



Le Folklore

Jançon

No 160

Le
Folklore Brabançon

Le
Folklore
Brabançon

DECEMBRE 1963

N° 160

Notre couverture :

La ferme-auberge du Vieux Cornet.

(Eau-forte de H. Quittelier.)

Le Folklore Brabançon

ORGANE DU

Service de Recherches Historiques
et Folkloriques de la Province
de Brabant

RUE ST-JEAN, 4 — Tel. 13.07.50
BRUXELLES

SOMMAIRE

<i>Hommage à Charles Gheude, par Emile Gryson</i>	397
<i>Le Domaine de Walendael à Uccle, par H. Crokaert</i>	403
<i>Une affaire de rançon de civils prisonniers de guerre en 1634, par Camille Hêla</i>	448
<i>Les Kermesses à Tirlemont, par Paul Dewalhens</i>	468
<i>Le Toteman, par Paul Dewalhens</i>	476
<i>Le Lion belge et nos étendards, histoire millénaire (IV), par Louis Ronkard</i>	485
<i>Varia</i>	505
<i>Bibliographie</i>	511

DECEMBRE
1963

N° 160

PRIX : 35 F.

Le Service de Recherches
Historiques et Folkloriques du Brabant
publie également une Revue en néerlandais

« DE BRABANTSE FOLKLORE »

Au sommaire du n° 160
de décembre 1963 :

De Mens tegenover het Leven en de
Geschiedenis
par Paul Dewalheens.

Oude Brabantse Gebruiksvoorwerpen
par R. Borremans.

De Orgelmaker Bernabé-Goyhaut, dit Duplessi,
par Ghislain Potvlieghe.

Het geestelijk Leven te Wommersom
par Leo Tulkens.

De Koninklijke Harmonie van Hekelgem (II)
par Remi De Schrijver.

Hommage à Charles Gheude

par Emile GRYSOON

EN cette fin d'année 1963, il est émouvant de publier un hommage à Charles Gheude écrit par seu le député permanent Emile Gryson, peu avant sa mort.

La revue « Brabant » a consacré, à l'occasion du 15^e anniversaire de sa fondation, un numéro spécial qui mit en lumière le travail fécond d'hommes comme Charles Gheude et Edgard Spaelant.

Ce nous est un vif plaisir de publier à notre tour cet hommage à Charles Gheude.

* * *

J'ai toujours professé de profondes sympathies à l'égard des anciens mandataires publics qui se sont distingués dans les assemblées délibérantes. Que mes lecteurs m'excusent donc si une fois encore, je parle de Charles Gheude qui fut l'un des représentants les plus remarquables et les plus autorisés du Conseil provincial du Brabant.

Cet homme, brillant avocat, dont les plaidoiries devant la cour d'assises du Brabant, firent autrefois sensation, ne s'est guère enrichi dans l'exercice de sa profession.

Dès qu'il arriva au Conseil provincial en 1898, tous ses collègues eurent l'impression qu'il forcerait rapidement les portes de la Députation permanente; et en effet, en 1907, il y pénétra et jusque 1940, son mandat fut régulièrement renouvelé.

La Province de Brabant n'était à cette époque en rien comparable à ce qu'elle est aujourd'hui, c'était une petite et fort modeste administration qui vivait au jour le jour.

Avec Gheude et avec Richard qui s'étaient rendu compte qu'il fallait adopter une nouvelle politique à la Province, des œuvres provinciales virent le jour, elles se multiplièrent au fur et à mesure que les besoins s'en faisaient sentir.

Gheude s'intéressait à tous les problèmes qui se posaient, en raison du développement économique, intellectuel, social de la Province; et chaque fois qu'une proposition devait être défendue devant le Conseil provincial, on pouvait être certain que du haut de sa tribune, Gheude enlèverait brillamment les adhésions.

Gheude était tout ce qu'il y avait d'humain et dans tous les discours que j'ai entendu au conseil provincial lorsque je venais d'y entrer en 1921, toujours je sentais percer ses sentiments humanitaires.

Je me souviens du débat qui se produisit au Conseil provincial en 1922 à propos du legs Mottet à Nivelles; MM. Jacquain et Campion s'étaient dressés contre l'acceptation sous prétexte que le dossier de l'affaire était incomplet; ils se faisaient probablement l'écho des plaintes formulées par les héritiers, tandis que Gheude ne voyait dans toute cette affaire que le geste généreux du donateur.

Écoutons-le un instant : « De tels gestes ne sont pas si fréquents dans notre pays pour qu'on le décourage, voyez ce qui se passe à l'étranger ! J'ai eu l'occasion de visiter de nombreuses écoles d'anormaux, en Angleterre, et puis vous dire que la plupart de ces écoles ont été installées dans des domaines donnés ou légués par des particuliers en vue de cette destination. Dans ce pays, lorsqu'une œuvre a besoin d'argent fut-ce des millions, il lui suffit de placer à sa porte une pancarte disant « Nous avons besoin de telle somme ». En quelques semaines, la somme est versée. Où trouveriez-vous cela en Belgique ?

» Les races ont des mentalités différentes et chez nous, en général, lorsque l'on fait des legs, on pense surtout à assurer le salut de son âme. Ce sentiment est certainement très respectable pour les croyants. Je ne critique pas, je constate un fait.

» Or voici un rentier qui dans sa pensée généreuse lègue à la Province une grosse partie de ses biens estimée à 115.000 francs (valeur 1914). Si l'on devait les acquérir aujourd'hui, ces immeubles coûteraient au moins 250.000 francs. »

Gheude emporta le morceau, mais ce n'est qu'au cours de la séance du 10 juillet 1924 que le Conseil provincial vota la résolu-

tion impliquant la création à Nivelles d'une école provinciale d'Horticulture, Fondation Mottet, dans la propriété léguée par celui-ci à la Province de Brabant.

Tout fut mis en œuvre pour que l'école fut agencée convenablement.

L'expérience fut pourtant décevante, le nombre d'élèves n'a jamais répondu au vœu exprimé par les partisans de l'acceptation du legs Mottet. Il a fallu la fermer; heureusement que ses installations et ses terrains pourront utilement servir à l'École des Arts et Métiers qui s'est admirablement développée et qui est aujourd'hui à l'étroit dans ses vastes locaux.

Il faudrait encore mettre en évidence le rôle joué par Gheude dans l'édification des écoles normales de Jodoigne, de Tirlemont, de l'école pour enfants déficients à Waterloo, etc... mais le papier s'allonge...

D'une érudition profonde et d'un humanisme ardent, il était assez utopiste, c'était une de ses belles vertus qui lui a conservé une allure de jeunesse jusqu'à la fin de son existence.

Quand il s'est domicilié avenue Brugmann, il venait quelquefois me rendre visite et prendre le café avec nous, que de belles heures, j'ai passées avec lui car il était toujours intéressant et aucun des problèmes qui se posaient ne lui échappaient.

Le 2 octobre 1950, il vint donner une conférence à l'Institut normal provincial d'enseignement professionnel à l'occasion de l'ouverture des cours, il avait choisi comme thème « Le côté social de la technique ». Je crois que c'est la dernière conférence qu'il donna car il avait à l'époque déjà atteint sa quatre-vingtième année.

Je ne puis songer à reproduire cette conférence intéressante dans cette revue provinciale, je dois me borner à ne publier que les extraits les plus essentiels.

« Le travail manuel sans lequel toute civilisation de l'humanité eut été impossible et par lequel, à l'estime d'Emile de Girardin, l'homme s'est racheté de l'esclavage; le travail manuel une des sources de la prospérité d'un pays.

» Montrer son influence au point de vue social c'est montrer l'évidence; son histoire est celle même de la Société.

Est-il contraint et imposé par la force, recueille-t-il par la guerre les moteurs, c'est l'esclavage antique. Serfs et terriens sont-ils obscurs, poussières et masses serviles au regard des cours, seigneuries et chevaleries, nous voici au Moyen-Age.

« Foulons, travaillent-ils la laine d'une main et manient-ils le goedendag de l'autre, nous sommes au temps des Eperons d'Or. Maîtres et apprentis, sont-ils réunis en corporations, celles-ci sont proches de la révolution qui va les supprimer. Cela sans accorder encore au travail, notons-le, le respect qu'il mérite, sans reconnaître — ce que aujourd'hui paraît truisme — qu'il est la première nécessité sociale sans enregistrer avec toutes ses conséquences la vérité énoncée par les philosophes du XVIII^e siècle, qu'il est principe de droit faisant l'égalité entre les citoyens.

Il a fallu le siècle suivant — aux flancs duquel s'attacha la question du travail — il a fallu notre temps pour qu'enfin le labeur humain apparaisse comme le suprême serviteur de la société, comme l'agent le plus sûr de la civilisation en marche. »

Après avoir parlé du travail manuel, Gheude examine le rôle de la technique-science.

« Disons qu'il s'agit de la science qui, constamment à la recherche d'inventions, de découvertes, de produits, procédés et mécanismes nouveaux, élargit le domaine des fabricats, bienfaisants ou malsains, que l'homme est appelé à façonner.

» L'arbre de la Science du Bien et du Mal placé dans le paradis terrestre et dont nos premiers parents avaient reçu défense de cueillir les fruits évoque assez bien, par appellation et le danger que présente sa production, la Science créatrice et novatrice que nous avons ici en vue.

» Si un Papin, un Watt, un Jacquard, un Ampère, un Lavoisier, un Morse, un Stephenson peuvent être considérés comme des bienfaiteurs de l'humanité — car ils ont multiplié les richesses et facilité les relations sociales — on peut se demander si les recherches ayant bouti, par exemple, au mélange du charbon avec le soufre et le salpêtre pour former la poudre à canon, source des explosifs déflagrants que devaient servir de détonants, dynamite, milinite, raburite et consorts, n'ont pas constitué pour l'humanité une véritable catastrophe, et l'on comprend un Nobel, qui pour soulager sa conscience et réparer les aissances par lui fournies à l'œuvre de mort, instituée, avant son départ pour l'Éternité, le prix qui porte son nom. »

Gheude conclut que si on peut se demander, faisant la balance du bien et du mal, si la science constructive, ardente de la mécanique, a été pour l'humanité un bienfait ou un désastre; et il répond immédiatement que malgré tout, le monde doit espérer; que le

monde échappera au désastre final dont il est menacé et nos descendants portés vers le triomphe de l'esprit et de l'âme sur la matière, pourront dire qu'en résumé et tout compte fait, des novateurs en techniques auront apporté à l'humanité des découvertes propices au mieux-être et initiatives de progrès social.

Après avoir tenu l'auditoire pendant plus d'une heure, sous le charme de sa chaude éloquence, Gheude tira les conclusions suivantes :

« La technique quelle que soit l'interprétation appliquée à ce mot est utile ou social; elle contribue à l'avancée humaine, au progrès de ce monde, progrès que Pascal fut un des premiers à concevoir, comme universel et qui n'est autre chose que la marche de l'Humanité vers son destin.

» Certes ce progrès universel n'est pas continu. Il est des périodes de régression. Nous sommes dans l'une d'elle en ce moment.

» N'importe à la montée humaine, travail, science, industrie, art et méthode apportent leur appoint. Ils accomplissent tâche noble, avec la seule réserve des erreurs que la science peut commettre, et d'eux l'on ne peut douter de la défaillance.

» Rendons honneur à celle-ci. Saluez-la vous tous qui êtes ou serez appelés à former des techniciens, à créer pour la société des citoyens dignes et valeureux apôtres du travail. »

En février 1953, Charles Gheude m'adressa ainsi qu'à d'autres de ses nombreux amis une poésie intitulée : Avant-Adieu.

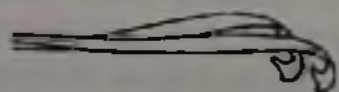
Bien que l'ombre déjà vers ma face s'étend
Un espoir toujours me conduit
C'est que mon esprit clair jusqu'au bout se défend
Pour ne pas sombrer dans la nuit.

On dit qu'à soixante ans, on n'est plus bon à rien
Elle ne me rend pas morose
Car à quatre-vingt deux ans et plus loin, j'entends bien
Servir encore à quelque chose...

Ne fut-ce qu'à passer à mes pairs l'écriture
Et la simple ébauche des traits
De celui qui du droit et de l'avocature
Avec eux goûta les attraits !

Gheude est là, tout entier dans ces quelques lignes, écrites quelque temps avant qu'il nous quittât pour l'Éternité. Après le décès de son frère Louis, je le voyais lentement dépérir, il est allé le rejoindre au cimetière de Nivelles, sa ville natale.

Il est assez surprenant, que jusqu'à ce jour, personne encore n'ait songé à publier la biographie de Charles Gheude. Pourrait-elle quelles pages émouvantes pourrait-on lui consacrer; son enfance, ses études primaires, moyennes, universitaires, etc... Sa vie au barreau, ses plaidoiries devant la Cour d'Assises, son entrée dans l'arène politique, son passage à la Province comme conseiller provincial et comme Député permanent, son activité littéraire et artistique, etc... Quel livre précieux à l'usage des générations montantes qui ont tant besoin de bonne lecture pour barer la route aux livres insipides et malfaisants qui abondent aujourd'hui sur le marché.



Le Domaine de Wolvendaël, à Uccle

par

H. CROKAERT

AU fond du large vallon d'Uccle, face aux *Vieux Cornet*, dont Charles De Coster fit le décor d'un des épisodes de son héros *Thyl Ulenspiegel*, à quelques pas du chemin, naguère ouvert au ruisseau qui le côtoyait, s'élève le château de *Wolvendaël*, aujourd'hui occupé par un établissement scolaire, mais bien connu pour avoir abrité, pendant longtemps, des rares familles qui ont su conserver les vieilles traditions de la noblesse belge.

Au cours des temps, plus d'une fois le domaine passa aux mains de riches bourgeois, hommes d'affaires, commerçants ou industriels. Cette aristocratie, dont le dix-neuvième siècle allait affirmer la primauté, exigeait de la vie mondaine d'autres besoins, d'autres commodités et ces exigences nouvelles furent bien souvent le point de départ d'un nouveau lustre.

Du point de vue historique, le domaine de *Wolvendaël* est une création plus ancienne que le parc *Duden* qui lui sert si admirablement de pendant. De nos jours, l'un et l'autre se partagent le privilège de la promenade élégante.

Le *Wolvendaël* couvre une grande partie du versant sud de la vallée de l'*Ukkelbeek*. Ce coteau se prolonge, en amont, par les collines du *Groeselenberg*, en aval, par les collines du *Wolvenberg*. Il est établi que de tous temps un nom commun a été employé pour désigner, à la fois, les collines, — *Wolvenberg* —,

et la vallée lui faisant naturellement suite, — *Wolvendael*. Topographiquement et géographiquement ils ne forment qu'un seul et même massif, jadis largement contourné par le ruisseau, dont le cours nous reste connu par les cartes et plans anciens de la commune.



Le Cornet - Le Crabbegat - L'entrée du domaine de Wolvendael et le ruisseau d'Uccle.

Dessin de Paul Vitztumb 1827. Cabinet des Estampes.

Les deux noms sont d'origine ancienne et se trouvent en parenté complète, au point que l'un donne le sens à l'autre. Cette constante association n'est pas due à un hasard fortuit.

A première vue, ils ne semblent soulever aucune difficulté d'ordre étymologique et pourtant, s'il fallait les baptiser d'une appellation française, elle ne pourrait, en aucun cas, donner lieu à la traduction *mont, val* ou *gorge aux loups*.

Dès l'extrême début du XIII^e siècle, en 1209, il est fait mention d'une terre appelée *Wolvendael*, située près d'un tournant du ruisseau d'Uccle, à hauteur du Cornet (1).

(1) Cartulaire de l'Abbaye d'Afflighem. A. De Martelle. Dr A. Van Loey. *Studie over de Nederlandsche Plaatsnamen in de gemeenten Elsene en Ukkel*. Koninklijke Vlaamse Academie. 6^e reeks. N^o 53. Ukkel n^o 119.

Dans un acte de 1447, il est fait mention du lieu dit *Wolvenberg*. Au XVIII^e siècle, sur les cartes manuscrites, le même nom se lit *Wolvenberg* (2) alors que des dénominations topographiques telles que *woluen*, *bij den woluen* (3) et *wolfsborre* (4) sont fréquemment relevées aux environs immédiats du *wolvenberg*.

Dans son ouvrage qu'il consacre aux noms de lieux de notre commune, le D^r Van Loey démontre, d'une façon péremptoire, que le nom de *Wolvendael*, né autour du ruisseau, doit son origine à la racine *wolf* dont l'équivalent français n'est autre que *méandre, courbe, courbe, tournant*, par dérivation du vieux verbe flamand *welven* qui signifie proprement : *voûter, prendre la forme d'un arc* (5).

Il est un fait que tous les noms que nous venons de citer se situent entre ou près des courbes tracées soit par le ruisseau d'Uccle, soit par le *Geleijtsbeck*. Les noms de *Wolvenberg* et de *Wolvendael* (6) gravissent donc autour d'un terme central, aujourd'hui désuet, mais conservant intacte la trace de ses anciennes attaches avec le ruisseau (7).

Par ailleurs, nous savons par des documents divers, que le cours de nos ruisseaux étaient, au temps où ils mettaient les moulins en activité, beaucoup plus capricieux, leur allure, en général, plus tortueuse. Le paysage y gagnait en charme et en pittoresque et le nom de maints lieux-dits, que nous tâchons de comprendre aujourd'hui y trouvaient leur origine.

En 1733, lorsque cette terre de *Wolvendael* devint la propriété du vicomte de Fraula, on la désignait sous le nom de *Pluymesiers Block* (8). Elle comprenait alors 2 1/4 bonniers de jardins et de bosquets avec un verger d'un demi bonnier, appelé *het Tappe-*

(2) Archives Générales du Royaume. *Cartes et Plans manuscrits*. Nos 2017 et 2394. Dr A. Van Loey. Op. cit. n^o 283C, p. 305.

(3) Id. n^o 283A, p. 304.

(4) Id. N^o 283B, p. 305.

(5) Id. N^o 72 et suiv.

(6) En France, les noms de *Arc-sur-Argens* et *La Forêt-des-Arcs*, dans la banlieue de Draguignan, dans le département du Var n'ont pas d'autre origine que les sinuosités de la rivière proche.

(7) Un autre lieu-dit *Wolvendael* est relevé dans le Brabant, entre Brussegem et Wolverthem.

(8) Le terme *block* appartient à un type de formation très répandu dans nos contrées. Il signifie, en général, un bien clôturé. *Pluymesiersblock* était probablement un bien de la famille de ce nom. Cf. Vercoullie Beknop *Etymologisch Woordenboek der Nederlandsche taal*. 3^e édition. Gand 1925.

ken (9). Elle payait un cens aux *Chiens de Boilsfort* et un autre à la seigneurie de Duyst, fief des ducs de Brabant dans le Namurois, doté de maints hiens à Uccle et aux environs.

*
* *

CHATELAINS ET CHATELAINES

Le premier occupant du domaine de *Wolvendael* fut sans doute maître Jean-François Slijpen. Ce personnage laisse peu de souvenirs dans les annales de son temps mais nous savons qu'il vendit la propriété, en 1715, à Eugène Henri Fricx, libraire de la Cour, dont les magasins étaient établis à Bruxelles, rue de la Madeleine, et à sa femme Marie-Catherine Rosseels (10).

La famille Fricx l'occupa jusqu'en 1733, car le 10 octobre de cette année les héritiers la cédèrent au vicomte Thomas de Frau-la (11). La vente fut conclue au prix de 4800 florins, somme assez considérable pour l'époque. Le nouveau propriétaire était établi à Uccle depuis quelque temps déjà, car neuf ans auparavant, il était devenu acquéreur du *Gulden Kasteel*.

En 1810, le château de *Wolvendael* devient la résidence des Vanderbocht. On les croit originaires du pays de Saint-Trond, en Limbourg, descendants d'une famille fort en puissance sous l'ancien régime. Plusieurs écussons portant leurs armoiries se rencontrent encore, à Saint-Trond, soit sur des pierres tombales, soit sur des tableaux ou vitraux d'église (12).

Au temps du roi Guillaume I, le château de *Wolvendael* connut son plus beau titre de gloire en devenant la résidence du comte de Looz-Corswarem. Cette noble et illustre maison souve-

(9) *Het Tappken* ou *Teppeken* apparaît dans les archives sous des désignations différentes. Au XVIII^e siècle (1775) *het Tappken* était une auberge. Nous l'avons mentionnée lors d'une précédente étude. Cf. *Vieilles auberges et vieilles maisons Uccloises*. Le Folklore Brabançon, N^o 141, mars 1939.

(10) A. Wauters. *Histoire des Environs de Bruxelles*, Bruxelles 1855. Tome III.

(11) Parmi les héritiers d'Eugène Fricx se trouvait son fils, Georges Fricx, connu pour être l'auteur d'un *Guide de Bruxelles*, publié en 1743 et qui contient une description fidèle des environs du domaine de *Wolvendael* et du couvent de *Boelendael* tout proche.

(12) Baron L. de Herkenrode de St-Trond : *Collection de tombes, épitaphes et blasons recueillis dans les églises et couvents de la Hesbaye*. Gand 1845.

raine de Looz portait pour armes : burelé d'or et de gueules de dix pièces (Looz) ; d'hermine aux deux fasces de gueules (Corswarem) (13). Le premier comte héréditaire de ces terres, Roger, Palatin de France, fut institué par l'empereur Charlemagne, en 801 (14), date qui souligne l'ancienneté d'une noblesse qui ne fut privée de son influence dans l'Etat que par les événements de la Révolution française.

Quantité de souvenirs des années d'occupation du château par cette noble famille ont été évoqués par M. L. Robyns de Schneidauer. Un article, paru il y a peu, dans un grand quotidien bruxellois, nous apporte des lumières nouvelles, en relatant un événement important qui marqua la vie aristocratique au château d'un jour particulièrement faste (15).

Sous le climat du romantisme florissant y fut célébré, le 26 juillet 1826, le mariage de la princesse Caroline de Looz-Corswarem et de don José-Mariano de la Riva-Agüero. Ce grand personnage, quoique domicilié à Bruxelles, avait été élu Président de la République du Pérou, en 1823, les 28 février et 4 mars.

Fille aînée de Charles, duc de Looz-Corswarem et de Corswarem-Looz, la princesse Caroline était née au château de Niel, près de St-Trond, le 28 juin 1807. Le mariage civil eut lieu à la nouvelle maison communale, érigée face à l'église, bâtiment actuellement occupé par les services de la police et de la justice de paix (16). Quatre témoins assistent à la cérémonie du mariage, les deux frères de l'épousée, le duc de Looz-Corswarem, le prince Auguste de Looz-Corswarem, le comte Jean-Louis de Berlo-Suys, dernier comte de Maleves en Brabant et le jurisconsulte maître François de Swerte.

Ainsi donc, le château de *Wolvendael* qui pendant longtemps fut la résidence de la célèbre et riche lignée de Looz, que les

(13) L'ancien comté de Looz s'étendait sur toute la partie nord de la Principauté de Liège ce qui, à peu de chose près, constitue la province de Limbourg actuelle. Cf. *L'ancien Comté et les anciens comtés du Looz*, A. Hausay. *Mélanges H. Pirenne* 1926, T. I.

(14) Baron L. de Herkenrode de St-Trond. Op. cit. p. 193.

(15) L. Robyns de Schneidauer : *A travers l'histoire des relations belgo-péruviennes. Quand une princesse belge épousait le premier président de la nouvelle république du Pérou*. Journal *Le Soir*, 23 juillet 1962.

(16) Ces bâtiments furent construits sous le règne de Napoléon. En attendant de pouvoir en disposer, l'autorité occupante française avait décrété, le 27 janvier 1798, de réquisitionner la cure pour y installer les services communaux.

alliances unirent à presque toutes les grandes familles patriciennes du pays et qui, par ses fonctions diverses auprès de nos princes acquit sa renommée, fut le principal témoin de cet événement historique qui fit d'une de nos compatriotes l'épouse du premier président de la République du Pérou.



L.OOZ



CORSWAREM

Armoiries de la Maison Looz-Corswarem.

Le duc Charles de Looz, père de l'épousée, comte de Niel et membre de l'ordre équestre du Limbourg, était mort, en son château de Wolvendael, le 16 septembre 1822.

Dans le chœur de l'église décanale St-Pierre, à Uccle, à droite du maître autel, se dresse son monument funéraire, en marbre noir, avec l'inscription que voici :

*A la mémoire de son
Altesse sérénissime Charles-Louis-
Auguste-Ferdinand-Emmanuel Duc de
Looz-Corswarem et de Corswarem-Looz
né le 7 juillet 1769
décédé en son château d'Uccle
le 16 septembre 1822.*

Le défunt était l'aïeul du comte Guillaume d'Aerschot qui fut longtemps chef de cabinet du roi Albert (17).

Le château de *Wolvendael* que les de Looz-Corswarem avaient particulièrement affectionné devint, peu de temps après le mariage de la princesse Caroline, propriété du comte Coghen.

(17) Cf. Sander Pierron, *Histoire de la forêt de Soignes*. T. II, p. 543. Bruxelles s.d. La Pensée Belge.

La famille Coghen était d'origine irlandaise. Elle s'était réfugiée en Belgique au XVI^e siècle, à la suite de troubles sociaux et religieux qui firent de l'Irlande une terre ennemie pour tous ceux pour qui la liberté d'opinion et de pensée restait une réalité (18). Plusieurs descendants de cette famille en exil jouèrent un rôle important dans les affaires privées ou publiques de notre pays. L'un d'eux occupa une charge fort importante à la Cour des Comptes.

Jacques, André, comte de Coghen, fils de Joseph Coghen et d'Isabelle Stillemans, était né à Bruxelles, le 31 octobre 1791. Très actif et doué d'esprit d'organisation, il se vit confier, jeune encore, la charge de juge et, plus tard, de président du Tribunal de Commerce. Nullement insensible à la politique qui fut menée par Guillaume I dans notre pays, il fut élu membre du Conseil communal de Bruxelles.

L'abbé Daelemans, vicaire d'Uccle, contemporain et confident du comte Coghen, nous laisse dans ses chroniques, réunies dans un petit volume, introuvable aujourd'hui (19), plusieurs anecdotes qu'il est bon de rappeler ici, tant elles sont importantes, non seulement pour le passé de la vie au château et du domaine de *Wolvendael*, mais pour l'histoire de notre vie nationale.

À l'aube de notre indépendance, à l'âge de trente-neuf ans, au moment où le pays devait compter sur les meilleurs de ses citoyens, Jacques Coghen devint, à la suite des événements, l'un des artisans de la réussite de la Révolution de 1830.

Pendant les mémorables journées de septembre, quelques heures après le départ des Hollandais du Parc de Bruxelles, les membres du Gouvernement provisoire s'adressèrent à lui pour organiser la trésorerie du nouvel Etat, tâche particulièrement délicate et difficile, qu'il n'hésita pas à accepter.

Nanti de ces nouvelles fonctions, il quitta pour quelque temps son château d'Uccle et fut nommé entretemps directeur général des Finances. L'abbé Daelemans, auquel nous empruntons ces notes, a utilisé tout ce qui s'offrait à lui et nous raconte que la nouvelle tâche de Jacques Coghen s'avérait à ce point difficile que la caisse de l'Etat ne contenait qu'une seule pièce de dix florins,

(18) *La Noblesse Belge*. Pophmont, Bruxelles 1850.

(19) Vicaire J. Daelemans, *Uccle Maria's Dorp*. Bruxelles. J. Adriaens. 1858.

Cette drève, nous la trouvons pour la première fois sur le Plan parcellaire de la commune d'Uccle, de 1837 (21). Elle se dessine ensuite sur la carte, à la fois claire et précise, que l'Établissement géographique de Bruxelles grava en 1843 (22), en ligne droite, depuis l'entrée du château jusqu'à la rencontre de la chaussée d'Alsemberg. La jonction se situait un peu plus haut que l'auberge du *Spijtigen Duivel*. Son tracé fut, par la suite, sérieusement modifié puisque l'actuelle *avenue Coghen* atteint la chaussée, en une large courbe, au carrefour de la *rue Vander Kindere* et de l'avenue des *Sept Bonniers*.

Les arbres, superbes et vigoureux, ont été sacrifiés il y a quelques années et la « vieille drève du château » est devenue l'*avenue Coghen*, une des artères les plus animées de la commune.

La famille Coghen a laissé plusieurs donations à l'église St-Pierre d'Uccle. L'image miraculeuse de *Notre Dame aux Anges*, provenant de l'ancienne abbaye franciscaine de *Boetendael*, auréolée d'une légende digne des plus beaux mythes du moyen-âge (23) fit souvent l'objet de leurs libéralités, notamment en 1833 et 1844. Le comte Coghen figure aussi parmi les donateurs de la série de quatorze tableaux composant le *Chemin de Croix* que le peintre Joseph Stallaert exécuta pour la même église entre 1853 et 1855 (24). Peu de temps après, le comte Coghen dota l'église d'un nouveau tableau représentant une *Fuite en Egypte*, œuvre assez bien venue du peintre académique A. Thomas.

Revenons au château de *Wolvendael*, qui proclame si parfaitement la grâce et le recueillement de ces époques lointaines et

(21) Plan parcellaire de la commune d'Uccle avec les modifications jusqu'en 1837. Établissement géographique de Bruxelles, 4 feuilles. Archives communales d'Uccle. Documents divers n° 26.

(22) Archives communales. Documents divers n° 28. Cette allée directe qui mit le domaine et le château en communication avec la chaussée d'Alsemberg et la ville (l'avenue Brugmann ayant été créée beaucoup plus tard) fut construite par le comte Coghen vraisemblablement vers 1830. L'Atlas cadastral parcellaire d'Uccle, qui fut terminé sur le territoire en 1821 ne l'indique pas.

(23) 1) *Handboekje van 't Broederschap van O.-L.-Vrouw-ter-Engelen te Boetendael*. Brussel. Antoon Velpius 1654. 2) Vicaire J. Daelemans. *Uccle Maria's Dorp*, p. 40. Op. cit.

(24) de Borchgraeve d'Altena J. *Notes à verser à l'Inventaire des œuvres d'art du Brabant*. Arrondissement de Bruxelles. *Annales de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles* Tome 47, 1944-46. Le tableau dont fit don la famille Coghen est la deuxième de la série et représente le *Christ prenant possession de la croix*. L'auteur de ce *Chemin de Croix*, J. Stallaerts, était peintre d'histoire, élève de Navez et fut directeur de l'Académie des Beaux-

romantiques, pour y assister en 1877, à un événement dont on ne pouvait soupçonner, à l'époque, ni l'importance, ni la signification qu'on lui prête à l'heure actuelle. C'est, en effet, le 14 juillet de cette même année qu'eut lieu, au château, la réception et le dîner de mariage de don Beniamino Ruffo di Calabria, duc de Guardia Lombarda, comte de Sinopoli, grand père de la princesse Paola, avec Mlle Laure Mosselman de Chenoy (25).

La mariée était la fille de Théodore Mosselman de Chenoy et d'Isabelle Coghen, fille du comte Coghen. Soulignons le fait que, par son alliance avec don Ruffo di Calabria, la petite-fille de l'homme d'Etat, dont nous venons d'évoquer les origines et la brillante carrière politique, était la grand'mère paternelle de l'épouse du prince de Liège.

A la fin du siècle dernier, le domaine de *Wolvendael* était devenu la propriété d'un banquier et financier, le baron Balsler, d'origine allemande. Le château vécut, à cette époque, une existence calme, sans histoire et délaissé quelque peu jusqu'au jour où le baron Janssen, vice-gouverneur de la Société Générale, l'ayant acquis, lui donna un nouveau lustre. Président du Comité exécutif de l'exposition universelle, qui s'était ouverte à la plaine de *Solbosch*, en 1910, c'est en cette qualité qu'il reçut, en son château, les personnalités les plus marquantes des affaires.

Quiconque voudrait se faire une idée de l'atmosphère de cette année faste de l'exposition et des brillantes réceptions qui furent organisées au *Wolvendael*, pourra lire avec intérêt les articles publiés, à cette époque, par le journal *l'Eventail*. Tels quels, ces articles n'en sont pas moins des témoignages précieux d'événements d'une période particulièrement heureuse.

La baronne Janssen était l'arrière petit-fille de Jacques Bourgeois qui fut greffier du tribunal de la Foresterie et contrôleur de la *forêt de Soignes*, charge qui fut achetée en 1758 (26).

Au perron du château, deux lions, taillés en pierre, tenaient, jadis, à pleines griffes, le blason de la famille. Celui-ci se composait d'un lion hissant sur champ de gueules et de trois croissants sur champ de sable (27).

(25) L. Robyns de Schneldruer. *Le Passé de la Famille Ruffo di Calabria et les parentés belges de la future princesse de Liège*. *Le Solr*, 15 avril 1959.

(26) Sander Pierron. *Histoire de la forêt de Soignes*. Tome II, p. 543. Bruxelles s.d.

(27) *Le Château de Wolvendael, à Uccle*. La chasse moderne, août 1914. Cl. Perdrius et T. Dumonceau. *Parcs et Châteaux de Belgique*.

LE CHATEAU ET SES DEPENDANCES

Uccle ne possède plus que deux châteaux notables d'une époque proche ou antérieure au XIX^e siècle : le *Papenkasteel* (28) qui, dès les premières années du XVI^e siècle, présente le plein développement des formes de son époque dans sa gracieuse tour à bulbe de briques et de pierre blanche, et le château de *Wolvendael*, d'une époque beaucoup plus récente. Ce dernier garde fidèlement la tradition classique du XVIII^e siècle finissant.



Le château de Wolvendael.

Eau-forte de H. Qutteller.

Ce grand édifice, aux murs lisses, ne se distingue pas par une architecture particulièrement remarquable; mais, en y regar-

(28) Admis au classement par la Commission Royale des Monuments et des Sites, en 1916. À part ses dépendances et ses jardins, le *Papenkasteel* est resté, à peu de chose près, ce qu'il était lorsque l'historien Le Roy le fit dessiner par G. De Brugne pour illustrer ses *Castella* au XVIII^e siècle.

dant de près, il se présente d'une manière fort plaisante, dans un cadre de verdure sans pareil.

Sa façade, à un seul étage, se caractérise par des lignes sévères. Seuls les pilastres engagés, de pierre blanche, accentuent le classicisme, au point de lui donner son rythme. Malgré sa simplicité, elle emprunte un caractère monumental et l'ordonnance de ses grandes fenêtres, régulièrement disposées, en font le type des discrètes habitations champêtres de la fin du XVIII^e siècle.

Ces « campagnes » étaient toutes bâties sans luxe apparent, avec façade monochrome, toute simple; entourées d'ombrages touffus, elles respiraient le calme et la tranquillité.

La modestie de son architecture, apparente le château de *Wolvendael* à ce style néo-classique qui marqua un retour aux principes des grandes lignes et des profils réguliers.

La partie la plus riche est le portail d'entrée, légèrement bâti en avant corps, précédé d'une terrasse à gradins que limitent deux Sphinx, fort bien sculptés dans le plus pur style Empire. Leur origine nous est inconnue.

En somme, cet édifice est d'une architecture fine dans sa simplicité. Il se rapproche fort de l'élégance française, malgré le manque de détails et de décoration. Ses murailles, sans saillies accentuées, ses lignes franchement dessinées, son toit à la Mansard, garni de lucarnes aux proportions exactes, tout cet ensemble, modeste en soi, souligne la correction classiquée.

Sous une des moulures qui courent le long de la façade, on a relevé, en 1914, le millésime de 1763. Si celui-ci indique la date de la construction du château — et il n'y a aucune raison pour ne pas admettre cette hypothèse, tant l'architecture est caractéristique de l'époque — celui-ci fût donc vraisemblablement bâti onze ans avant que l'architecte L.-B. Dewez entreprit ses malheureuses tentatives de restauration de l'ancienne église romane d'Uccle et seize ans avant l'achèvement de la construction de l'église St-Pierre actuelle, toute proche (29).

Le château est resté, à peu de chose près, ce qu'il était lorsqu'il fut édifié. Bâti sur un plan des plus simples, parfaitement rectangulaire, il se composait primitivement d'un seul corps de logis.

(29) Les travaux de restauration de l'ancienne église romane commencèrent en 1774 et furent définitivement abandonnés en 1776. La nouvelle église, œuvre de l'architecte Claude Flisco, auteur de l'ensemble de la Place des Martyrs, fut terminée en 1779.

Si l'ensemble a pu être préservé, on peut regretter que l'ordonnance architecturale ait été fortement altérée par le prolongement de la façade principale et l'élargissement du bâtiment jusqu'à front de la *rue Rouge*. L'agrandissement réalisé par le baron Janssen, peu de temps avant la première guerre mondiale, fut regrettable. Il eut pour conséquence fâcheuse la rupture de la symétrie et de l'équilibre parfaits de l'architecture de l'édifice.

En même temps que des modifications aussi importantes furent apportées au bâtiment, on supprima le bel étang qui s'étendait entre le déploiement de la façade et l'*avenue De Fré* (30). Ce poétique miroir d'eau, où des colonies de nénuphars, soigneusement entretenues, laissaient les derniers souvenirs d'un romantisme depuis longtemps disparu, a malheureusement été remplacé par une pelouse de gazon qui n'a rien d'original.



Le château de Wolvendael vers 1900.

Lorsque, en 1921, le domaine de *Wolvendael* fut acquis par la commune pour en faire l'un des plus beaux parcs publics du Brabant, les salons spacieux du château furent aménagés et mis à la disposition des artistes uclois. Plusieurs expositions importantes y furent organisées jusqu'en 1930, principalement par *Uccle Centre d'Art* qui y trouva, enfin, des locaux convenables. Parmi ces manifestations artistiques il convient de rappeler l'exposition des

(30) Une lithographie de F. Stroobant, datant de 1850, montre le château mirant dans le grand étang. Lith. Simonneau et Toovey dans *La Noblesse Belge : Le Château d'Uccle*, Prov. de Brabant, appartenant à M. le Comte de Coghén.

Sites d'Uccle qui fit date, tant l'intérêt qu'elle suscita auprès du public fut grand. Il ne pouvait en être autrement dans une commune, en pleine transformation, où des vieux quartiers disparaissent entièrement en très peu de temps. Il serait souhaitable que l'idée fut reprise et qu'une nouvelle manifestation de ce genre soit organisée sans retard.

LE PAVILLON LOUIS XV (31)

Au milieu d'admirables frondaisons, le pavillon d'époque Louis XV occupe une place à part.

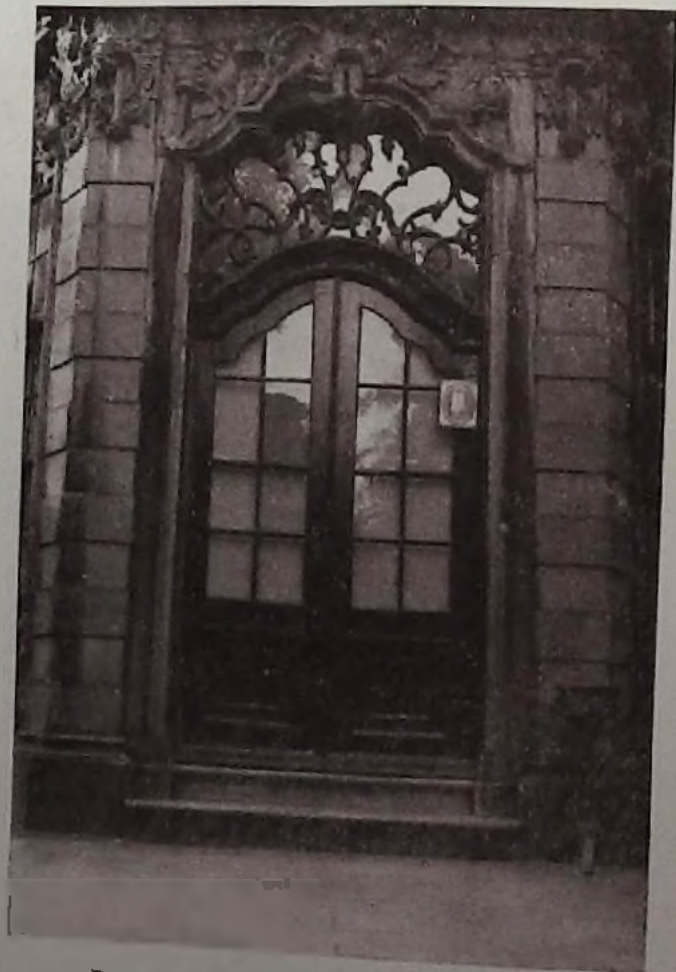


Domaine de Wolvendael - Le Pavillon Louis XV.

Tableau de H. Quitteller. (Automne 1946 - toile 55 X 45).
Appartient à M. Jacques De Volder, Echevin des finances de la commune d'Uccle.

(31) Ce pavillon a été admis au classement par la Commission Royale des Monuments et des Sites en 1927.

Il représente, tout d'abord, le goût que le peuple français témoignait, dès la fin du XVII^e siècle, pour les rocailles et le style baroque, dont les motifs décoratifs, autant que l'ornementation particulière, sont familiers à tous, puisqu'ils s'appliquent aussi bien au mobilier ou à l'orfèvrerie qu'au décor d'une façade d'un édifice.



Porte d'entrée du Pavillon Louis XV.

Le pavillon du Parc de *Wolvendael*, quel que soit le lieu où il fut édifié ou l'esprit qui l'ait conçu, reste un témoin valable de cet art français, subtil et mondain, qui, de son temps, n'eut d'autre prétention que d'embellir la vie.

Ce petit édifice, où les fantaisies des boiseries rejoignent les caprices des sculptures taillées dans la pierre, est bâti sur un plan

parfaitement régulier et rectangulaire, avec avant-corps central donnant sur une terrasse. Une frise abondamment sculptée, aux lignes onduleuses et contournées, où les angles se convertissent en coquilles, se développe sur une bande continue, sous la corniche moulurée. Sans enfreindre le principe d'équilibre, elle ne manque ni d'élégance, ni de finesse d'exécution dans toutes ses parties. Lignes infléchies, dauphins et figures allégoriques, courbes et sinuosités distraient l'œil et accrochent la curiosité.

Un mascarone domine la coupole. C'est une sorte de symbole dont le sens reste à deviner mais qui s'exprime par la délicatesse de son exécution.

Deux figures d'enfants couronnent les pilastres qui s'élèvent, de chaque côté de la porte, entre les fenêtres. Un troisième amour-enfant complète le groupe et domine, dans sa solitude, tout l'édifice. Cet ensemble charmant représente la Musique par trois instruments particulièrement appréciés et fort utilisés par les musiciens du XVIII^e siècle à savoir la flûte, la harpe et le tambourin.

Au-dessus de la porte d'entrée, s'appuyant sur la corniche, deux autres bambins tiennent à pleines mains un cartouche au galbe souple dans lequel s'inscrit un monogramme.

Si la sculpture de l'édifice a étendu ainsi son champ du côté de l'enfance, par des petits amours musiciens bien potelés dans leur attitude conventionnelle, mais combien gracieuse, c'est que cette architecture s'y prête admirablement. L'exécution précieuse, raffinée même, laisse ici des œuvres charmantes dont la finesse d'exécution et le lyrisme caractérisent un art dont les exigences de la tradition ont fait des modèles du genre.

Le dôme qui coiffe l'édifice est en plomb et constitue, en même temps qu'une curiosité, un travail fort délicat de modelage et de repoussage.

L'entrée du pavillon est précédée d'un large perron à rampes cintrées. Les vases qui ouvrent la volée d'escaliers de chaque côté, ainsi que ceux qui ornent la corniche, sont de fort beaux modèles, malgré l'abus des formes creuses et évidées dont ils portent l'empreinte.

Il nous semble utile de souligner que ni la conception capricieuse et la plus extrême fantaisie de l'architecte, ni la surabondance d'ornements, ne provoquent d'atteinte à la beauté du petit bâtiment. Par ailleurs, la profusion de sculpture sur une façade

aussi restreinte ne nuit nullement à la clarté, au repos, aux proportions de cette dentelle de pierre bleue.



Frise du Pavillon Louis XV.

En somme, le Pavillon Louis XV du *Wolvendael* constitue un témoin d'une période de féconde création, un intéressant modèle d'espèce que seule la France pourrait offrir, dans son cadre naturel, à la curiosité des touristes. Si l'on ne peut prendre contact direct avec de semblables ensembles architecturaux que dans leur milieu propre, au moins avons-nous ici le bonheur de conserver intact, à quelques pas du château et du centre d'Uccle, un modèle type, d'un style quelque peu oublié, mais combien évocateur, en tous cas suffisant en lui-même à nous rappeler une époque particulièrement brillante et fastueuse.

Une dernière question se pose : d'où nous vient ce petit chef-d'œuvre ?

L'histoire de sa découverte par le baron Janssen présente un mélange de chance et d'effort. Qui pourrait supposer que ce beau pavillon, d'un style poussé jusqu'à son plein développement et si admirablement à sa place, a fait le charme d'une maison cossue d'Amsterdam avant d'être réédifié, pierre par pierre, au milieu de la haute futaie du domaine de *Wolvendael* ?



Panneau décoratif du Pavillon Louis XV. Derrière de fenêtre.

C'est en 1909 que les négociations, suivies du transport des matériaux, eurent lieu. Ces transactions éveillèrent l'attention de la presse et tour à tour, le *Nieuwe Rotterdamsche Courant*, le *New-York Herald* et la revue *De Prins* (32) exprimèrent leurs regrets de voir partir pour l'étranger un édifice d'un style aussi remarquable, qui pouvait être considéré comme un classique dans le genre.

C'est, effectivement, en cette année que le dernier propriétaire du château découvrit le pavillon dans le quartier israélite d'Amsterdam et plus précisément dans le jardin de la parcelle située *Nieuwe Heeren-gracht*, 103, face au *Werthelmer plantsoen*. Il s'y trouvait depuis bien longtemps et y fut édifié par le comte de Flines, un émigré français qui, après bien de difficultés encourues

(32) N.° du 25 septembre 1909. Voir article de J. Brunfaut dans les *Bulletins de l'Académie Royale de Belgique* 1915-1918.

à la cour de Louis XV, avait jugé prudent de s'établir en terre étrangère. Oublié par le temps, le pavillon n'offrait plus d'intérêt et se perdait, paraît-il, au milieu de bâtisses d'une rare banalité.

Un article paru dans la revue *Bouwkundig Weekblad*, du 4 septembre 1909, décrivait en détail le petit édifice. Il révélait que les revêtements muraux étaient déjà dans un état de délabrement et qu'une fontaine décorative, en marbre, avec cuve délicatement ornée de motifs en plomb repoussé, était à ce point abîmée qu'elle fut totalement perdue. Le plafond aussi était en fort mauvais état et demandait une complète restauration.

C'est le mérite du baron Janssen d'avoir sauvé de la ruine cette œuvre remarquable et de l'avoir fait reconstituer, en esthète averti, dans un cadre de choix, mettant en lumière, en même temps que les proportions de l'ensemble, les détails des motifs sculpturaux si spirituellement variés.

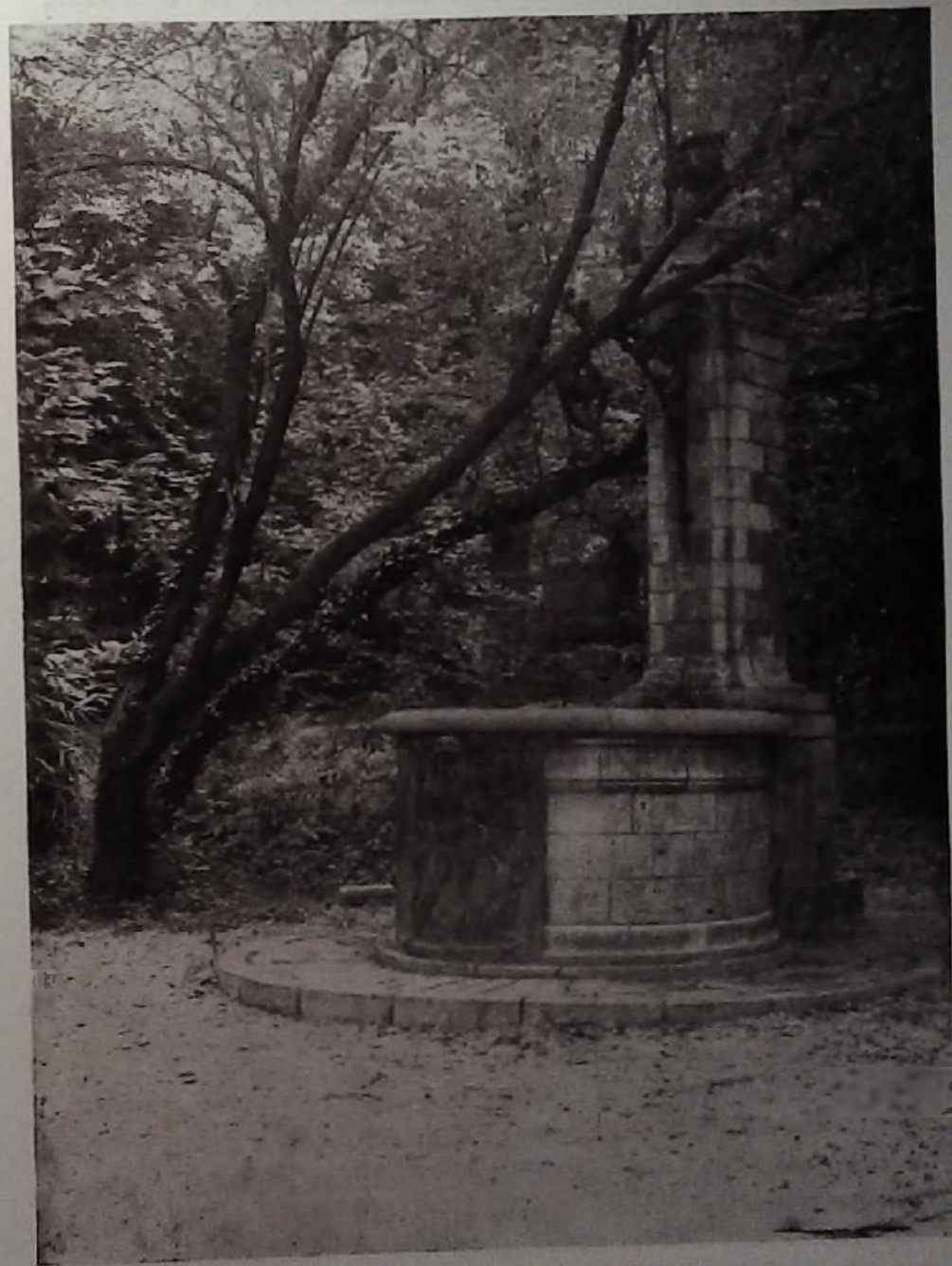
Longtemps on a pensé se trouver avec certitude devant une œuvre type du style rococo de l'Île de France, de l'époque Louis XV, créée par un habile et talentueux artiste français. Cette attribution a été fortement mise en doute par certains critiques qui ont fait valoir que le pavillon qui avait pris le chemin du domaine de *Wolvendael* restait parfaitement dans la tradition de maints ouvrages de ce genre, conçus et exécutés par des architectes néerlandais au XVIII^e siècle (33).

Le fait semblait d'autant plus vraisemblable qu'on découvrit, lors du transfert des matériaux, parmi les motifs décoratifs intérieurs une signature : *F. Maas*, au-dessus du millésime 1744. Cette découverte inattendue ne peut en aucune façon constituer une preuve décisive pour établir en fait que nous avons à faire ici à une œuvre hollandaise, exécutée dans le style français le plus pur, tant en ce qui concerne l'architecture que la décoration.

Signalons, enfin, que le perron, dessiné en arc de cercle et les deux vases monumentaux qui le décorent seraient aussi d'origine contestée et ne proviendraient, en aucun cas, du jardin d'Amsterdam.

En somme, que cet ensemble remarquable soit d'un artiste français ou d'un artiste néerlandais, ce qui semble difficile à admettre, peu importe, mais c'est un fait que le nom de l'architecte

(33) Voir *De Dag*, Anvers, 26 juin 1939 : *Het Melkhuis van het Wolvendaelpark*. Archives communales à Uccle. Extrait de presse, n° 42.



Domaine de Wolvendael - Le Puits.

de ce petit modèle de style, marqué par le sceau d'une personnalité authentiquement créatrice, méritait d'être tiré de l'oubli.

Le pavillon Louis XV du parc de *Wolvendael* devient chaque année, l'été venu, une jolie guinguette, sans enseigne, certes, mais où la clientèle est servie avec une suprême indifférence du passé, du siècle de Louis XV, de ce mouvement artistique et intellectuel intense dont il reste un témoin très valable.

Vraiment, il méritait un meilleur sort.

LE PUIITS

Face au pavillon Louis XV, adossé à la verdure, se dresse un puits, fort bien proportionné, aux moulures classiques, avec pompe monumentale. C'est un échantillon restauré d'un puits d'apparat d'époque Louis XVI.

Il est heureux que l'on ait embelli et complété ce lieu par la réédification de ce petit monument décoratif où se découvrent la trace de plusieurs touches élégantes et un exemple sur place de la méramorphose de l'architecture française en l'espace d'un quart de siècle.

Il n'aurait sans doute suscité d'autre intérêt si sa margelle n'était ornée de trois intéressants bas-reliefs qui n'offrent guère de place, chacun, qu'à un seul personnage.

Dans les deux panneaux latéraux le sujet traité est le même : un enfant se profile, debout, solidement cambré, la jambe droite portée en avant. Il manie la flèche au dard sacré. Une légère draperie flotte autour des reins et du dos, dont la musculature est délicatement et particulièrement bien traitée.

Le panneau central représente l'enfant de face, un couteau de chasse dans la main droite, levée. Un renard est couché à ses pieds, tête et museau pointu redressés. Les lignes du corps de l'animal suivent harmonieusement le mouvement de l'enfant qui se présente dans une attitude fortement déhanchée.

Comme ces figures ne diffèrent que dans d'étroites limites, que les traits individuels fassent pour ainsi dire défaut, en se réclamant d'un même caractère général, tout nous laisse supposer que ces trois bas-reliefs sont l'œuvre d'un seul et même artiste. Un artiste français sans aucun doute qui, à l'égal des sculpteurs du pavillon voisin, pénètre les détails avec une certaine coquette-

rie. Nous n'en voulons pour preuve que les rares draperies, souples et fines, traitées d'une façon si habilement transparentes, qu'elles font oublier la matière.



Domaine de Wolvendael - Bas-relief du Puits.

Les chairs, particulièrement les têtes et les mains, sont modelées avec beaucoup de délicatesse et de moelleux, alors que les petites jambes, émergeant de la pierre, avec le souci évident de la mesure et de l'équilibre, provoquent un effet étonnant.

En résumé ces trois bas-reliefs sont d'une exécution parfaite. La poésie de l'enfance, la robustesse et la beauté de la prime jeunesse constituent l'unique et suprême expression que le sculpteur anonyme a réussi à rendre avec bonheur et talent.

Jadis, la décoration de ce puits, à la silhouette quelque peu romantique, se complétait par un quatrième bas-relief. Celui-ci

ornait le pilastre portant la console et la poulie qui dessèrent le puits. De dimensions restreintes il représentait un petit amour chevelu et passait pour une œuvre de Jean Goujon (34).



Domaine de Wolvendael - Bas relief central du Puits.

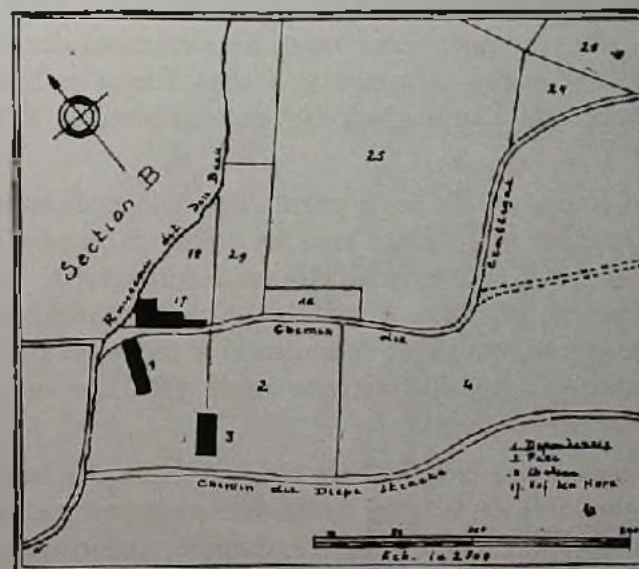
L'ORANGERIE

En franchissant la grille de l'entrée principale du parc, on laisse, à gauche, un bâtiment sans style apparent. C'est l'ancienne orangerie du domaine.

Ces bâtiments ont été construits après le château et très vraisemblablement du temps du comte Coghen. Cette opinion est

(34) Sculpteur français de la Renaissance, originaire de Normandie vers 1510. Mort à Boulogne entre 1566-68.

étayée sur le fait que dans l'Atlas cadastral de la commune d'Uccle, datant de 1816-1821, (35) on ne trouve aucune trace de cette construction. On y relève, par contre, les dépendances du château sous la forme d'un grand bâtiment rectangulaire, situé à peu près au même emplacement, mais orienté d'une façon toute différente (36).



Atlas Cadastral Parcelaire d'Uccle. Terminé sur le territoire sous le ministère des finances de son Exc. Mgr Six d'Otterbeek, sous l'adm. de M. le Comte de Mercy Argenteau, Gouverneur, et sous la direction de M. Hena, Inspecteur en chef des Contributions et de M. Craun, Ingénieur-Vérificateur - Dumortier, Géomètre de 1^{re} classe 1816-1821.

L'importance que cette construction prend sur ce plan nous porte à croire qu'elle pourrait bien figurer l'ancienne demeure seigneuriale que, naguère, occupaient les premiers châtelains.

Par ailleurs, le plan parcellaire de 1837, ainsi que la carte de l'Établissement géographique de Bruxelles, datant de 1834, indiquent l'orangerie sous sa forme actuelle et à la place qu'elle occupe aujourd'hui.

(35) Atlas cadastral parcellaire d'Uccle. Terminé sur le territoire sous le ministère de Son Exc. Mgr Six d'Otterbeek (1816-1821). Dressé par le géomètre Dumortier. Archives communales d'Uccle. Livres et brochures n° 3.

(36) Ils prennent la même orientation que le château. Le dessin de Paul Vitzthumb, conservé au Cabinet des Estampes et datant de 1827 est en parfaite concordance avec le relevé de l'Atlas cadastral.

LE PARC, DON DE LA FORET DE SOIGNES

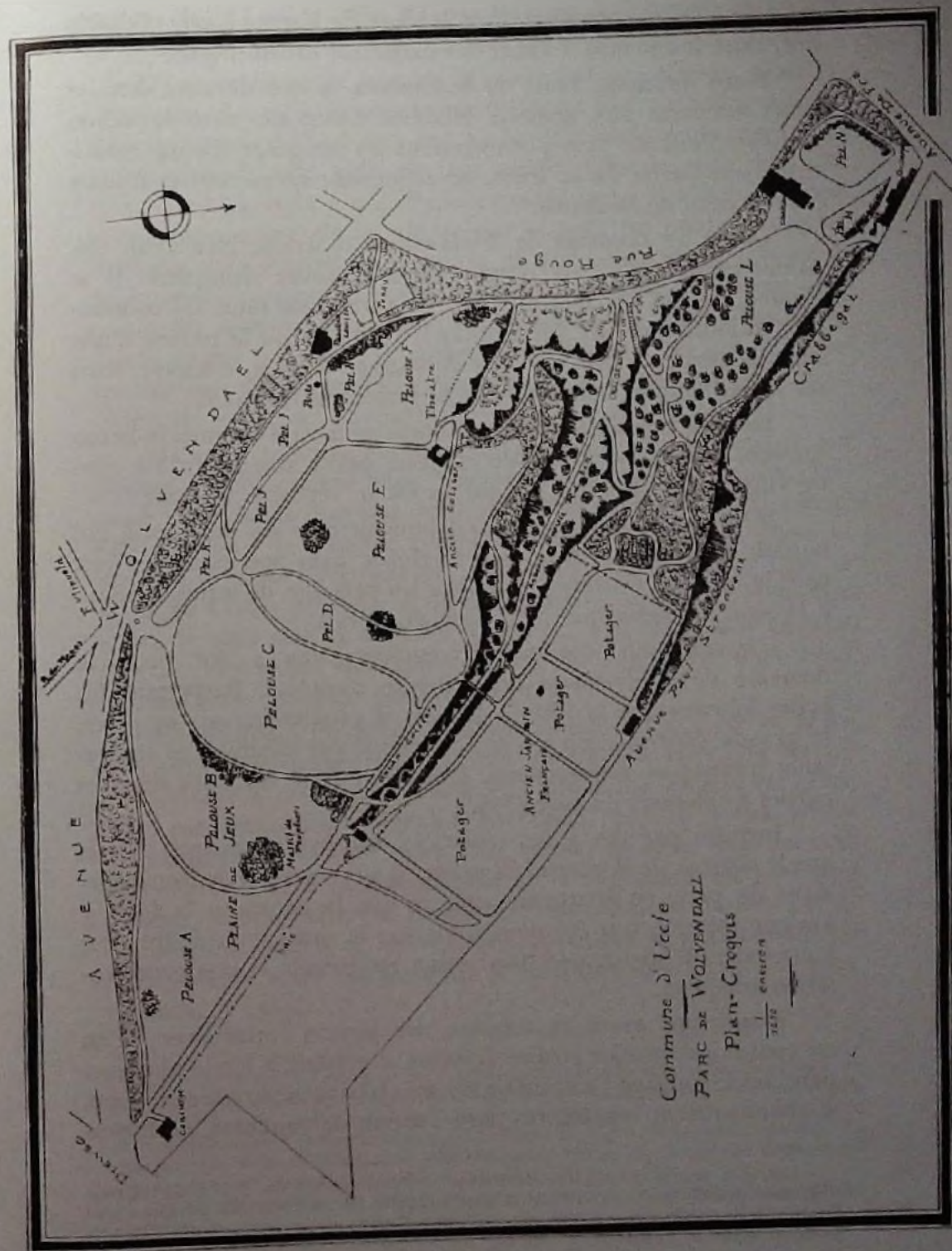
Le territoire d'Uccle est sorti tout entier du sein de la forêt de Soignes, elle-même un fragment important de la forêt Charbonnière. Au cours des temps elle s'est ressermée, petit à petit, entre ses limites actuelles, au point d'être réduite à moins de la moitié de sa superficie du XVII^e siècle. Sous les premiers ducs de Brabant, elle couvrait, vers l'ouest, les territoires des communes de Rhode-Saint-Genèse, Alesberg, Uccle, Forest et Saint-Gilles. Au XV^e siècle, elle s'approchait encore sensiblement des rives de la Seine (37).

De nos jours, Uccle reste parmi les onze communes qui se partagent l'antique forêt. Dans tous les quartiers on peut se rendre compte du profond souvenir qu'elle en a conservé. Il ne pouvait en être autrement puisque, à travers les vicissitudes des siècles, leur histoire est commune et se confond à tel point que le développement de la commune suit une route parallèle aux défrichements successifs de la forêt.

Aussi n'est-il pas étonnant de constater que des lambeaux de cette ancienne forêt de Soignes se dessinent un peu partout. Quelques vastes domaines, où le Hêtre domine, constituent, aujourd'hui, autant de témoins du recul lent et constant de l'ancienne forêt domaniale. En quittant le Bois Duden, pour remonter la vallée du ruisseau d'Uccle, ce sont le domaine disparu de Stalle, le domaine de Wolvendael, l'antique vallée de Boetendael (38), le Zeccrabbe et le Groeselenberg — ce dernier mieux que tout autre — qui gardent le pittoresque et la sauvagerie sylvestre du *Sonienbosch* dont ils restent des témoins importants. A l'autre

(37) Notice sur la Forêt de Soignes. Touring Club de Belgique. D'après la carte de Florent Van Lanzeren, la forêt avait, en 1630, une superficie de 8 263 bonniers, soit 10 390 hectares environ. La superficie actuelle atteint à peine 4 000 hectares.

(38) Rappelons que ce domaine est une ancienne retraite monastique, occupée jadis par des frères de l'ordre franciscain. Il occupe un vaste enclos entre le Boetendael straet, rue qui servait d'axe au hameau du Chat et le Sikketweg, l'un des chemins creux les plus typiques des environs de Bruxelles. Le domaine de Boetendael est actuellement en pleine transformation. La commune d'Uccle recouvre heureusement quelques hectares de ce parc qui était admirable, autant que celui de Wolvendael. Une vue d'ensemble de l'ancien couvent a été insérée dans la *Chorographica* de Sanderus (réédition de 1712). A signaler aussi un curieux dessin rehaussé, sur parchemin, datant de 1758 et portant la signature de Wildens. AUX Archives de la ville de Bruxelles.



extrémité de la commune, c'est le *Bois de Verrewinkel*, véritable îlot, resté longtemps à l'abri des exigences urbanistiques.

Nous ignorons, faute de documents, ce que devaient être les parcs attenants aux manoirs féodaux disséminés dans le vallon d'Uccle. Tout au plus pouvons-nous les imaginer comme constituant une partie de la forêt, ne répondant qu'au seul et unique besoin, celui de la chasse.

Quant au domaine de *Wolvendael* il semble bien avoir été, primitivement, un parc d'une simple demeure champêtre. Il se dessine, dès le XVII^e siècle, dans la forme que nous lui connaissons aujourd'hui. Un siècle après il était devenu la parure d'une superbe résidence qui, quoique dépourvue de luxe, conserve, dans ses lignes simples, son caractère architectural classique.

Des 2¼ bonniers qu'était le domaine à cette époque, le baron Janssen, dernier occupant du château, porta sa superficie à plus de vingt hectares. C'est lui qui en est le véritable créateur.

Mesurant tout le parti qu'il pouvait tirer du bloc boisé qui bordait son bien, il parvint à englober dans son parc le vieux chemin, nommé *Colsberg*, et toutes les parcelles de terres attenant à la seule ferme que ce chemin desservait.

L'intervention des architectes-paysagistes a été pour le domaine de *Wolvendael* une réussite complète. Respectant les belles hêtraies que la forêt a laissées si généreusement sur place, la grande dénivellation du sol a permis, par d'habiles et importants travaux de terrassement, d'établir l'unité entre les diverses parties accidentées du parc (39).

Inspirés par des idées créatrices, les architectes qui, depuis que le château de *Wolvendael* existe, se sont occupés de l'aménagement du parc, en épargnant tout ce que la nature et la forêt y avaient apporté, ont été poursuivis par le souci d'un double but à atteindre, à savoir, une production rationnelle et une ornementation adéquate.

Longtemps avant la création des jardins formalistes, qu'on est convenu d'appeler jardins français, il existait, à Uccle plusieurs parcs où le paysage l'emportait sur les classiques tracés au cordeau, si abondamment représentés dans l'œuvre de Sanderus, de Block-

(39) La partie haute du domaine, à l'endroit où la drève de Uccleuls débouche au Diève est située à une altitude de près de 100 m alors que l'entrée principale qui s'ouvre sur l'avenue Defré, anciennement sur l'Ukkelbeek se situe à l'altitude ± 40 m.

huyzen ou de Le Roy (40). Ils constituaient évidemment l'apanage de riches châtelains ou d'opulentes communautés religieuses.

De toute façon le parc de *Wolvendael* se présente, dans sa forme actuelle, sous un aspect tout différent des charmillles taillées dans les jardins de Le Nôtre qui, au XVIII^e siècle, seuls pouvaient se réclamer du bon goût de leur temps. C'est le type du parc forestier et paysager à qui, chose extraordinaire, il a fallu de longues années avant d'être adopté par le goût du public. Dans le Brabant, cette nouvelle conception du parc d'agrément compte à peine cent cinquante ans d'existence et il a fallu réellement que toutes les ressources des idées nouvelles et du style pittoresque soient réunies pour que le jardin conventionnel, tel que nous le connaissons depuis le XVII^e siècle, fasse place au parc où se succèdent les paysages de grand style.

Mais la tradition fut telle qu'au siècle dernier encore les châtelains conservaient dans l'enclos de leur parc un jardin classique français. Le domaine de *Wolvendael* avait le sien. Il s'étendait sur toute la parcelle comprise derrière la hêtraie, entre le ravin et l'avenue *Stroobant* (41). En 1914 on pouvait lire dans la revue *La Chasse Moderne* « qu'il allongeait son double corps aux allées de sable clair ». L'auteur ajoute qu'« il était traité en boulengrin, c'est-à-dire que chaque corps se composait d'un fond encaissé entre des glacis gazonnés » (42).

En somme, c'est grâce à la générosité de la forêt et grâce aux architectes-jardiniers qui surent mettre leur talent au service d'idées nouvelles et créatrices, que la commune d'Uccle est dotée d'un parc magnifique. Depuis que cette parcelle devint jardin d'agrément, des espèces rares sont venues se mêler aux essences forestières, mais « la topographie et la végétation en sont somniennes, terrain vallonné, coupé de ravins dont le caractère et la lumière, les plantes et les venelles rappellent la physionomie de cette antique sylve ducale dans le territoire de laquelle le parc fut taillé » (43).

(40) A Uccle, relevons : le *Papenkasteel* représenté dans l'ouvrage de Le Roy : *Le Grand Théâtre profane du Duché de Brabant*, 1730; un dessin de G. De Bruyn du *Château de Carloo* de 1694; une gravure du prieuré de *Boelendael* dans l'ouvrage cité de Le Roy, T. II, p. 324; une estampe du château de Messire Guillaume van Hamme, baron de *Stalle* et d'*Ovarhem* aux archives communales d'Uccle (Documents divers n° 32).

(41) Cette partie du parc n'est pas, actuellement, accessible au public.

(42) Op. cit.

(43) Sander Pierron. *Histoire de la forêt de Soignes*. Op. cit., p. 545.

C'est dans ce domaine de *Wolvendael*, plein d'ombrages et de sites à hautes ramures, qu'il convenait d'honorer, avec discrétion et mesure, la mémoire des littérateurs et artistes ucclois.

Uccle-Centre d'Art y perpétue le souvenir de deux de ses anciens présidents, le peintre Maurice Guilbert (44), par un banc taillé en pierre blanche et le statuaire Paul Du Bois (45), par un mémorial dont la figure est l'une des œuvres les plus touchantes sorties de l'atelier de l'artiste. Aux confins de la pelouse proche, dominant l'allée principale, se détache, sur fond de hêtres pourpres, un important bas-relief en marbre blanc, poème allégorique, élevé à la mémoire d'un autre grand artiste ucclois, le sculpteur Frans Huygelen (1870-1940). Il évoque le *Réveil du Printemps*, en une composition clarifiée par l'absence de détails et d'ornements inutiles, où tout s'anime par l'observation du mouvement rythmé et la beauté de la ligne qui cerne les contours (46). Quelques pas plus loin, en bordure de l'allée principale, un chêne séculaire abrite le buste du poète-médecin Georges Marlow (1872-1947). C'est une œuvre fort bien venue de Léandre Grandmoulin, auteur du monument aux morts des deux grandes guerres, érigé au square qui fait face au château de *Wolvendael*. Enfin, une encoche dans le mur de clôture du domaine, à front de l'avenue *De Fré*, laisse place à l'émouvant monument rappelant l'héroïsme de René Gobert, fusillé par les Allemands en 1943. C'est une œuvre commune de l'architecte Chabot et du sculpteur J. Witterwulghe.

Les châtelains, propriétaires de cette terre de *Wolvendael*, ont toujours eu le souci de réserver une place importante à la sculpture décorative de plein air. Tous les auteurs qui ont eu l'insigne faveur de parcourir le domaine avant qu'il ne devienne parc public ont annoté, au passage, des œuvres marquantes, dûes au ciseau d'artistes dont le nom occupe une place dans l'histoire des arts. Nous les transcrivons telles que nous les avons relevées dans leurs chroniques :

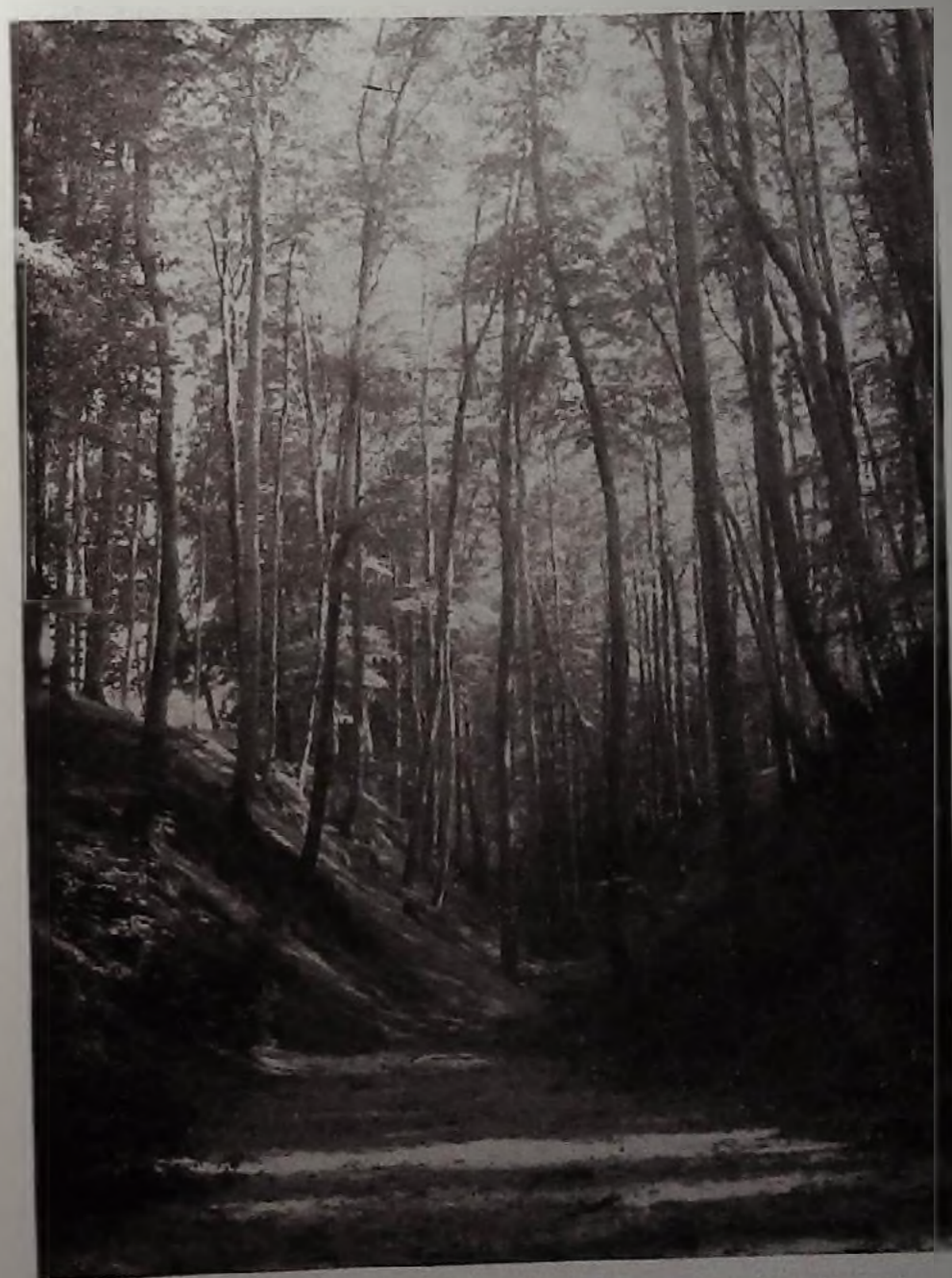
Une *Diane aux écoutes* et un *Dieu Chasseur*, deux terres

(44) Maurice Guilbert (1876-1933) était un peintre délicat dont le talent s'était affirmé à l'école Montoise. Il était le fondateur du groupement *Uccle-Centre d'Art*.

(45) 1859-1938. Auteur du monument Frédéric de Mérode à la Place des Martyrs, à Bruxelles, et du monument Charles Rogier, à Liège.

(46) Ce monument fut érigé par *Les Amis et Admirateurs du Maître Frans Huygelen* et inauguré le 26 septembre 1963.

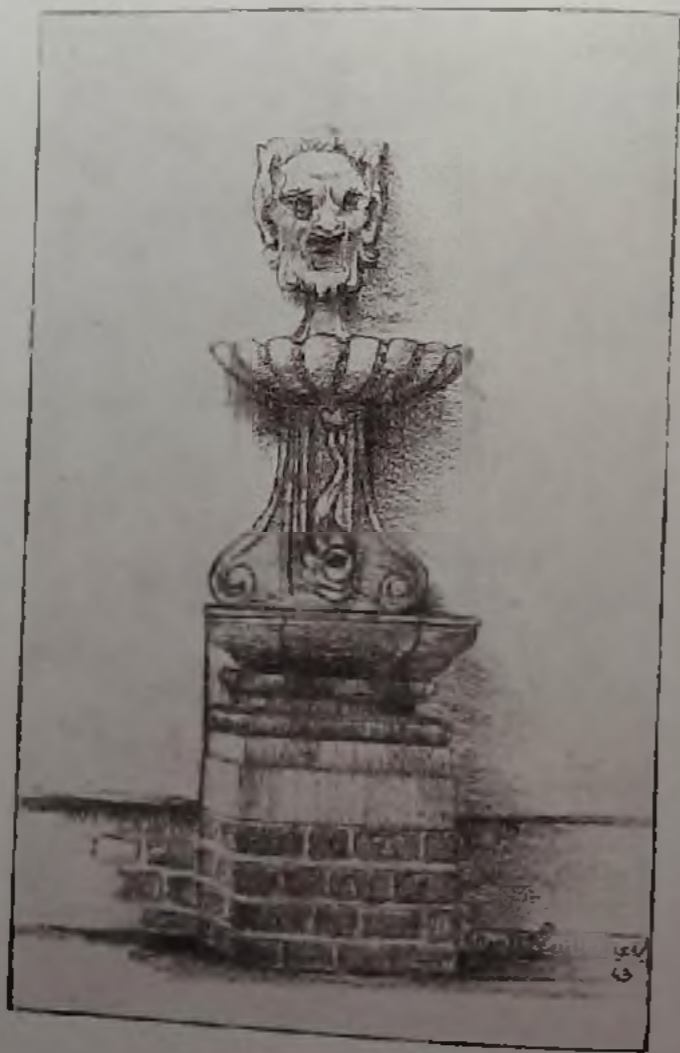
(47) Érigé à l'initiative d'*Uccle Centre d'Art* et de la *Revue d'Art et de Littérature Le Thyrsis* en 1965.



Domaine de *Wolvendael*. Le Ravin (ancienne *Diepe straat*).

cuites de Coyssovoix (48), dans la grande voie carrossable, bordée de rilleuls, conduisant au *Dieuweg*;

Un *Dieu Pan à la flûte de roseaux* (auteur inconnu), dans le jardin français;



Fontaine florentine (marbre blanc) au *Wolvendael* à *Uccle*.

Un *Amour désarmé* de Houdon (49), statuette sur fût de colonne dans la cour intérieure du château;

(48) Sculpteur français.

(49) Statuaire français, né à Versailles en 1741, mort en 1828.

Hercule au repos, de Godecharles (50), dans le chemin qui domine la pelouse descendant vers le théâtre de verdure;

Une *fontaine florentine*, en marbre blanc, au jardin français. Cette fontaine, à deux vasques, dont l'une en forme de coquille, a été transférée dans l'enclos réservé au Centre récréatif pour retraités et pensionnés. C'est une œuvre fort belle, couronnée d'un masque de faune, délicatement traité, de caractère saisissant qui nous permet de nous faire une idée juste et suffisante de la vitalité, de la richesse de la plastique italienne au temps de la Renaissance. Elle se complète d'un Dauphin et la manière dont ces figures sont traitées met en relief la beauté du marbre, grâce à la main anonyme qui l'a taillée avec une netteté parfaite.

Il reste à espérer que cette précieuse œuvre d'art puisse un jour être offerte à l'admiration de tous ceux qui se plaisent à parcourir le domaine en la réédifiant dans un lieu qui lui est dû et plus largement accessible au public.

LES CHEMINS CREUX ET LES ABORDS DU DOMAINE

Le domaine de *Wolvendael* enclôt dans ses limites actuelles deux chemins creux, fort anciens, l'un, connu sous le nom de *Ravin*, l'autre, plus discret et plus oublié, le *Colsberg*. Deux autres chemins creux lui ont toujours assuré une limite naturelle : le *Crabbegat*, au nord-est, côtoyant le vallon du *Kamerdelle* et la *rue Rouge*, au sud-ouest, vers les premières pentes des collines du *Wolvendael*.

Le *Ravin*, qui traverse le parc de part en part, doit être classé, sans contredit, parmi les plus beaux sites des environs de Bruxelles. Par un hasard miraculeux il est demeuré ce qu'il était aux siècles passés et, l'imagination aidant, on y voit parfaitement déambuler les villageois d'autrefois.

Dévalant la pente d'une colline à grands vallonnements, il garde jalousement ses secrets d'antan, tout au moins pour ce qui est de sa structure géologique et de son pittoresque.

Ce chemin prend une orientation nord-nord est, déterminée par la pente nord du vallon du ruisseau d'*Uccle* vers lequel il se dirige, en se rapprochant fort de la position perpendiculaire.

(50) Sculpteur belge. Né et mort à Bruxelles 1750-1825. Auteur du fronton du Palais de la Nation.

Comme tous les anciens chemins creux de quelque importance, le Ravin accuse un profil en V, ouvert à environ nonante degrés.

Creusé en pleine hêtraie, un coup d'œil rapide nous le montre avec une profondeur grandissante à fur et à mesure qu'on s'approche de la vallée. Alors que vers la crête il se creuse à peine de quelques décimètres, les talus qui le bordent vers le milieu et la fin de son parcours atteignent plus de vingt mètres de hauteur (51).

C'est évidemment la nature sablonneuse du sol qui a creusé si profondément ce chemin vers sa basse altitude, c'est-à-dire vers l'allée principale du parc. En le parcourant on peut facilement observer les traces laissées sur place par le lent mais continu travail d'érosion qui s'est poursuivi pendant des siècles.

Comment cet impressionnant ravin s'est-il si bien conservé, presque au centre topographique du domaine ?

La toponymie ancienne nous le montre comme faisant partie intégrante de la voirie publique. C'est l'ancienne *Diepe Straete* (52) qui, du moulin de *Coudenborre* (53), sur le *Geleytsbeek*, au lieu-dit *Broeck*, à *Saint-Job*, montait vers la crête du *Dieweg*, coupant cette antique voie belgo-romaine pour dévaler vers le village et l'église d'Uccle.

Conformément aux ordonnances qui étaient en vigueur à Uccle, la *Diepe Straete* était ouverte au charroi et devait avoir une largeur de douze pieds. Un relevé des chemins vicinaux de la commune, dressé par l'arrêté royal daté du 14 juin 1820 (54) nous apprend qu'il n'avait plus, à cette date, sa largeur réglementaire en spécifiant que celle-ci n'était plus que de six pieds, *des empiétements de l'ordre de trois à six pieds ayant été relevés en différents endroits*. L'érosion lente des talus et la poussée de nouveaux arbres ont, de nos jours singulièrement réduit le chemin, au point de n'être plus qu'un sentier.

Le chemin public aura vraisemblablement été enclos dans le domaine du temps de l'occupation du comte Cogen. En effet, le

(51) Un pont rustique, construit en bois de chêne écorcé, surplombait jadis ce ravin avec une portée de plus de vingt-cinq mètres. Ce pont a été démolit il y a quelques années.

(52) Archives Générales du Royaume. Cartes et Plans manuscrits : Nos 2394 et 2017. Archives communales d'Uccle : Atlas Cadastral parcellaire. Op. cit.

(53) Cf. Folklore Brabançon, n° 155, sept. 1962.

(54) Tableau de tous les chemins vicinaux et autres de la commune d'Uccle, dressé par l'administration de la dite commune, conformément au règlement approuvé par A.R. du 14.6.1820. Archives communales d'Uccle.

plan cadastral parcellaire de la commune l'indique encore, vers 1820, comme faisant partie de la voirie. Il côtoyait le domaine et le bornait sur une distance assez grande. Il n'en était plus de même en 1843, lors de la gravure de la carte de l'Institut géographique de Bruxelles; seule la partie basse, conduisant au ruisseau y est encore indiquée sous le nom de *Diepe Straete* mais s'identifie ensuite avec l'ancienne *rue Rouge*.

Le tronçon sud de cet important chemin, celui compris entre le *Dieweg* et la chaussée de *Saint-Job*, est actuellement connu sous le nom de *rue Basse*. Cette rue est restée dans son état de chemin creux, moins creusé que le ravin, jusqu'à la fin de la première guerre mondiale. Les deux tronçons, séparés de nos jours, ne formaient donc, jadis, qu'une seule et même voie de communication importante entre *Carloo-Saint-Job* et le village d'Uccle.

Au XVI^e siècle (1530) nous trouvons dans les archives la *Diepe straete* sous le nom de *Konijnen straat* (55). Voilà pour le moins un nom inattendu qui témoigne de la facilité avec laquelle nos anciens désignaient les lieux qui leur étaient fameux et de la fidélité avec laquelle ils ont conservé les dénominations les plus archaïques.

Arrivée à la crête du *Dieweg*, la *rue Basse* laissait, à sa gauche, un chemin qui, parallèlement au ravin, dévalait avec lui le versant du ruisseau, pour aboutir à la *rue Rouge*, face aux bâtiments du centre culturel et artistique. C'était le *Colsberg*, lui aussi actuellement perdu dans le parc. Son nom ne peut s'expliquer qu'en remontant à sa forme primitive : *Cole's berg*, c'est-à-dire le *mont*, le *chemin de Nicolas*, probablement du nom d'un ancien propriétaire de l'unique ferme qui y était établie (56).

Il ne reste malheureusement plus grand'chose du vieux *Colsberg* le nivellement l'ayant ramené, de pittoresque chemin creux qu'il était jadis, à l'état de sentier tracé au cordeau. Il reste cependant visible, dans sa structure ancienne, sur le parcours de sa partie inférieure; c'est le petit chemin ombragé qui s'ouvre sur l'allée principale pour déboucher sur la scène du théâtre de verdure (57).

(55) Ce nom a subsisté jusqu'à la fin du siècle dernier. Cf. Popp. *Atlas cadastral de Belgique*, Bruges, 1860.

(56) A. De Flou. *Woordenboek der Toponymie van Westelijk Vlaanderen*. GenL Kon. Vlaamse Academie. On retrouve le même nom sous forme de *Coles Bero* et *Colombert* en Flandre française.

(57) Le *Colsberg* débouchait *rue Rouge* à la source d'un petit affluent de l'*Tkkalbeek*. Celui-ci conduisait ses eaux vers le ruisseau longeant le mur de clôture du château. Actuellement encore la végétation indique à suffisance, la présence de l'eau à cet endroit.

Si le *Crabbegat* se situe hors du domaine de *Wolvendael* en lui servant de limite et de ceinture, il n'en reste pas moins qu'il fait intégralement partie de ce même lambeau de la forêt de *Soignes*. Il constitue, en effet, le prolongement naturel de la grande hêtraie du parc établissant ainsi une communauté d'origine certaine.

Il s'est creusé profondément, sur une distance de plusieurs centaines de mètres, dans le versant nord du massif du *Wolvenberg*, qui sépare la vallée de *Geleytsbeek* de la vallée de l'*Ukkelbeek*. Rappelons que ce massif était jadis entièrement boisé et que la forêt de *Soignes* le couvrait, laissant comme seuls témoins une grande partie du domaine de *Wolvendael* et le *Crabbegat* qui lui est contigu.

Le *Crabbegat* est avec le *Ravin* du Parc, l'un des plus vieux chemins d'Uccle. Comme lui, il a conservé son pittoresque et son originalité, malgré les travaux importants de voirie qui ont dû être entrepris pour préserver les talus de l'érosion. C'est le chemin creux type dont tous les éléments naturels trahissent la haute antiquité : pente douce du chemin creux par rapport au terrain fort accidenté, bords parallèles et tracé courbe. Son origine se confond avec la nuit des temps et son passé millénaire est confirmé par son nom qui remonte aux premiers temps de la colonisation franque (58).

Les villageois d'antan, surtout les habitants de *Carloo* ont longtemps donné au *Crabbegat* le nom évocatif de *Lijkweg*. D'autres chemins de ce nom ont existé en plusieurs endroits de la commune et cette pluralité s'expliquait par la grande étendue de l'ancienne paroisse d'Uccle, dont les limites dépassaient les limites actuelles de la commune (59). Le *Crabbegat* était en effet le chemin que les habitants de *Saint-Job* empruntaient pour suivre les enterrements, celui-ci conduisait vers l'église paroissiale d'Uccle, autour de laquelle se trouvait le cimetière. La paroisse de *Saint-Job* n'ayant été créée autonome qu'en 1836, toutes les cérémonies religieuses, à part quelques messes dites par un chapelain, se passaient à l'église mère. Les cortèges funèbres convergeaient donc vers cette dernière en suivant le chemin tracé par la tradition.

(58) Dr A. Van Loey. Op. cit. no 23, p. 199.

(59) L'église St-Pierre d'Uccle desservait les deux chapelles castrales de *Carloo* et de *Stalle*, la chapelle de *Boendael* et, pendant longtemps, l'église de *Droogenbosch*.



Le *Crabbegat* et le *Vieux Cornet* - Uccle.
Eau-forte de H. Quittelier.

En 1704, pour la première fois, Roger Van der Noot, seigneur de *Carloo*, tente d'obtenir une paroisse indépendante. A cette fin, il signa, avec les habitants, une supplique qu'il adressa à l'Archevêque de Malines. Celle-ci resta lettre morte, le clergé d'Uccle ayant estimé que la perte de leurs revenus serait trop grande (60). Une même démarche fut tentée, en 1777, par Philippe Van der Noot, mais celle-ci connut le même sort que la précédente. La

(60) Dr E. Vanderlinden : *Carloo in 't verleden*. Carloo-St-Job 1922.

construction de la première église paroissiale à *Saint-Job* date de 1835. L'année d'après, les habitants du hameau signèrent, au nombre de deux mille, une nouvelle pétition qui, malgré une ultime opposition du clergé d'Uccle, reçut l'approbation du Conseil provincial et de l'État.

L'urbanisation de toute la partie comprise entre le domaine de *Wolvendael* et le *Groeselenberg* a modifié profondément l'aspect topographique de ce quartier d'Uccle. Elle a fait disparaître le *Kamerdelle* et a menacé bien des fois de disparition le *Crabbegat* qui, par un heureux hasard, a été respecté avec une bande de terrain, planté d'hêtres séculaires dont les racines, mises à nu par l'érosion, ont fini par se souder les unes aux autres. Leur inextricable enchevêtrement donne au site un aspect particulier que très peu de chemins creux peuvent offrir aux promeneurs qui s'y aventurent.

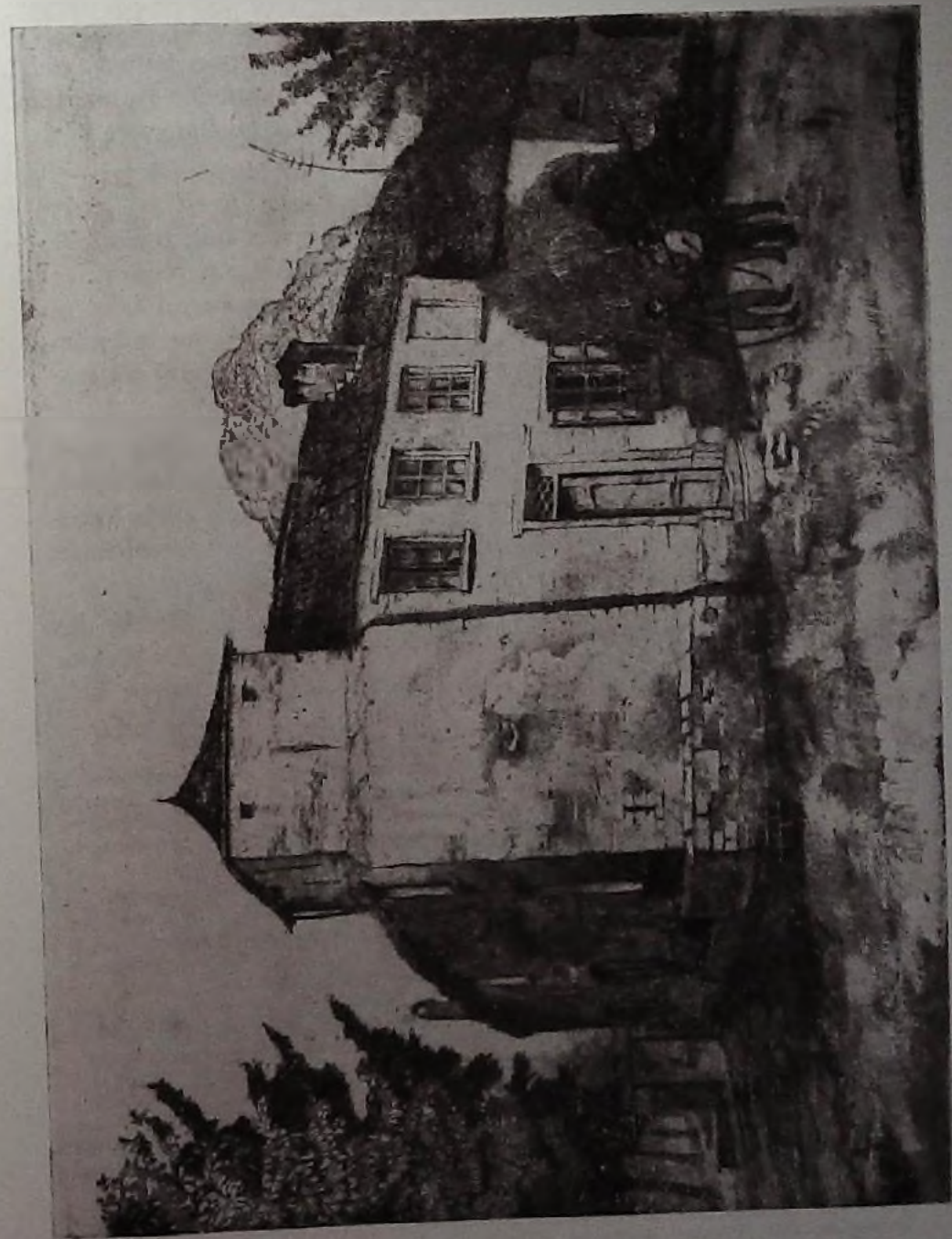
Une bifurcation du *Crabbegat*, appelée de nos jours *avenue Stroobant*, passait jadis sous un petit pont de briques, construit en arc de plein cintre, très connu de tous les artistes peintres et graveurs. Il reliait le domaine de *Wolvendael* aux terres voisines du *Kamerdelle*, appelées « *boven 't Crabbegat* ». Les maisonnettes qui se trouvaient en ce lieu étaient toutes occupées par du personnel du château, notamment par le garde chasse, ce qui fait que le pont rustique, qui s'intégrait fort bien au paysage, aurait été construit, on ne sait à quelle époque, pour assurer aux serviteurs des châtelains, un accès facile à leur lieu de travail habituel.

Le *Crabbegat* a été admis au classement par la Commission royale des Monuments et des Sites, en 1918.

Cette formation naturelle constitue un exemple unique dans l'agglomération bruxelloise. Aussi a-t-elle retenu, de tous temps, l'attention des artistes peintres, graveurs et littérateurs. Le Cabinet des Estampes conserve dans ses collections une série de croquis de Paul Virzthumb qui nous montrent divers coins des environs du *Crabbegat*, à l'époque où le ruisseau d'Uccle y coulait à ciel ouvert et égayait la promenade du murmure de ses eaux et de ses cascates.

C'est à l'entrée du *Crabbegat*, au bord de l'*Ukkelbeek*, que fut construit, on ne sait quand, la ferme auberge '*Hof ten Horen*, mieux connu sous le nom de *Vieux Cornet* (61). La vieille cons-

(61) Lors d'une précédente étude nous nous sommes arrêtés longuement sur cette ferme-auberge, à enseigne évocative. Voir *Vieilles Auberges et Vieilles enseignes uccloises*. Le Folklore Brabançon. N° 141, mars 1959.



La Ferme-Auberge du Vieux Cornet.
Eau-forte de H. Quittellier.

struction dont Vitzcumb fit le centre de ses flâneries artistiques, a subi, au cours des temps, par mal de restaurations et de transformations. De manoir seigneurial qu'elle était au début de son existence, elle devint, par la suite, une ferme importante, plus tard, une auberge très renommée aux environs de Bruxelles. Le vieux manoir était encore ferme en 1770 avec étangs et prairies (62).

Comme toute vénérable demeure, le *Cornet* avait ses lettres de noblesse. Les hommes de fief ou tenanciers héréditaires du Tribunal des Grands Chiens d'Uccle-Linkebeek s'y réunissaient autrefois. C'est le seul établissement qui subsiste parmi ceux où se retrouvaient les magistrats du tribunal de cette cour qui comportait deux bancs : celui de Watermael-Boitsfort et celui d'Uccle-Linkebeek.

Ten Hore payait un cens annuel de 21 florins, plus deux poules ou un chapon, au seigneur de *Carloo*. Il payait, en outre, un cens au seigneur de *Duyst* et un autre au Tribunal de la Vénérie. Le cor de chasse qui lui sert d'enseigne rappelle probablement la dépendance du manoir envers ce tribunal.

Au siècle passé, le *Cornet* fut le siège de la Confrérie des Archers et des Femmes Archères d'Uccle que Charles De Coster éleva au rang d'héroïnes de légende (63). Elles y tiraient à la

(62) Au XVI^e siècle, le fief *ten Horen* a appartenu successivement à Herbert et Charles Van Beeckhout. Plus tard il devient bien d'un nommé Heymans qui le vendit aux Clarin. Ensuite, on y trouve comme propriétaires les de Froye et, en 1768, Pierre Goens. Lors de cette dernière acquisition, le bien était d'environ cinq bonniers.

(63) Des quatre légendes qui composent les *Légendes Flamandes*, la première, au titre « Les Frères de la Bonne Trogne » en est une de chez nous. L'auteur choisit, une nouvelle fois, le cadre médiéval du *Vieux Cornet* pour développer les différents épisodes qu'illustrent les exploits des commères uccloises, sous le règne du Bon Duc. Signalons la remarquable continuité de la présence des personnages légendaires de Charles De Coster dans le décor de la vieille auberge uccloise. C'est bien l'histoire d'un site particulièrement propice aux évocations du passé, où le temps et le lieu se peignent avec fidélité. En 1927, lors du centenaire de l'œuvre maîtresse de Charles De Coster, *Uccle Centre d'Art* prit l'initiative de faire exécuter par le statuaire A. Vriens un bas-relief évoquant, en même temps que l'héroïque épopée des femmes archères, un des chapitres les plus colorés de *Thyl Ulenspiegel* (Livre I § XXXV). Il est taillé en pierre de France avec l'inscription suivante :

1887-1927
Ici Thyl Ulenspiegel, le Héros de Charles De Coster, fit la rencontre des aveugles, des femmes archères d'Uccle et des frères de la Bonne Trogne.
Cette œuvre n'a pu être placée, pour diverses raisons, sur l'une des façades de la vieille auberge et c'est ainsi qu'elle se trouve encastrée dans le mur de la confiserie du domaine de Wolvendael.

petite perche, la grande étant réservée aux hommes. Des concours de tir eurent lieu tous les ans et plus d'une vieille famille uccloise conserve encore les trophées qui récompensaient les reines de ces joutes pacifiques. Les prix offerts étaient généralement de précieux vases en Vieux Bruxelles, garnies de fleurs artificielles en soie, très artistement façonnées et, pour mieux les préserver des atteintes du temps, soigneusement conservées sous globe.

A la limite *sud* du domaine de *Wolvendael*, la vieille *rue Rouge* monte, à son tour, le versant du ruisseau d'Uccle en direction de la crête du *Wolvenberg* et du *Dieweg*.



Rue Rouge vers 1900.

Elle est connue, aujourd'hui, dans toute l'agglomération bruxelloise, grâce au rayonnement du Centre Culturel et Artistique d'Uccle qui, face au parc, y déploie sa façade aux lignes continues et régulières.

Mais, ce que le grand public qui s'y rend ignore, c'est que cette artère, actuellement si animée, était, au temps jadis, à l'égal de ses voisines, un beau chemin creux, tout au moins dans sa partie comprise entre l'avenue de Wolvendael et la rue Clipveld. Moins profond que le ravin du parc, il était cependant fort impressionnant surtout à l'endroit où il passait sous un pont rustique, construit en troncs de chêne écorcés, qui reliait deux parcelles d'une même propriété contiguë au Wolvendael.

Moins heureux que le Crabbegat, le chemin creux a disparu peu après la première guerre, quelque temps après le Colsberg. Les rues de la Fauvette et du Colonel Chaltin empruntent, de nos jours, son ancien tracé et son assiette.

Vis-à-vis du château de Wolvendael, faisant pendant au Vieux Cornet, à front de la rue Rouge, se trouvait, naguère, la maison seigneuriale. Malgré les atteintes du temps, elle avait conservé, jusqu'aux premières années de notre siècle, le caractère d'une confortable maison de plaisance. Bâtie en briques du pays, avec toit d'ardoise et lucarne, elle comportait un étage ce qui était suffisant pour lui conférer le caractère d'une construction fort importante pour le petit village au temps où elle fut édiflée, probablement au XVII^e siècle.

On ne sait pourquoi on l'appelait aussi *maison espagnole*, malgré l'absence d'un pignon à redens.

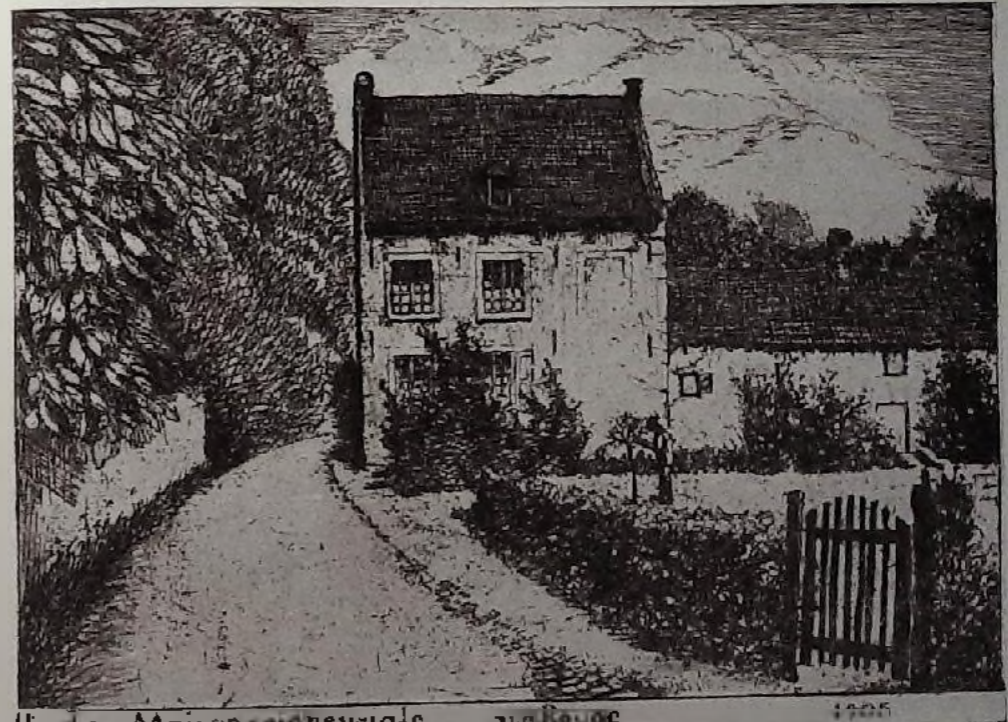
Un peu partout dans le Brabant et en Flandre on a connu ces « maisons espagnoles » qui, par je ne sais quelles circonstances, avaient hérité de cette appellation alors qu'aucun caractère architectural ne pouvait la justifier. Il en fut de même de ces traditionnelles « briques espagnoles » qui ne se distinguaient en aucune façon des briques ordinaires, cuites sur place, mais qui ne constituaient pas moins le principal matériau de construction de ces maisons riches de souvenirs, construites pendant la période espagnole (64).

La tradition veut que les Echevins du Banc d'Uccle y tenaient leurs assises, ce qui semble peu probable. Rarement l'échevinage

(64) H. Rey Pintos. *Souvenirs Espagnols en Brabant*. Revue de la Fédération Touristique de la province de Brabant. Février 1962.

eut à s'occuper de l'administration locale et, de plus, les échevins siégeaient à Bruxelles. Ils exerçaient leur droit de tutelle et d'inspection sur l'administration locale par l'intermédiaire du maître.

Cartes et plans anciens de la commune indiquent la *rue Rouge* sous le nom de *Roweg* (65). Cette voie de communication, que



Uccle. Maison seigneuriale. Rue Rouge

La Maison espagnole - Rue Rouge.

Eau-forte de H. Quittellen.

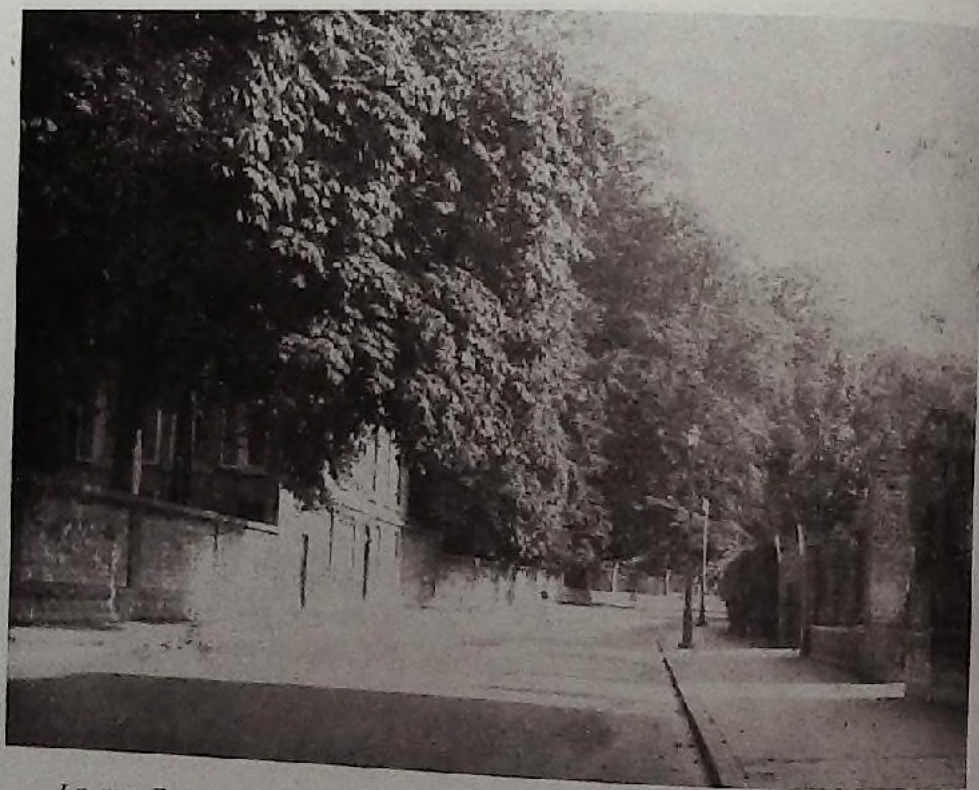
l'iconographie du siècle passé nous montre, sous l'aspect d'un large chemin, bordé de talus broussailleux, méritait-elle cette traduction erronée qu'on lui connaît aujourd'hui et qui fut l'œuvre de l'administration impériale française ?

Son nom ancien appartient cependant à un type de formation très répandu, non seulement aux environs de Bruxelles, mais dans tout le pays. Tous les auteurs sont d'accord sur sa signification propre et A. Carnoy synthétise celle-ci comme suit : « Rode est un des termes toponymiques les plus répandus en terre germa-

(65) Arch. Gén. du Royaume. *Cartes et Plans Manuscrits*, Nos 2394 et 2017.

nique. Il désigne un « essart » ou « défriché » c'est-à-dire un endroit dérodé pour employer un terme français venant précisément de ce mot. Les *Rode* abondent tout naturellement dans les régions sylvestres. » (66).

Le *Roweg* était donc parfaitement à sa place dans cette région où la *forêt de Soignes* était en constant recul depuis le XV^e siècle. Le nom est issu de la forêt et en reste un souvenir précis dont les traducteurs avaient perdu la mémoire (67).



La rue Rouge actuelle et façade latérale du château de *Wolvendael*.

La *rue Rouge* fut aussi appelée *chemin de la procession*. des deux processions des Rogations se rendait tous les ans aux champs du plateau du *Dieweg*. Elle montait la rue, poursuivant

(66) A. Carnoy, *Origine des noms de lieux des environs de Bruxelles*. A. Bleleveld, p. 201.

A consulter aussi A. Vincent, *Les noms de lieux de la Belgique*. Bruxelles Librairie Générale, 1927. Dr A. Van Loey, Op. cit. n° 115.

(67) Sous le régime hollandais le nom de *rue Rouge* disparut de la toponymie officielle. L'Atlas cadastral parcellaire d'Uccle (1816-1821) indique la rue sous la dénomination de *Chemin d'Uccle au Grand Blang* (Grand étang de St-Job).

son chemin en descendant l'ancien chemin de *Crabbegat* pour rentrer à l'église par les prairies que traverse, de nos jours, l'avenue de *Fré*.

Lorsque, le 2 août 1920, le Conseil communal d'Uccle décida l'achat du domaine de *Wolvendael* au baron Janssen, il dota la commune d'un patrimoine inestimable et l'agglomération bruxelloise d'une promenade publique sans pareille.

Ce fut une sage prévoyance sociale de maintenir ce lambeau de la *forêt de Soignes*, admirable entre tous.

Les générations futures seules jugeront pleinement, lorsque la ville envahissante aura totalement accompli son œuvre, de l'initiative louable qui fut prise, au moment propice et très opportun, par l'édilité communale.

Ce fut le double mérite du baron Janssen d'avoir fait de ce domaine ce qu'il est de nos jours et d'avoir fait la sourde oreille à toutes les propositions spéculatives qui lui furent faites, en vue de la mise en coupe des riches essences forestières et du lotissement des terres qui s'avéraient fort lucratifs.

Peu de temps après l'acquisition du Parc de *Wolvendael*, la commune d'Uccle a pu caresser l'espoir de voir transformer le domaine de *Boetendael*, son voisin, en un nouveau parc public. Vers la fin de l'année 1921 on étudia, de différents côtés, la possibilité de faire acquérir l'ancien domaine franciscain par l'État, la province de Brabant et la commune. A cette occasion il fut abondamment plaidé pour la sauvegarde de l'un des sites les plus pittoresques qui soient. D'aucuns firent état des souvenirs historiques qu'évoquait l'ancienne abbaye, soulignant que la hêtraie bordant le *Sukkelweg* était restée dans l'état où les moines du XVI^e siècle l'avaient connue. A la demande de la Commission des Monuments et des Sites, un projet fut même dressé par l'architecte P. Saintenoy et soumis au gouvernement. Ce projet comportait, en ordre principal, la création d'une vaste et large avenue établissant une liaison avec le parc de *Wolvendael*.

La réalisation de ce projet aurait doté la commune d'Uccle d'un ensemble grandiose, sans autre exemple et, par conséquent, sans rival dans notre pays.

H. CROKAERT,

Illustrations de H. Quittelier,
Président d'Uccle-Centre d'Art.

*Une affaire de rançon
de civils prisonniers de guerre
en 1634*

par
Camille HELA

INTRODUCTION

L'ANNEE 1634 se situe au milieu d'une période de calamités qui se succédèrent sur les Pays-Bas espagnols pour se prolonger durant tout le 17^{me} siècle et ne cesser qu'à la démolition du fort de Huy, à la fin du règne de Louis XIV (1715).

Les historiens ont qualifié, à juste titre, le 17^{me} siècle de siècle de malheur. « Notre pays devint un véritable enfer, le « Heksenketel » (le chaudron des sorcières) de l'Europe » (1).

Pour mieux comprendre ces sombres années, il est nécessaire de les replacer dans le cadre des événements militaires qui affectèrent toute l'Europe occidentale dans le déroulement de la guerre de Trente ans.

Rappelons d'abord qu'une Trêve de Douze ans avait été conclue à La Haye le 9 avril 1609, entre Philippe III d'Espagne et les Archiducs Albert et Isabelle avec les Provinces Confédérées sous l'hégémonie de la Hollande et de la Zélande. Cette trêve avait rétabli la paix et favorisé la restauration générale des Provinces du Sud, dénommées Pays-Bas Espagnols ou Pays-Bas Catho-

(1) Jos. Schoutmans : « Notre Histoire », p. 219, édition de 1942.

liques. Quelques jours avant l'expiration de la trêve, Philippe III meurt (le 31 mars 1621) ; son fils Philippe IV, neveu de l'archiduchesse Isabelle, lui succéda. Mais, le 13 juillet suivant, survint le décès de l'archiduc Albert, qui ne laissait pas de postérité. L'archiduchesse perdit son rang de souveraine des Pays-Bas Catholiques, et redevint simplement gouvernante générale au service de l'Espagne. L'hispanisation du gouvernement de la Belgique fut poursuivie et renforcée. La guerre recommença lentement et sans entrain dans les zones frontalières du Nord et de l'Est, Maurice de Nassau étant malade. Sous le stadhouderat de Frédéric-Henri, guerrier courageux et bon stratège, qui a succédé, en 1625, à son frère, les opérations militaires s'intensifièrent ; en 1629, le 14 septembre, il reconquit Bois-le-Duc, en Brabant septentrional ; il porta ensuite son effort dans la vallée de la Meuse, s'y empara notamment de Venloo, Ruremonde, et, en juin 1632, il mit le piquet devant Maestricht qui capitula le 22 août suivant, malgré la présence de trois armées ennemies impériale, palatine et espagnole. Les petites places voisines, Rolduc, Fauquemont et Limbourg tombèrent successivement en son pouvoir. Cette capitulation de Maestricht « ouvrait ainsi au flanc de la Belgique une plaie jamais refermée » (2).

Dès lors, le Brabant fut sous la menace d'invasion.

L'archiduchesse Isabelle mourut le 13 décembre 1633. Dans l'attente de l'arrivée de son successeur, don Ferdinand, dit le Cardinal-Infant, frère du roi Philippe IV, don Francisco de Moncada, marquis d'Aytona, ambassadeur du roi d'Espagne à Bruxelles, reçut la charge de gouverneur et capitaine-général des Pays-Bas et de Bourgogne. Il eut à son service Jean-Antoine Vincart, secrétaire des avis secrets de guerre aux Pays-Bas, qui rédigea les relations militaires pour les années 1634 et 1635 (3). Nous en résumons les principaux faits : « Ayant mis en bon ordre toutes les affaires d'Etat, le seigneur marquis a résolu de faire cette année (1634) guerre offensive à l'ennemi et de sortir au plus tôt en campagne » (4).

(2) Vicomte Ch. Terlinden : « L'archiduchesse Isabelle » - Renaissance du Livre - 1943, p. 104.

(3) M. Hulsman, J. Dhont, Lucienne Van Meerbeeck : « Les relations militaires des années 1634 et 1635, rédigées par Jean-Antoine Vincart, secrétaire, etc. » - Commission Royale d'Histoire - 1958.

(4) Vincart : o. c., p. 40.

Il fait d'abord renforcer les places frontières et les ports de mer. Puis, le 25 juin 1634, l'armée espagnole se dirige vers Diest, Montaigu et Hasselt. De là, le marquis envoie le seigneur duc de Lerma assiéger Argenteau (situé entre Maestricht et Liège), dont il s'empare quelques jours plus tard. Il fait construire un pont sur la Meuse à Novaigne (Navagne, près de Moulant), où il avait établi un camp retranché. Après cela, il manœuvre ses troupes dans la région au Sud et à l'Ouest de Maestricht, en vue de mettre le siège devant cette place forte au pouvoir, depuis deux ans, des Provinces-Unies.

Mais Frédéric-Henri de Nassau, aidé financièrement par les Français (cardinal de Richelieu) et par les conspirations que ceux-ci provoquent à Namur, Doullens et Thionville, ne reste pas inactif et mobilise ses troupes pour attaquer en Flandre et assiéger Bréda. Il oblige ainsi le marquis à distraire la majeure partie de son armée pour faire face à ces menaces, et celui-ci ne peut engager entièrement les forces espagnoles au siège de Maestricht. Devant l'avance du marquis, le prince d'Orange, qui avait investi la ville de Bréda dès le 5 septembre, se dérobe, lève le siège et se retire en hâte au-delà de la rivière Aa. Vive déception pour le marquis de n'avoir pu le joindre et lui livrer bataille.

A peine un péril est-il chassé qu'il en naît un autre à la frontière française. Les Français, qui dirigeaient une armée sur le Luxembourg, s'arrêtent à Sedan, parce que le marquis s'est rendu à Namur pour les empêcher de pénétrer au Luxembourg et dans la Principauté de Liège, et pour tenir ainsi ouvert vers la Flandre le passage du Cardinal-Infant venant d'Italie et d'Allemagne. Don Ferdinand, au cours de ce voyage, a assisté et pris une part active à la bataille de Nördlingen (ville de Souabe, en Bavière), les 5 et 6 septembre, où les Suédois et les princes luthériens allemands espéraient enserrer et détruire l'armée du Roi de Hongrie, qui assiégeait la dite ville. La victoire des Impériaux marqua la fin de la troisième phase (dite suédoise : 1630-1635) de l'horrible guerre de Trente Ans : cette défaite consacrait l'effondrement du parti anti-habsbourgeois. Les Français, sous le cardinal de Richelieu, qui soutenaient secrètement les adversaires de la Maison d'Autriche, intervinrent alors directement contre elle, de 1635 à 1648.

Après Nördlingen, le Cardinal-Infant suivit la voie du Rhin par Bonn et Cologne, puis par Juliers, passa la Meuse à Can-

telmo, traversa la Campine liégeoise, arriva à Montaigu, Louvain et atteignit Bruxelles le 4 novembre 1634, sans avoir été inquiété par les ennemis.

L'année 1635 fut beaucoup plus fertile que la précédente en opérations stratégiques et en combats meurtriers (5).

En janvier, le Cardinal-Infant visite les places fortes des Flandres et renforce les garnisons.

Quoique la France n'eut pas déclaré la guerre à l'Espagne, « le huit de février 1635 furent résolus et concluds les articles de cette ligue et union d'armées, entre le roy de France et les Estatz de Hollande, pour la ruine des provinces fidelles et obéissantes à S. M. (d'Espagne) » (6).

Les articles 5 et 6 de ce traité prévoyaient le partage des Pays-Bas Espagnols entre les deux co-signataires : la France annexerait les provinces wallonnes et la côte jusque Blankenberg exclusivement ; les Provinces-Unies acquérraient le Brabant et les autres parties où se parle le flamand.

Le 6 mars, sur l'ordre du Prince-Infant, le gouverneur de Luxembourg s'empare, par stratagème, de la ville de Trèves et y fait prisonnier l'archevêque-électeur, partisan de la France.

Au mois de mai, le maréchal de France, de Châtillon, avec une armée forte de 12 à 15 mille hommes (7), entre à l'improviste dans le Luxembourg, prend Orchimont et s'avance jusque Rochefort, au pays de Liège, à deux lieues de Marche. Le prince Thomas de Savoie, cousin du Roi d'Espagne, devait y rassembler dans les environs, son armée en formation dans le but d'empêcher les Français de rejoindre les Hollandais de Maestricht, en passant par les territoires neutres liégeois. D'autre part, le maréchal de Brézé faisait des démonstrations à la frontière du Hainaut comme s'il s'appêtait à entreprendre une attaque en cette région et en Artois, ainsi qu'il avait été convenu avec les Hollandais. Ce n'était qu'une feinte. Trompant la vigilance de l'Infant, il s'empressa de joindre le maréchal de Châtillon, et c'est une force de 30.000 hommes qui se jeta sur la petite armée d'environ 6 à 7.000 hommes que le Prince de Savoie n'avait pas encore eu le temps d'orga-

(5) Vincart : o. c., p. 22.

(6) Vincart : o. c., p. 102.

(7) H. Lonchay dit 25.000 hommes et 5.000 chevaux. Voir : « La rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas » - 1896, p. 68.

niser. La rencontre eut lieu le 20 mai, aux Avins en Condroz, au sud-est de Huy. Le corps d'armée espagnole y fut taillé en pièces, vu son infériorité numérique. Les Français progressent alors par la Neuville-en-Condroz jusqu'aux environs de Liège, à Cheratte-sur-Meuse ; ils vont ensuite camper à Gronsveld, au sud de Maestricht, où le Prince d'Orange, Frédéric-Henri, les rejoint avec son armée au début de juin. L'intention des ennemis est d'envahir le Brabant, d'y provoquer un soulèvement général de la population et, par la prise de Bruxelles, d'atteindre le but qu'ils se sont assignés : la conquête de tous les Pays-Bas Espagnols et le passage de ceux-ci. Quoiqu'affaibli par le désastre des Avins, le Cardinal Infant quitte alors Bruxelles, se rend à Louvain et à Tirlemont pour ordonner la place d'armes de son armée.

« Et l'armée de S.A. fut logée à Jaus (Jauche, à 2 km de Jandrain) et la personne du prince Thomas (de Savoie) au château de Madame de Jaus, étant la seconde année que l'armée du Roi a été logée en la baronnie de Jaus » (8). Le camp français passe la Meuse en aval de Maestricht sur un pont de bateaux, tandis que l'armée d'Orange passe par la ville de Maestricht et « firent leur place d'armes auprès de la ville de Saint-Trond », au pays de Liège ; puis ces deux armées vinrent établir leur camp à Wanghe et Landen (8). L'Infant s'étant transporté à Hakendover sur la route de Saint-Trond à Tirlemont, les ennemis veulent occuper certains postes avantageux entre Tirlemont et Louvain, et, pour ne pas être encerclé, S.A. va installer son camp à Héverlé, à 2 km. au sud de Louvain.

La suite des opérations sort de l'objet de cette étude. Il suffit de rappeler qu'elles comportèrent l'attaque de Tirlemont, Diest, Aerschot et Louvain, où les Franco-Hollandais virent leur offensive brisée net. Il n'est pas sans intérêt pour notre sujet de rappeler que le passage des armées, les combats, les cantonnements s'accompagnent de fourrages, d'exactions de toutes sortes qui ruinèrent les populations rurales sans défense. A ces malheurs s'ajoute pour le pays de Liège la sanglante rivalité entre Chiroux et Grignoux, rivalité qui opposait surtout partisans et adversaires de l'Espagne et de la France, principales puissances belligérantes pour qui la neutralité voulue par le Prince-Evêque resta lettre morte.

(8) Vincart : o. c., p. 130.

LA RANÇON DES PRISONNIERS DE JANDRAIN

Jandrain est une commune rurale assez étendue — plus de 1100 hectares — de la Hesbaye brabançonne aux terres riches et fertiles, dans la partie sud-est de l'actuelle province de Brabant, à 18 km. de la ville de Jodoigne et à 7 km. à l'ouest de la petite ville de Hannut, laquelle appartenait alors (1634) au Duché de Brabant avec les deux autres localités.

Jandrain était le siège d'une haute cour de justice, « relevait » de la cour des alleux de S. M. le Roi d'Espagne au quartier de Jodoigne, et joignait la baronnie de Jauche, distante de 2 km.

Alors que les opérations militaires sont interrompues, que les armées ont pris leur quartier d'hiver, un « commando » de la garnison hollandaise de Maestricht, traversant la Hesbaye liégeoise, lance, fin novembre ou début décembre 1634, un raid dans le sud-est du Brabant espagnol, se saisit de huit villageois de la commune de Jandrain, les emmène à Maestricht, les y détient prisonniers et ne les libère qu'en leur extorquant une forte rançon en argent. Ce fait de pratique courante des guerres d'autrefois était une occasion pour les soldats, la plupart mercenaires et étrangers, de suppléer à leur solde, toujours payée tardivement, lorsqu'elle l'était, d'empocher de grosses sommes d'argent pour satisfaire leur vie désordonnée. De telles exactions accompagnées souvent d'enlèvement de prisonniers ou d'otages étaient une source de désolation pour les populations rurales.

Ce qui restait à faire par les malheureux ainsi enlevés, on va le voir.

La copie d'un acte de procuration, dressé par le notaire F. de Bombais à Maestricht, le 10 décembre 1634, nous apprend :

- que Jean de Wez, Waulchier Gérard et Melchior de Hempinne, demeurant à Jandrain en Brabant, sont « présentement » prisonniers de guerre en cette ville ;
- qu'ils ont constitué comme leurs mandataires respectivement, Marguerite Maison, son épouse, Adrien Gérard, son frère, et Pétronille Mollin, son épouse ;
- qu'ils leur ont donné pour mission de vendre, céder, aliéner ou hypothéquer tous biens quelconques leur appartenant,
- aux fins d'obtenir et de se procurer les sommes nécessaires à leur rançon.

Le montant de celle-ci ne sera mentionné que ci-après.

Le dit acte de procuration est passé, « en la prison militaire dicte Gevangenpoorte (Porte des prisonniers) » (9), en présence de deux témoins : le capitaine en campagne Sire Pierre Ergards et Laurent Damen, bourgeois de Maestricht.

Les trois « constituants », De Wez, Gérard et de Hemptinne, déclarent ne savoir signer, mais ils apposent leurs marques, c'est-à-dire une croix tracée de la main propre par chacun des comparants, en signe d'acquiescement.

Ce document ne fait mention que de trois prisonniers, mais une attestation de date ultérieure (17 février 1653) nous apprendra qu'outre les deux frères Waulthier et André Gérard, quatre autres « mannants résidents au lieu de Jandrain » avaient été faits prisonniers en même temps par la garnison de Maestricht.

La procuration est datée de Maestricht le 10 décembre.

Adrien Gérard fit diligence et brûla les étapes pour avoir pu présenter celle-ci, le surlendemain 12 décembre, aux mayeurs et échevins de la haute cour et justice de Jandrain, et d'y faire dresser le même jour un acte d'emprunt de fonds (10).

Le mayeur de Jandrain était Jean le Gorlier et les échevins étaient Gérard de Hemptinne, Servais de Hemptinne (11) et Jean François. Devant eux, comparaissent Andrien Gérard et Marguerite, frère et sœur du prisonnier Waulthier, lesquels « vendent et transportent au proffit de maïstre Damien de Tombeur, chirurgien, bourgeois de la ville de Hannut (12) pour lui ses hoirs

(9) Il y avait à Maestricht trois prisons : celle destinée aux criminels, située au-dessus d'une porte de la ville, que l'on appelait la « Gevangenpoort » ; celle destinée aux détenus en matière civile, dénommée « Dinckhuyts ou Dinghuis », et la prison de l'hôtel de ville appelée « Lantscroen (Lantscroon) », destinée aux prévenus arrêtés par l'autorité communale (Daris - XVI^e siècle - p. 87).

(10) La distance de Maestricht à Jandrain est d'environ 10 à 12 lieues, soit 60 km.

(11) Sous l'ancien régime, les de Hemptinne (dont la généalogie définitive a paru dans l'Annuaire des familles nobles et patriciennes de Belgique - I - 1900) étaient un type parfait de ce genre de familles de fermiers-proprétaires qui fit d'eux une dynastie de mayeurs, notaires et baillis (Emile Bouvier, o. c., note 6).

(12) En 1620, il y avait un Martin de Tombeur, bourgmestre de Perwez (Bbt), propriétaire de la belle ferme d'Alvaux en cette localité. Il fut ruiné par les gens de guerre et presque réduit à la mendicité (Emile Bouvier : « Essai de définition sociale des vieilles familles de fermiers de la Hesbaye et du Brabant wallon » - Intermédiaire des Généalogistes - Bulletin n° 56 - note 5 - Mars 1935).

et ayans causes trente huit florins demy de rente moiennant et parmy la somme de seix florins pour chaque florin de rente ».

Andrien intervient « en vertu de la susdite constitution » (procuration), tandis que Marguerite le fait « de sa pure et libre volonté sans contraincte mais seulement pour l'amour fraternelle quelle porte à son frère Waulthier Gerard presentement prisonnier ».

Bel exemple et d'un noble sentiment d'entraide et de solidarité fraternelles, tout à l'honneur de Marguerite Gérard.

Mais de tels sentiments ne sont pas seuls à se manifester dans cette famille ; nous lisons, en effet, plus avant dans cet acte d'emprunt que : « Et la mesme comparant Jacque Libert leur beau perre ainsique leur merre lesquels pour leurs humiers et vicairie (13) ont grez et consenty a se present transporte ». Veuve d'un premier mariage, la mère du prisonnier était remariée à Jacques Libert ; elle jouissait d'un droit d'usufruit sa vie durant sur les revenus des biens dévolus à ses enfants et restés en indivis. En donnant son accord et consentement (grez et consenty) à l'aliénation des biens constituant son usufruit, elle se dépouille volontairement, en faveur de ses enfants, dans un élan d'amour maternel.

Le prêt d'argent consenti par Mre Damien de Tombeur est fait en contre-partie d'un versement annuel d'une rente « dont le premier cannon (14) escherrat à la Saint Adrien prochain », c'est-à-dire le 30 novembre 1635. Calculé sur la base de « 16 florins pour chaque florin de rente » — au denier 16, comme on l'énonçait alors (de nos jours, on dit pourtant intérêt 6 1/4 % l'an) la valeur en capital du prêt s'élevait à 616 florins (38,5 × 16). C'est un taux d'intérêt très modéré pour l'époque et surtout en des temps aussi troublés. Mre Damien n'a pas profité des circonstances malheureuses pour faire valoir des exigences abusives et imposer un taux usuraire (15).

(13) Humler (s. m.) ou humière (s. f.) : usufruit.

Vicairie, vicairerie ou vicarie : usufruit la vie durant. (F. Godefroy : « Lexique de l'ancien français » - Paris - 1901).

(14) Cannon ou canon : (archaïque) canon, chiffre d'une redevance annuelle (Haust : DL - p. 133).

(15) D'après Pirenne (« Hist. de Belgique » - IV - pp. 442-443) : « Les tables de prêts des compagnies dites de Lombards avaient un intérêt de 33 à 42 p c. » et « les monts de piété exigeaient un intérêt de 15 p c. des sommes avancées par eux ».

Pour sûreté et garantie de ce prêt, les enfants Gérard affectent en hypothèque leurs biens immeubles comportant :

- une « maison tenure et pourprins (16) si long et si large qu'il se contient » ;
- 106 verges grandes de terre (ou 4 ha. 62 a. 16 ca.) en 15 pièces séparées ;
- un jardin de 2 bonniers (1 ha. 74 a. 38 ca.) ;
- un « cortil » de 16 verges grandes (ou 69 a. 76 ca.) (17) ;
- et enfin, appartenant personnellement à Waulthier Gérard, six journaux de bois (ou 1 ha. 30 a. 80 ca.) provenant de legs testamentaire constitué, le 17 juin 1628, en sa faveur par feu sa tante Jehenne (Jeanne) Gérard. Ce dernier bien relevait en fief de la baronnie de Jauche, tandis que les biens précédents sont des alleux (18).

Chacune des parcelles est spécifiquement déterminée par sa contenance, par le lieu-dit de sa situation, par son orientation et l'indication des propriétaires joignants. En ces temps-là, l'orientation d'un terrain était basée généralement sur l'axe du cours de la rivière ou ruisseau principal arrosant la localité ; les expressions en usage étaient par exemple : damont pour l'ouest, daval pour l'est, vers Louvain pour le nord et vers la Meuse pour le sud. Ce n'est qu'au XIX^{me} siècle que l'on se référera définitivement aux quatre points cardinaux.

La durée de l'emprunt n'est pas fixée ; il est toutefois stipulé que la dette pourra être remboursée en une seule fois par les débiteurs, à charge de ceux-ci de payer le « canon », les frais de cour, de lettre (acte notarié) et de scel (timbre).

Au cas de manquement de paiement de la rente en tout ou en partie à l'échéance, le créancier ou ses « hoirs et ayants cause (19) » pourront se prévaloir de l'exigibilité de la dette et, par assignation, demander le remboursement de celle-ci selon les us et cou-

(16) Tenure ou teneur : possession, contenance. Tenance : domaine. Pourprins ou porpris, porprins : enclos, enceinte, clôture, jardin (« Dict. anc. fr. » - C. Van Dael et H. Grandsaignes).

(17) Cortil, cortil : courtil, cour, jardin, toute sorte d'enclos (Van Dael et Grandsaignes). Prairie plantée d'arbres fruitiers (Haust. - DL. - 716).

(18) Alleu : Bien libre en toute propriété.

(19) Hoirs, sont les héritiers descendants en ligne directe. Ayants cause : Cause signifie un droit acquis à quelque personne, par quelque titre que ce soit, vente, cession, donation, succession. (Cl. J. de Ferrière : « Dict. de Droit et de Pratique » - Paris, 1771 - T. II, p. 735 et t. I, p. 235).

tumes des cours de justice dont les dits biens se trouveront « mouvants » (dépendants). L'acte se termine par les déclarations et recommandations générales d'usage sur les droits et les devoirs des parties contractantes, et sur l'authenticité de cet acte attestée par l'apposition du sceau de la cour de justice, l'inscription de la date et la signature du greffier, lequel se dénomme ici L. R. Biewart.

*
* *

Parmi les causes insérées à l'acte de prêt — dont nous avons signalé ci-devant les principales — il est notamment dit que « tout porteur de ceste pour cestuy present contract (pourra) renouvellez et realiser pardevant telle courtz et justice que besoingne serat et ceste à leurs propre fraix, coust et despens sans que ledit Mre Damien en soit intéressé ».

En vertu de cette faculté lui octroyée, Mre Damien de Tombeur fait « réaliser », c'est-à-dire rendre réel et effectif l'engagement pris par la famille Gérard. Il se rend à Jodoigne, à cet effet, auprès du receveur des domaines de S. M. le Roi d'Espagne, au quartier de Jodoigne, et celui-ci acte, le 26 mars 1637, au dos du contrat, la reconnaissance, par devant la cour des alleux de S. M., du droit de Mre Damien à une rente de 38 florins 10 sous à son profit ; il en « est esté advesty et adhérité in forma », c'est-à-dire mis en possession réelle, formalité qui correspond à celle d'aujourd'hui dite inscription au bureau des hypothèques. Le recours à la « cour des alleux » était indiqué du fait que les gages immobiliers sont des « alleux », c'est-à-dire des biens libres appartenant en pleine et entière propriété aux enfants Gérard, à l'exception des six journaux de bois, redevables ceux-ci de droits seigneuriaux à la baronnie de Jauche.

*
* *

Le 17 février 1653, la haute cour de Jandrain, représentée par son mayeur Pierre de Hemptinne et deux de ses échevins, Nicolas Mahotte et François Giroit, fut requise d'acter par écrit une déclaration verbale lui faite par quatre de ses habitants : Gile le Bourignon, Bernard de Guy, Marin de Tombeur et Guillaume Houssoy, par laquelle ils font savoir qu'ils ont été, il y a un peu plus de 18 ans, faits prisonniers avec les frères Waulthy et André Gérard, par la garnison de Maestricht et qu'étant emprisonnés

ensemble, ils furent taxés à une rançon totale de 5832 florins et 10 sous, sans comprendre 20 patacons que chacun d'eux dut en outre payer pour « mauvais despens tant de prison qu'autrement ».

La participation de chacun des prisonniers au paiement de cette rançon ne fut pas établie par parts égales : elle fut répartie par arrangement amiable entre eux, à raison de leurs « commoditez », spécifie la déclaration, c'est-à-dire que celui qui avait et possédait le plus de biens eut une quote-part plus forte à payer. Les deux frères Gérard ont été ainsi taxés à une somme unique de 700 florins, non compris les autres dépenses outre leur rançon. La déclaration se termine par ces mots : « ce qu'estant tres veritable, ont les dits attestants offert de rafreschir (20) leur dite declaration et assertion in forma toties quoties (21), et pardevant tous juges qu'il appartiendra ».

Ce document complète la procuration ci-devant analysée :

- il révèle qu'André Gérard fut au nombre des prisonniers ;
- qu'il y eut au total huit prisonniers, tous habitants de Jandrain, dont les noms sont ainsi connus, et parmi ceux-ci, il faut relever Martin de Tombeur, un frère ou un proche parent à Mre Damien, prêteur des frères Gérard ;
- que le montant total de la rançon est fixé à 5832 florins et 10 sous et des frais de bouche.

Nous présumons qu'André Gérard fut présent à l'acte de procuration de Maestricht, quoiqu'il ne le mentionne pas ; il fut choisi par les Hollandais comme messenger, libéré anticipativement pour recueillir les fonds de la rançon et les apporter à Maestricht. D'ailleurs, son frère Waulthy restait prisonnier et sa qualité d'otage constituait, pour la garnison, la garantie de la parfaite exécution de l'engagement du paiement.

Il convient de souligner ici le beau trait de vertu de solidarité entre concitoyens d'une même commune, dénotant la bonne entente existant entre eux et l'expression de sentiments humanitaires dans l'adversité.

(20) Rafreschir : Remettre en fraîche mémoire par une nouvelle attestation, déclaration.

(21) In forma toties quoties : Autant de fois qu'il le faut.

L'arrangement amiable intervenu entre les prisonniers n'avait certainement pas été consigné par écrit à l'époque de cette convention, en 1634 ou 1635.

A noter que Jean de Wez et Melchior de Hemptinne sont omis dans l'attestation. Peut-être étaient-ils décédés ou bien eux-mêmes ou leurs héritiers ont-ils estimé, bien tardivement, que l'arrangement manquait d'équité ? Nous ignorons s'ils ont contesté la validité et présenté une revendication en revision.

L'attestation susdite en mains de la famille Gérard devait constituer un instrument d'opposition à une revendication éventuelle et celui de confirmation et d'approbation de la répartition avantageuse dont avait bénéficié les frères Gérard.

*
* *

Nous ne trouvons pas trace en nos archives de paiement de « canons » à Mre Tombeur pour les années s'étendant de 1635 (première échéance due) à 1653.

En 1655 et 1657, la rente était payée intégralement par les frères Gérard à la veuve de Damien Tombeur, ainsi que l'attestent les deux quittances suivantes :

« Je cognoy et confesse d'avoir receu de Wathie Girra et Andrie Girra la somme de 19 flor. de rente de laquelle rente me reste encor 19 florin et demie et cela pour l'an 1654.

Actum le 20 de febvrier 1655.

Gerrude del Tombeur».

« Je soubescry connoy et confesse d'avoir receu de Waty Gera Aundrey Gera la som de trente neuf et demy et se pour l'an mil sis sens cinquante set. Le restant lest encor a pay.

Gerrude Provencr la vef de maistre Damiaen Tomboieur ».

Suit un nouvel intervalle de 11 ans, sans preuves de paiements.

A partir de 1668, la rente est versée à un nommé Daniel Bousman ; il reçoit de la femme André Gérard « 5 patacons demy pour emplir (compléter) le canon de la rente de 38 flor. et demy qu'il (André) doit conjunctement avec Waulthier André sans préjudice de division pour l'an 1667 ».

Par 3 acomptes payés en 1677, s'élevant au total de 77 florins, les frères Gérard s'acquittent de 2 canons arriérés des années 1674 et 1675, dûs à Daniel Bousman, résidant à Furnemont (22).

Daniel Bousman intervient dans la recette de la rente, probablement à titre d'héritier de Damien Tombeur ou de sa veuve, à moins qu'il n'en ait obtenu le bénéfice par acquêt du capital en sa qualité d'« ayant-cause », une clause de l'acte d'emprunt prévoyant la cession (vente) de la rente.

Après 1677, le nom de Waulthy Gérard n'est plus cité.

André Gérard verse, en décembre 1677, un acompte de 17 florins sur le « canon » de 1676.

Le 31 mai 1682, apparaît le nom de Grégoire Héla qui effectue un versement de 15 florins pour la veuve André Gérard, en acompte des années 1679 et 1680 ; il y a un reliquat de 6 fl. 14 pattars à payer.

Grégoire Héla est devenu le beau-fils de la veuve André Gérard en épousant sa fille Anne, le 26 janvier 1681. En cette qualité, il versera dorénavant les arrérages de la moitié de la rente, dont il prendra la charge.

Nous avons lu ci-devant qu'en 1668, Bousman répétait la solidarité des frères Gérard au paiement de la rente. Déjà fin 1677, il semble accepter la division de celle-ci ; ce sera non seulement un fait reconnu et accepté par écrit en 1683, mais encore la division du capital est déjà approuvée dès l'année 1681.

Une dernière quittance, gardée parmi nos archives, est libellée comme suit :

« Le 6 de l'an 1683, receu 19 flo. 5 sous de Grégoire Héla au nom de sa belle-mère la veuve d'André Gérard pour la part de la moitié de la rente de 38 florins demy pour l'an 1681, resteront toujours 6 flor. 14 pattars des années antérieurs.

Daniel Bousman ».

Après cette date de 1683, il ne nous est rien parvenu se rapportant à cette rente.

(22) A Furnemont : Au château de Fernemont, dépendance de Noville-les-Bois. On prononce Furnemont, Furnémont (A. Carnoy : « Diction. étymologique des communes de Belgique » - 1re partie, p. 180).

Le capital a pourtant dû être remboursé. La présence de l'acte d'emprunt dans les archives de la famille de Grégoire Héla constitue une présomption de remboursement de la dette par celui-ci ou ses descendants, car il était d'usage général en ces temps-là de remettre au débiteur le document lorsque l'obligation était éteinte, le créancier se désaisissant ainsi de la preuve de ses droits.

*
* *

APPENDICES

En vertu de l'adage qui veut que tout document d'archive inédit publié est un document sauvé, nous croyons utile de donner ci-après le texte intégral des manuscrits dont il fut question ci-dessus.

1634.

Actes de procuration et d'emprunt.

« Lettre pour Mre Damien de Tombeur de Hanut d'une rente de 38 fl. 10 sols acquise d'Andrien Gerard et Marie Gerard frère et sœur de Waulthier Gérard prisonnier à Mastrecque.

Nous Jehan Le Gorlier Mayeur de la Haulte Cour et Justice de Jandrain Le Grand, Gerard de Hemprine, Servais de Hemp-tine et Jean François Eschevins de la Haulte Cour dudit Jandrain Scavoir faisons à tous qu'il appartiendrat que pardevant nous en Icelle dicte court sont venu et personnellement comparu Andrieu Gerarde et Marguerite Gerarde respectivement frere et sœur enffans legitime de feu Andrieu Gerarde et Isabeau de Boignée Lequel Andrien Gerarde le joesne en vertu du pouvoir a luy donne par Waulthier Gerarde son frere presentement prisonnier de la ville de Mastrecque apparant par procure signe J. de Bombais notair de laquelle la tenure de motz a aultre sensuit /

Aujourdhuy dixieme du mois de decembre en l'an XVJC trente et quatre comparurent pardevant moy notaire publicque resident enla ville de Mastrecke et tesmoins en bas denomes Jean de Wez Waulthier Gerarde et Melchior de Hemp-tine demorant de Jandrain en Brabant presentement prisonnier de guerre en

ceste ville lesquels ont respectivement denomez et constituer (23) come il denoment et constituent par ceste scavoir ledit Jean Marguerite Maison son espouse ledit Waulthier son frere Andrieu Gerarde et ledit Melchior son espouse Petronille Mullin pour en leur nom et de leur part vendre ceder et allier ou charger et engager comme ils pourront mieux faire tous tels biens, rentes, heritaiges et bien quelconques qui peuvent appartenir respectivement à chacun desdits constituants (24) gisants et scitues tant en la juridiction dudit Jandrain que par tout ailleurs ou ils seront trouvez estre mouvans et ce pour finer et fournir (25) les somes necessaires pour leur ranson en donnant à leur susdits constituez (26) respectivement plain pouvoir et autorité pour les en desheriter et en adheriter (27) les achapteurs ou acquereurs pardevant justices et juges conpectant recepvoir les deniers en donner quittance et generallement et absolument ce faire gerer et exercer tout ce que les constituans estants illecque (28) presents scauroient ou pourroient faire gerer et exercer promectant en tenir pour luy ferme stable et de valleur irrevocablement tout ce que par les dits constituez ensemble et particulièrement en ce que dessus sera fait gerer et exercer soubz obligations de leurs personnes et biens quelconque presents et advenir renancant etc *aliasque prout in ampliori forma super quibus etc* » (29).

Ainsy fait et stipulle a Mastrecque les ans mois et jour come dessus en la prison militaire dicte Gevangenporte Presents Sire Pierre Ergards capitaine campagne et Mre Laurent Damen bourgeois de ceste dicte ville come temoings a ce speciallement requis Lesquels ont signe la minutte de ceste declarant les constituants de ne scavoir escrire mais ont mis leurs marques.

Quod attestor J. Bombais notaire.

(23) Denoment et constituent : Désignent et donnent mandat.

(24) Constituant : mandant ou celui qui par un mandat donne à un autre pouvoir d'agir en son nom.

(25) Pour finer et fournir : Pour se procurer et fournir (Van Daele, o. c.).

(26) Constituez : Qui ont procuration pour pouvoir agir au nom d'autres.

(27) Desheriter et adheriter : Desaisir, déposséder et mettre en possession.

(28) Illecque : Là, en ce lieu, alors (Van Daele, o. c.).

(29) « *Aliasque prout in ampliori forma super quibus, etc.* » : Et les autres gages en une énumération plus complète desquels (etc : dont nous nous abstenons de donner le détail...).

Lequel Andrien Gerarde en vertu de la susdite constitution (30) et ladite Marguerite sa sœur de sa pure et libre vollonte sans constrainte mais seulement pour l'amour fraternelle quelle porte a son frere Waulthier Gerarde presentement prisonnier ont vendu cede et transporte come par ceste presente vendent et transportent au proffict de maistre Damien de Tombeur chirugien (31) Bourgeois de la ville de Hanut present ce acceptant pour luy ses hoirs et ayans causes trente huit florins demy de rente moiennant et parmy la some de seize florins pour chacun florins de rente que lesdits vendeurs et transporteurs confessent avoir eu et receu dudit Mre Damien a leur contentement eischeants annuellement lesdits trente huit florins demy de rente au jour St Andrieu et dont le premier canons escheurat a la St Andrien prochain et ainsy jusque le remboursement qui se poldrat faire par les transportans a une seule fois et payant la canons droict de court lettre et selle (scel) iceux affectez et contrepannez (32) sur les pieces et parties de terre et heritaiges cy apres speciffiées et declares premierement sur leurs maison tenure et pourprinse sy long et sy large quil se contient joindant au pont certé daval a Melchior de Hemptine vers Meuze au chemin du Seigneur vers Louvain au rieu (ruisseau). Item quatre verge grande de terre pardella Les Batte joindant damont a l'abbe de Helechine (33) vers Louvain aux pauvres de Jandrain et daval à ceulx del Bawette / Item moeufz verge grande de terre en Pisamont joindant vers Meuze a labbe de Ste Gertrudt (34) vers Louvain a Henry Martin et a Renarlet de pisamont passe parmi / Item onze verge grande assez

(30) Constitution : Procuration.

(31) Chirurgie : L'art de guérir les maladies du corps de l'homme par l'application méthodique de la main. Ainsi un chirurgien doit savoir l'anatomie contre les maladies qui ont besoin de l'opération de la main et la manière de les guérir (Ferrière - I - 286). A cette époque, le chirurgien (aussi dénommé chirurgien-barbier) pratiquait les saignées (panacée d'alors très en vogue), les amputations et réduisait les fractures; le médecin faisait profession de guérir par l'administration de remèdes, médicaments, dont il avait fait une étude particulière (Ferrière - I - 219).

(32) L'ordinaire et coutumier contre-pain est en quelques lieux l'estime du huitième denier de l'héritage donné à cens ou à rente pour en venir au rachat (Ferrière : o. c. - I - 401).

(33) Abbaye de Heylissen, au village de Opheylassen, en Brabant, à 8 km. S.-E. de Tirlemont. Ordre des Prémontrés ou Norbertins, fondée en 1129, brûlée en 1568, puis sacagée en 1635 (E. Poumon : « Abbaye de Belgique » - 1954 - Page 102).

(34) Il existait une abbaye noble de Sainte Gertrude à Louvain, fondée en 1202 par le duc de Brabant, Henri Ier (E. de Moreau : « Hist. Eglise de Belgique » - T. compl. - I - Page 485 -- E. Poumon, o. c., p. 57).

pres del Batte joindant damont au chemin qui tend de Jandre-nouille a la dite Batte damont a Labbe de St Gertrudt vers Meuze a Henry Martin / Item ung jornale en La champaigne del Batte joindant vers Meuze a Labbe de Ste Gertrudt et damont a Labbe de Helechinne vers Louvain a Waulthiez Maison / Item encor noeufs verge grande joindant damont a Labbe de Helesines, daval a St Jan de Jandrain vers Louvain au chemin del Batte / Item encor dix huict verge grande en la Champaigne de Jandrenouille joindant vers Meuze a Labbe de Helesines vers Louvain aux pauvres de Jandrain daval a Labbe de Ste Gertrudt / Item deux verge grande dessour Pisamont joindant vers Meuze aux representants Jean de Linchamps (35) vers Louvain a Labbe de Villers (36) et daval a labbe de Ste Gertrudt / Item encor assez pres huict verge grande joindant vers Meuze a Labbe de Helechine daval au curé de Jandrain / Item ung journal en la Champaigne del Vauselle (37) joindant damont a Francois de Forvie (38) vers Louvain a Nicolas Libotte et daval au Comandeur de Chantraine (39) / Item encor ung journal au quatre Hotteau joindant damont a Melchior de Dauve daval aux representant Jean de Linchamps vers Meuze a l'autel St Jacques de Jauche (40) / Item encor onze verge grande al haye Sossoy (41) joindant damont a Guillaume de Mollin daval au comandeur de Chantraine vers Louvain au chemin tendant dorp le petit a Namur / Item encor ung cortil en pisamont contenant seize verge grande joindant damont a Labbe de Ste Gertrudt vers Meuze au rieux daval aux

(35) Probablement Lincant; en 1528, Linchaln, V.; commune à 7 km. de Landen, prov. de Liège, et à 7 km. de Jauche.

(36) Abbaye de Villers-la-Ville, au village de même nom, à 17 km. à l'Est de Nivelles — Ordre des Cisterciens de la commune observance (Hommes), fondée en 1146 par Clairvaux. Gravement endommagée en 1793, l'Etat racheta les ruines en 1898 (E. Poumon, o. c., 111-3).

(37) Il existe une commune Vaucelles (arr. Philippeville, prov. Namur) dont l'étymologie est « petites vallées » (lat. vallicellae), selon A. Carnoy, « Diet. étymol. communes de Belgique » - 2^e part., 578).

(38) Probablement de Forville, commune à 5 km. de Hemptinne, proche de Jandrain.

(39) Il y a encore une ferme dite de Chantraine à Huppaye, à 5 km. au sud de Jodalgne et à 5 km. de Ramilles.

(40) Eglise paroissiale de Jauche, relevait, avant 1559, comme celle de Jandrain, de l'évêché de Liège, etc. (E. de Moreau, o. c., p. 255).

(41) Il existe une commune de Sossoy à 1 km. de Denée-Maredsous, canton de Fosses, prov. Namur. Il s'agit ici de la halle délimitant un bien du sieur Sossoy, ou bien un « boqueteau » (!) du même.

remannans (42) Jean Lesangle / Item six verge grande joindant vers Meuze a Labbe de Ste Gertrudt et daval et vers Louvain a Labbe de Helechine / Item encor six verge grande enladite Champaigne del Vauselle joindant vers Meuze a La boys del Vaux de prelle daval a Jean de Jandrain et vers Louvain au cure de Jandrain / Item encor quatre verge joindant vers Louvain au chemin du Seigr daval aux remannans Jean de Linchamps vers Meuze aux pauvres de Jandrain / Item encor trois verges joindant vers Louvain a Labbe de Helechine vers Meuze au chemin del Batte comunement appellee Loubetsay / Item encor ung jardin et abanier (43) contenant deux bonniers joindant de trois coste aux chemins du Sr proche du pont cerré / Item six journal de bois que ledit Waulthiez possede en vertu du legatte (44) a luy fait par feu Jehenne Gerarde sa tante come appert par le testament de ladite Jehenne passe pardevant le notaire Michel de Lescaille et certains tesmings en date du dix septiesme de Jung de lan mille six cent vingte huict movant ledit bois en fief de Madame de Jauche et generalmente sur tous et quelconques leurs biens tant meuble que immeuble presents et futurs, constituants mesme lesdits transporteurs tout porteur de ceste pour cestuy present contract renouvelle et realiser (45) pardevant telle courtz et justice que besoingne serat et ceste a leurs propre fraix coust et despens sans que ledit Mre Damien en soit intéressé. Et la mesme comparant Jacque Libert leurs beau perre ainsique leur merre Lesquels pour leurs humiers et vicairie ont grez et consenty a se present transports. — Et dont a faulte de paiement desdits trente huict florins et demy de rente fucst en tout ou en partie retraire se poldrat ledit Mre Damien ses hoirs et ayant causes aux dicts con-

(42) Remannans: De remanoir, restant, le surplus (Van Daele, o. c.); ici, les survivants, les héritiers.

(43) Ahanier, ahanire: Enclos, voisin de la maison où l'on cultive les ahans, c'est-à-dire les semis de légumes qu'on fait au printemps (Haust, DL, p. 17).

(44) En vertu du legatte: Legat, en pays de droit écrit, est ce que l'on appelle legs et est dénommé légat; ainsi la plupart des auteurs mettent le mot légat au lieu de celui de legs (Ferrière - II - 112).

(45) Renouveler, terme qui en plusieurs cas se prend pour réitérer. On oblige les débiteurs à renouveler leurs obligations, leurs reconnaissances, à en passer titre nouvel. — Réaliser, signifie rendre effectif et réel ce que l'on est obligé d'effectuer (Ferrière - II - 502).

trepan par une seule faulte et adjour (46) de quinsaine ou autrement selon les us et coutumes des courts dont lesdits biens se trouveront mouvans. Sy quitarent atant lesdits transportans ausdits partz et contrepans et signament a la dite rente sen desvestirent et desheritarent en suivant quoy ledit Mre Damien en fut et at este desdites parts de contrepantz et signament de ladite rente bien et deuement advesty et adherite et lesdits transportans a toutes exceptions deffence et allegations use le stille et ordonnances que tant de faire come de droict ayder ou valloit leur pourroient pour aller au contraire de ceste presente lettre de transport ains (47) promectent les tenir tousjours bonne et de valeur avecque promesse de garandschappe (48) in forma sauve et garde en ce le bon droict de chascun tout ce que dict est sy dessus at ceste fait bien a droict et a Loy dont affin que se soit chose ferme et stable, Nous Mayeur et eschevins susnommez faict mestre et appendre a ceste presente avecq comun et generale seel duquel usons tous ensemble un tels et semblable cas qui fust faicte et donne sur l'an de grace mil six cent trente quatre du mois de decembre le douxieme jour.

L. R. Biewart - Greffier - 1634.

Les deux actes de procuration et d'emprunt ci-devant sont écrits sur parchemin de format carré de 44,5 cm. de largeur et de 42 cm. de longueur.

Au verso de ce parchemin est écrite l'inscription de l'acte d'emprunt à la cour des alleux de Jodoigne, ci-après :

« Nous Anthoine de Lecailles Receveur des Domaines de Sa Majesté au quartier de Jodoigne, Estienne Blareau et Elgher Saint Paul allouys a tous ceulx qui ces presentes verront Salut scavoir faisons que ce vingt et sixième de Mars X V I C trente sept pardevant nous comme pardevant Court d'alloux de sa dite Majesté audit quartier comparut personnellement Mre Damien de Tombeur bourgeois de la ville de Hanut lequel a recognu la mesme Court de ses droicts a raison du transport, et œuvres qu'il avoit de trente huit florins dix sols de rente par luy acquis d'Andrieu

(46) Par une seule faulte et adjour de quinsaine : Par un seul manquement de paiement de la rente et par un acte d'exploit (adjour ou adjournement) par lequel nous assignons quelqu'un (dans un laps de temps de 15 jours) par devant un juge compétent pour se voir condamner suivant les fins et les conclusions que nous prenons contre lui. (Ferrière, o.c., I, 41).

(47) Ains : Mais

(48) Garandschappe : De garant ou guarant signifiant garantie (Van Daele, o. c.).

Gerard et Marie Gerard respectives frere et sœur de Waulthier Cherard pardevant les mayeur et eschevins de la Haulte Cour de Jandrain le grand le douxieme de decembre X V I C trente quatre affectez et contrepannez et autrement selon qu'est porté par les lettres de constitution au doz desquelles ceste recognoissance est escripte ayant partant ledict Tombeur de la mesme rente aultant que besoing est este advesty et adherite in forma.

Tesmoing la signature de notre chreffier serementé (49) cy mise ledict vingt sixieme Mars seize cents trente sept.

De Lescaille - 1637 ».

La « déclaration et assertion » suivante est écrite sur papier vergé d'époque :

« Pardevant Pierre de Hemprines Mayeur de la haulte cour de Jandrain Nicolas Mahotte et Franchois Girot eschevins de celle cour, salut scavoir faisons a tous quil appartiendra que pardevant nous sont personnellement comparus Gile le Bourignon Bernard de Guy Martin de Tombeur et Guillaume Housoy tous mannants residens au lieu de Jandrain lesquels la mesme nous ont dict et declare que come ils sont estez faicts prisonniers passe environ dix huit ans sans prejudice du just laps de temps avecque Waulthy et Andre Gerard freres par cieulx de la guanison de la ville de Mastrecque où estant tous enprisonnez en la dite ville ont este tous ensemble tauxes et ransonnez par les ennemis et cieulx de la dite guanison a une somme de 5832 fl. et X s sans comprendre vingt pattacons (50) qu'un chascun des dits prisonniers ont en particulier paye pour mauvais despens tant de prison qu'aultrement laquelle somme de 5832 f et X s. at este repartie par appoinctement amiable entre eulx a rate de leurs commoditez qt quy avoit et possedoit plus de biens plus devoit payer de sorte que hors d'ycelle somme de 5832 fl. et X s. lesdits deux freres sont este tauxes a une somme de sept cent florins une fois sans comprendre aultres despenses outre leur ranson ce questant tres veritable ont les dits Attestants offert de rafreschir leur dite declaration et assertion in forma toties quotics et pardevant tous juges quil appartiendra.

Actum de 17e de febv 1653 soit mit en garde de loy.

cert. ainsy al original

quod attestor

H. Paheau greffier 1653 ».

(49) Serementé : Terme wallon pour assermenté

(50) Patacon ou patagon : Ancien écu de Liège, pièce en argent, valant 8 escalins de Liège, soit environ 4,36 francs (Haust - DL - 483).

Légendes et Folklore de Tirlemont

par Paul DEWALHENS

Les Kermesses à Tirlemont

De bien boire et manger, souviens-toi !

(Sentence des anciens Pays-Bas).

LE mot kermesse est d'origine flamande, issu des anciens Pays-Bas, de *kerkmis* (*kerk*, église et *mis*, messe) : messe anniversaire de la consécration d'une église, d'où les fêtes paroissiales et foires annuelles qui se célèbrent au milieu de diverses réjouissances qu'on appelle *kermis*, kermesse en français.

En Wallonie et dans le nord de la France, la fête patronale de l'église ou de la commune s'appelle *ducasse*, de la *dédicace* de l'église.

Les scènes de kermesses et de fêtes villageoises sont célèbres par les toiles de Bruegel le Vieux (± 1525 - 1569), Bruegel le Jeune (1564 ? - 1638), Rubens (1577 - 1640), Brouwer (1605 - 1638), Teniers le Jeune (1610 - 1690), van Ostade (1610 - 1685).

Un édit de Charles-Quint, 7 octobre 1531, réduisait la durée de la fête à un seul jour, à cause de l'extrême licence qui régnait pendant les sept à huit jours de la kermesse où gens du peuple et paysans se consolaient des déboires de la vie en s'en mettant plein la lampe. Mais la coutume était tellement ancrée dans les mœurs que l'édit tombait aussitôt dans l'oubli.

Joseph II, en 1786, voulut fixer toutes les kermesses au deuxième dimanche de Pâques ; son ordonnance fut également lettre morte.

Elles seront supprimées, en 1794, sous l'occupation française. Cependant elles revivront, après le Concordat, en 1802.

Les fêtes communales de Tirlemont ont lieu les deux derniers dimanches de juin, aux sons du carillon, sous l'égide de saint Martin, septième évêque de Tongres († 276), apôtre de la Hesbaye, auquel fut dédiée l'église domaniale d'Avendoren, probablement au VIII^e ou IX^e siècle, entre les rues Avendoren et Verlat.

Un entrepreneur achetait le temple le 8 novembre 1798. Il le démolissait en 1816. L'effigie de saint Martin de Tongres fut remplacée par celle de saint Martin de Tours à cheval, avec son mendiant, très beau groupe de sculpture populaire (H. : 1.86 m - L. : 1.37 m), une œuvre marquante, sans doute réalisée au début du XVI^e siècle, et que nous possédons encore, heureusement. Il a été exposé à « Saint Martin dans l'Art et l'Imagerie », au musée des Beaux-Arts à Tours (France), de juillet à septembre 1961, et à l'exposition « Ile de France-Brabant », au musée de l'Ile de France, Château de Sceaux, de juin à août, et au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles, d'octobre à décembre 1962.

Saint Martin de Tongres, honoré par l'église le 21 juin, est le patron de Tirlemont, alors que saint Martin de Tours (316 - 400), officier romain, célébré le 11 novembre, est le patron du faubourg d'Avendoren, des cavaliers, marchands de vin et soldats.

Parmi les manifestations typiquement folkloriques que nous avons conservées, figure le cortège composé par les sociétés de cits et jeux populaires d'ici et d'ailleurs, de nos géants Janneke, Mieke et Tiske, et d'un orphéon, de sortie le deuxième dimanche de la fête communale, dans la matinée.

Le second grand marché annuel (en somme, marché = foire) a lieu le mardi de la kermesse, le premier ayant lieu le mardi-gras. Jour d'affluence hétéroclite, curieuse par ses badauds, ses marchands, ses bateleurs, ses campagnards endimanchés de la Hesbaye et du Hageland. Pour en connaître davantage concernant foire et marchés, le lecteur voudra se référer aux « Sobriquets Tirlemontois et quelques autres particularités... » (1).

* *

Et voici le déroulement plus ou moins chatoyant des kermesses de rues et de faubourgs ; elles suivent la foire de Tirlemont à la queue-leu-leu depuis la fin juin jusqu'à fin novembre. Elles sont

(1) *Le Folklore Brabançon*, n° 136, déc. 1957.

organisées par quelques hommes de bonne volonté qui se réunissent en comité (*de leden van het spel*). Les frais entraînés par ces fêtes sont couverts grâce à l'épargne commune de l'année, aux souscriptions des industriels, personnalités, commerçants et aux subsides de la ville.

L'ouverture de la kermesse a lieu le samedi soir, en présence des autorités, au milieu des flons-flons d'une fanfare. Les festivités sont généralement réparties sur six jours : samedi, deux dimanches, lundi, mardi et jeudi : musique en conserve, concours de tirs et jeux populaires, bals, courses cyclistes, etc...

L — *Aandoren - Grimde* : Premier et deuxième dimanche de juillet. Patron : saint Pierre (pêcheurs), dans l'octave des ss. Pierre et Paul, 29 juin.

L'ancienne église romane Saint-Pierre, actuellement Nécropole, date du X^{me} ou XI^{me} siècle.

La Raffinerie Tirlemontoise (elle a fêté son centenaire en 1938) entretient depuis 1878 une Société Royale d'Harmonie Saint-Pierre.

La nouvelle église Saint-Pierre a été bâtie en 1880-82.

*Le temps est à la canicule.
Ils sont délicieux les citrons
à presser près des édicules
romains, chaussée de Saint-Trond.*

II. — *Rue des Bornes et Chaussée d'Oplinter* : Dans l'octave de la fête de sainte Marguerite, 20 juillet. Par la rue des Bornes et la chaussée d'Oplinter on se rend à Houthem-Sainte-Marguerite où c'est la fête au même moment. Ce village est un lieu de pèlerinage où l'on bénit les chevaux à une source miraculeuse.

Naguère, rue des Bornes, on fêtait également Notre-Dame du Carmel, le 16 juillet, en souvenir des Carmélites qui eurent leur couvent, dans la rue des Carmes, ancienne petite rue des Bornes, de 1372 jusqu'en 1798.

Saint Alexis, 17 juillet, patron des mendiants, est fêté pendant cette semaine de la kermesse par les Rév. Frères Alexiens ou Cellites, dont le couvent et l'institut pour débiles mentaux se trouvent dans la rue des Bornes, depuis 1578. A cette occasion, ils distribuaient des tartes aux pommes (*tatepoemen*) aux voisins et amis, coutume abandonnée depuis belle lurette.

Sainte Marguerite, vierge et martyre, est morte décapitée à Antioche, en 275. Le latin *margarita* est issu du grec *margaritês* qui serait rattaché au persan *mervarid*, perle. La fleur nommée marguerite a été comparée à une perle. Pourquoi sainte Marguerite, patronne des fleurs, ne le serait-elle pas aussi des pêcheurs de perles et des bijoutiers ? A Houthem-Sainte-Marguerite elle est honorée comme patronne de la bonne naissance mais on l'invoque aussi contre les crampes et la coqueluche.

III. — *Rue Gilain et Chaussée de Diest* :

*A la chaussée de Diest
habite Jean-Baptiste.
Il est bien souvent triste
parce qu'un peu artiste.
S'il est un peu artiste
notre ami Jean-Baptiste
c'est parce qu'elle est triste
notre chaussée de Diest.*

Le quartier sera moins triste au mois d'août, dans l'octave de l'Assomption. Précédemment la fête se passait à la saint Barthélemy, 24 août, patron des tanneurs. Il existe une société de tir à l'arc au berceau « Sint-Bartholomé » (1846).

IV. — *Rues de Hoegaarden et de Mulck* : Du dimanche précédant le 4 septembre jusqu'au dimanche suivant. En souvenir de la translation de Marcour (Ardenne) à Tirlemont des reliques de saint Thibaut, le 4 septembre 1667. A la chapelle de Mulck on implore ce saint contre la coqueluche, la fièvre, le malaise dans les jambes et autres maux qui accablent les enfants. L'église célèbre ce saint le 1er juillet. La société organisatrice des fêtes s'intitule *Caemer van Mulck* (XVIII^{me} siècle). Cette chambre, dont les membres se manifestent parfois en costumes du temps dans les cortèges folkloriques et publicitaires, mais qu'il ne faut pas confondre avec les anciennes chambres de rhétorique, a reçu un drapeau des édiles communales à l'occasion de ses deux cents ans d'existence, en 1950. Il y a aussi dans ce faubourg une société « Sint-Theobaldus » de tir à l'arc à la perche couchée. J'ai raconté dans « Saint Thibaut à Mulck » ce qu'il y a à retenir de l'histoire du saint et de cette ancienne rue (2).

(2) *Le Folklore Brabançon*, n° 159, sept. 1963.

V. — *Marché au Bétail, rue des Récollets, rue Neuve, marché aux Poulets* : En septembre, vraisemblablement en l'honneur de l'Exaltation de la Sainte Croix, fêlée le 14 septembre. Un fragment de la sainte Croix est conservé dans un reliquaire en cuivre



Les géants tirlemontols Janneke, Mieke et Tiske.

doré et fut solennellement installé le 3 mai 1666, jour de l'Invention de la Croix, à l'église Saint-Germain (voir « Le Christ des Dames Blanches » (3). Saint-Germain, évêque de Paris (†576).

(3) *Le Folklore Brabançon*, n° 133, mars 1957.

était encore fêté, il y a quelque cent ans, le 28 mai, par ce qu'on appelait de *papkermis* ! Dans tout ménage étaient préparés des plats de « pape au riz », aliment onctueux et nourrissant. Cette kermesse de la pape au riz était associée depuis le XVI^e siècle au marché de la poterie (*de potmarkt*) qui se tenait, marché au Bétail, le même jour. C'était en effet l'occasion d'inaugurer les plats en bois, d'étain et de porcelaine, la nouvelle vaisselle que les ménagères venaient d'acheter (4).

Saint Germain n'est pas le patron de Tirlemont, ainsi qu'on le croit généralement, mais seulement de l'église Saint-Germain, ancienne collégiale, dont le temple primitif fut construit par les bénédictins de Saint-Germain-des-Prés de Paris, au IX^e siècle, sur le mamelon, et qui avec ses dépendances deviendrait l'âme de la future cité, sous le nom de *villa Thiunas*. Ce « quartier du centre », depuis 1958, à l'instar de celui de Saint-Denis, s'installe également dans un climat de féerie nordique, fin d'année, et expose dans la rue des Récollets une crèche grandeur nature près de laquelle viennent chanter les choristes de Saint-Germain, glorifiant la naissance du Sauveur.

VI. — *Rues de Bost, de la Poterie, du Moespik* : Fin septembre, dans l'octave de la fête de saint Michel, 29 septembre, patron des armuriers, balanciers, bonnetiers, escrimeurs. Braderie tenue par les commerçants habillés à la mode des temps passés. Décoration de verdure et éclairage en girandole.

(4) Verhaegen Jean-Joseph (Louvain 1726-1795), peintre de genre (frère de Verhaegen Pierre-Joseph, né à Aarschot en 1728, décédé à Louvain en 1811, dont nous possédons un tableau à N.-D. au Lac : La Sainte Famille), était appelé *Potteloms* parce qu'il peignait avec habileté la vaisselle, les cruches, la batterie de cuisine...

Le 9 février a lieu à Louvain, le *Pottekenamarkt*, où l'on vend de menus objets en poterie vernissée, particulièrement des sifflets.

Un *Potjesmarkt* a aussi lieu le troisième dimanche de juin, à Schellebelle (Fl. Or.), et, le 10 août, à Ename (Fl. Or.), ce dernier marché surtout pour les enfants des environs de cette commune.

À Courtrai, le 22 juillet, à la sainte Marie-Madeleine, se tient un marché aux pots nommé *Potjes Madeleine kermis*.

Le 15 août, à Bruges, a lieu, à 7 heures du matin, une procession à *O.-L.-Vr. van de Potterie*.

Voit aussi Jean Wauters : *Potmarkt en Papkermis* (Arch. Tirlemont).

VII. — *Rues de Louvain, Vieille rue de Louvain, avenue du IV^{me} Lanciers, avenue de Louvain, chaussée d'Aarschot* : Début octobre, à la fête de saint Denis, 9 octobre. La statue du saint (par Jef Vaes, inaugurée en 1948) est exposée dans une niche de la façade de la maison formant le coin de la rue de Louvain et de la vieille rue de Louvain. Saint Denis, envoyé par Rome, apôtre des Gaules, premier évêque de Paris, fut décapité en 272, ainsi que le prêtre Rustique et le diacre Eleuthère, sur une montagne dans les parages de Lutèce (Paris). Elle reçut le nom de *Mont des Martyrs*, d'où plus tard *Montmartre*. Une légende, immortalisée par l'imagerie des cathédrales, raconte que saint Denis, après son supplice, ramassa sa tête, la portant dans ses mains alla jusqu'à deux lieues (à peu près 8 km.) de Paris où il s'arrêta pour mourir (5). L'église Saint-Denis fut bâtie sur ses reliques et la ville de Saint-Denis fut créée autour du temple.

C'est peut-être la kermesse de quartier qui a le plus d'éclat, après celle de la Poterie, avec ses promenades-concerts, ses éclairages, ses concours d'étalage, ses parachutages de cadeaux, ses tombolas, etc. Elle s'intitule *Sint-Denijs feeërieën*, imitant, toutes proportions gardées, les « féeries lumineuses » qui ont lieu à Bruxelles en fin d'année. Le comité des fêtes réitère les illuminations de la Noël au Nouvel-an, et transforme à cette époque les rues principales en avenues plantées de sapins pleins d'ornements multicolores.

VIII. — *Places des Capucins et du Bateau* : Dans le temps la place du Bateau, ancien petit port sur la Grande Gête, voûté en 1873, tenait sa kermesse à part, à la fête de saint Laurent, 10 août, patron des cuisiniers, rôtisseurs, verriers et architectes, en souvenir de l'hôpital Saint-Laurent (aussi refuge pour voyageurs et pèlerins, orphelinat de 1690 à 1798), qui s'est trouvé là de 1313 à 1800. La place du Bateau, qui ne porte plus officiellement ce nom, est comprise maintenant dans la rue Beauduin, et est associée avec celle-ci à la place des Capucins dont la kermesse a lieu fin octobre, sous l'égide des ss. Crépin et Crépinien, 25 octobre, patrons des cordonniers.

(5) La lieue commune de France, ou lieue géographique, était de 2281 toises environ ou 4445 mètres. (Littre.)

*Place du Bateau,
rue du Pont-aux-Chevaux,
où sont vos jeux d'antan ?
Où sont les trots de chevaux,
les concours d'anneaux,
les rubans et les bouquets,
le mât de Cocagne et ses colifichets ?
Il n'y a plus de temps en temps
qu'un carrousel qui mond de la mélancolie
avec des garçons et des filles
qui ont l'air de bouder à la vie.*

IX. — *Avendoren* : Dans l'octave de la fête de saint Martin, 11 novembre. On y dansait autour des feux de la Saint-Martin, la veille de la fête du saint. Ils furent interdits après 1860, à cause du décès d'un enfant brûlé par les flammes du bûcher. La société organisatrice des festivités a nom *De Sint-Martinuszonen*. Elle existe depuis plus de cent ans.

Avendoren est l'ancien quartier chaud de la ville. Des bagarres, parfois sanglantes, avaient lieu entre militaires et mauvais garçons. C'est de nos jours un quartier petit bourgeois, comme tant d'autres. Pour en savoir plus, il s'agit de consulter *Les Feux de la Saint-Martin à Avendoren* (6).

*
* *

Dans nos anciens Pays-Bas, les kermesses n'admettaient les transactions commerciales qu'accessoirement. Actuellement la foire d'empoigne, techniquement conçue et organisée, issue d'une production intensive, s'est aussi imposée aux kermesses de rues et faubourgs, à tel point qu'elles ne présentent plus ce caractère mystique, ce charme ancestral, cette naïveté sincère, ni les vraies joies populaires qui les caractérisaient autrefois.

L'homme né pour vivre tranquille regrette sans aucun doute « la belle époque ». Elle faisait moins de bruit. Les plaisirs étaient plus naturels.

(6) *Le Folklore Brabançon*, n° 159, sept. 1963.

Le Toteman

par Paul DEWALHENS

*Il me faut d'un et d'autre pain ;
Diversité, c'est ma devise.*

LA FONTAINE.

L'ARBRE de Noël, tel que nous le comprenons, l'entendons, le connaissons, est probablement né à Strasbourg au XVII^{me} siècle. Il se répand plus ou moins vite en Allemagne, puis dans les pays scandinaves. Il est adopté en France et en Angleterre vers le milieu du XIX^{me} siècle, et dès le début du XX^{me} siècle en Belgique et en Hollande (1).

Dans le Larousse du XIX^{me} siècle, tome 11, 1874, nous lisons au vocable NOËL : « *Arbre de Noël*, grosse branche d'arbre, étincelante de lumières, et couvertes de fruits et d'autres objets destinés à être donnés en cadeau aux enfants ».

La fête fabuleuse de Noël a tellement pénétré dans les mœurs populaires qu'elle est devenue synonyme de réjouissance dans l'allégresse universelle.

C'est à partir de 1918 (les Allemands qui avaient occupé le pays depuis 1914 y étaient pour quelque chose) que nous avons adopté l'arbre de Noël, qu'il est devenu un ornement familial. Sans sa présence, associée au *toteman*, les fêtes de fin d'année n'auraient aucun charme ni brillant.

(1) A. Van Hageland : *L'Arbre de Noël*, in « Brabant », n° 12, décembre 1960.

Notons en passant que depuis quelques années notre *toteman* a fait bonne alliance avec la bûche de Noël, plutôt pâtisserie que pain.



Patacons, rondelles de terre à pipe, à petites figures colorées, dont les boulangers avaient naguère nos toteman-nen, pains aux raisins ou gâteaux de Noël en forme de nouveau né emmaillotté.

(Collection Paul Dewalhens).

L'arbre de Noël, depuis trois siècles déjà, était le symbole, chez les peuples nordiques particulièrement, de la clarté renaissante et de l'espoir dans la paix, car le futur homme-Dieu venait au monde sous ses branches féeriques.

Noël (latin *natalis*, natal, de *nasci*, naître), abréviation d'*Emmanuel*, qui veut dire *Dieu avec nous*, un des surnoms de Jésus (2), c'est l'espérance en la lumière, en la justice, un mieux-être, un remède moral dans lequel l'homme se retrempe, se réjouit.

Des Bethléems, il y en a partout sur terre, aux quatre points cardinaux. Si Jésus naît, pour les peuples du sud, dans une étable du désert, sous des palmiers aussi verts que nos sapins, pour nous, il naîtra par une nuit neigeuse : affaire de climat, de météores !

Nuit du sud ou nuit du nord, c'est la nuit unique par son étoile extraordinaire, cet astre fabuleux qui chaque année avertit l'homme qu'il ne faut pas céder à la déraison. Curieux signe prémonitoire, sorti de la nuit des temps, versant la paix dans le cœur des hommes de bonne volonté.

S'ils voulaient l'être tous de bonne volonté, les hommes, de quelle joie à l'âme ne pourrions-nous pas nous enorgueillir ?

Les Noëls ne seraient-ils pas d'autant plus beaux, d'autant plus réellement Noëls ?

*
* *

Quand nous étions enfants (avant 1914 on n'érigait pas d'arbre de Noël chez soi), nous allions admirer, mes sœurs et moi-même, accompagnés de maman, l'immense (il avait l'air immense) arbre qui scintillait de ses mille feux, au théâtre communal Saint-Georges, où la Société Royale des Beaux-Arts offrait aux enfants de ses membres une fête enfantine et un petit *toteman*.

Nous en avons déjà trouvé un grand, le matin même, au saut du lit, et en avons mangé plusieurs tranches, bien beurrées, succulentes, en buvant deux, trois tasses de cacao onctueux.

Dans chaque foyer, il y a plus de cinquante ans, le *toteman* était le seul symbole de Noël, le pain de l'enfant-roi, dont on se délectait durant trois, quatre jours.

Actuellement, nous le trouvons emballé dans du papier de soie, au pied du charmant arbre de Noël.

(2) Larousse XIX^{me} siècle.

Le *toteman* règne en *totem* (3) sur la ville, pour le plaisir des petits et des grands, des gourmands et des gourmets, dans une atmosphère fraternelle d'heureuse auréole, dans l'air qui sent la résine des sapins.

Le *toteman* est un « cramique » de forme allongée, dont les extrémités plus étroites sont arrondies en forme de tête. Il est fait de fine farine de froment, d'œufs, de lait, de beurre, de sucre et de raisins de Corinthe, avec juste ce qu'il faut de levure.



Quelques beaux spécimens de patacons.

Le mot *toot* est synonyme, en dialecte flamand de Tirlemont, de *stomp*, signifiant bout, tronçon de la grosseur d'un gros poing. Les deux bouts qui prolongent, par excroissance pourrait-on dire, le « cramique » allongé, les *toten*, ont donné sans doute le nom à notre *toteman*, pain qui a la forme d'un bout d'homme, d'un petit bonhomme.

(3) Le *toteman*, en effet, fait penser à totem. Si le totem est l'esprit familier — de certaines tribus nord-américaines, entre autres — qui prend forme d'animal ou de végétal et veille à la sécurité morale et physique, le *toteman* est le totem du chrétien qui place sa confiance dans le symbole de la paix, du pain partagé entre les peuples du monde entier.

La maman dit encore à son poupon : — *Mijn liefste totemanneke toch!*, ce qui se traduit par : — « Mon petit bonhomme bien-aimé quand même ! ».

Toteman n'exprime pas toujours la tendresse. Il désigne l'individu trop naïf, peu intelligent, qui est idiot ou innocent, ou qui fait l'idiot ou l'innocent. Il est aussi employé pour admonester le rejeton remuant, qui fait des siennes : — *Begodse toteman toch!*, qui veut dire : — « Qu'est-ce que tu as encore fait, espèce de sale gamin ? »



Patacons ornés de motifs d'animaux.

Nous sommes aux antipodes ici de l'atmosphère exceptionnelle d'encens, de myrrhe et de parfums de l'enfant à la crèche, mais n'abandonnons pas pour autant la vaste écurie que représente la vie.

Le *toteman*, le « cougnou » (4) en Wallonie, est un gâteau mordoré de Noël qui a la forme d'un bébé emmailloté. Dans le temps il était orné, aux endroits qui représentaient la tête, le ventre et les pieds, de rondelles faites d'argile cuite, aux figures naïves en relief et colorées, représentant des personnages, oiseaux, saints, plantes, crèches, la pièce du ventre étant, en général, plus grande que celles des extrémités. Ces rondelles, appelées *patacons*, étaient fabriquées d'une espèce de terre à pipe des environs de Mons que des potiers de Louvain et de Mons livraient aux boulangers.

Boel Théophile, né à Stckene, pays de Waas, en 1849, s'installait comme potier, rue Sainte-Catherine, à Tirlemont, en juin 1896. Il y fabriqua, jusqu'à son départ en mai 1904, de la poterie ordinaire en argile locale et des *patacons* en terre à pipe qu'il commandait à Mons (5).

Quand nos grands-parents rentraient de la messe de minuit, ils mangeaient du *toteman*, et déposaient, avant d'aller se coucher, un pain de Noël sur l'oreiller des enfants endormis.

Ils en envoyaient aux personnes qui leur avaient rendu service, ou simplement en signe d'amitié et d'affection.

Les *totemannen* de nos jours ne sont plus aussi volumineux que ceux que nous avons connus dans nos années d'enfance.

Si vous en désirez qui dépassent le poids d'un kilo, il faut les commander spécialement.

(4) Frenay-Cid écrit dans « Le Soir » du 25.12.62, sous le titre : *Le nouveau folklore : Crêpes, bouquêtes et cougnoles*, les choses intéressantes qui suivent, pouvant être mises en parallèle avec notre *toteman* : « A Namur, Huy, Charleroi, c'est le *cougnou*, qui s'appelle *cougnole* à Enghien, à Mons, dans le Borinage ou bien *caquille* dans le Tournaisis.

Les Lorrains et les Picards les nomment des *caquettes* ou des *caquilloles* parce que leur forme ovale rappelle un enfant au maillot (*caquilloles*) ou le berceau (*caquae*), c'est-à-dire crèche de Noël.

Les Liégeois mangent à Noël la crêpe populaire appelée *bouquète*, du *Damand boektweit*, sarrasin. C'est en effet avec la farine de sarrasin qu'on prépare les *bouquêtes* liégeoises, cuites à l'huile de colza et sucrées à la cassonade.

Les Américains, lors de la conquête de l'ouest, mangeaient des *burk-watcakes*, crêpe de blé noir, arrosées de sirop de sucre d'érable ».

(5) Il y eut à Tirlemont plusieurs potiers. Le *Potteriestraat* nous le rappelle. Voir à ce sujet Jan Wauters : *Potteriestraat te Tienen*, in « Ons Blad », n° 38, 21 september 1956.

Ils n'ont plus leurs si jolies et naïves plaques d'images de couleurs. Les *patacons* (6) d'antan sont remplacés par des figurines en sucre stérilisé ou par des rondelles en plastique.



Patacons.

Nos boulangers cuisent encore des milliers de petits *toteman-
nen*. D'après une enquête faite, en 1950, par mon prédécesseur,
l'archiviste-honoraire Jan Wauters, ils en auraient cuit près de
9.000 à la veille de la Noël de cette année-là. Ce n'est pas mal
pour une population qui atteint près des 23.000 habitants (7).

(6) Les *patacons* doivent leur dénomination au *patacon*, pièce de
monnaie qui valait 50 sous, en cours aux Pays-Bas aux XVII^e et XVIII^e
siècle.

(7) Jan Wauters : *De Toteman te Tienen*, in « *Brahantse Folklore* »,
22^{ste} jaar, n^o 120, september 1950.

Le *toteman* est connu à Tirlemont depuis le XVI^e siècle au
moins. Nous savons, d'après les documents conservés par les P.P.
Dominicains, que le curé du béguinage rappelait, à la fin de 1551,
qu'il avait droit au pain blanc à la Toussaint et au *toteman* à la
Noël, et que les membres du béguinage, en 1699, recevaient un
toteman, plus ou moins gros, d'après le rôle qu'ils remplissaient
dans la communauté, ou d'après leur titre.

Le curé, les grandes demoiselles, l'administrateur des biens,
les deux domestiques, le forgeron, les maîtresses de l'infirmerie
recevront chacun un *toteman* « *van drije pont een halff* », c'est-à-
dire pesant près de 875 grammes ; les deux surveillantes, la por-
tière, les sœurs caduques, la cuisinière et le charron en auront un
« *van twee pont een halff* », d'à peu près 625 gr. ; les choristes,
les deux servantes, le petit domestique, le porcher, le commis-
sionnaire, les deux organistes auront le leur d'un poids de 500 gr. ;
tandis que les béguines sans fortune qui décortiquent le seigle ou
qui arrachent le blé (« *die het coren trecken* »), ainsi que les
béguines malades n'en recevront qu'un de 250 grammes... (Pour
ses derniers bénéficiaires, il fallait sans doute prévenir l'indiges-
tion !).

*
+ *

En ces temps-là, le *toteman* était une chose fastueuse, un luxe,
une friandise, pour ainsi dire un aliment sacré, que les uns dégus-
taient avec humilité, que d'autres sans doute dévoraient en se
frottant le ventre ! C'était bien autre chose que le pain de méteil
ou de seigle qui faisait avec les pommes de terre et les fèves l'ordi-
naire du peuple.

Nous ne sommes pas loin de croire que notre *toteman* a pu
être créé par l'une ou l'autre béguine, boulangère, inspirée par
la naissance de l'enfant-Dieu, de Jésus, en façonnant la pâte
d'après la forme d'un bébé dans ses langes. Cramique de fête,
pain de joie !

Du béguinage, l'usage s'en sera vite répandu, car les « *Comptes
de la Table du Saint-Esprit* », qui reposent aux archives commu-
nales, disent que la communauté a livré le 23 décembre 1560, cinq

rasières de froment pour la confection des *totemammen* réservés aux indigents de la ville (8).

La Chambre de Rhétorique « Onze-Lieve-Vrouw-Fonteyne » — Notre-Dame de la Fontaine — organisait une tombola de *totemammen* à la Noël de 1830.

Maints tenanciers de cafés, d'auberges et de cabarets, jusque vers 1925, régalaient encore leurs clients d'une tranche de *toteman* à chaque verre de bière commandé. Les gagnants des concours de cartes et de lotos emportaient chez eux un *toteman* entier.

Nous ne pensons pas que les boulangers, en 1963, atteindront encore le chiffre de 9.000 *totemammen* vendus en 1950. On récolonne de plus en plus, et de plus en plus tard. Le jour de Noël même, la plupart des gens dorment. Qui dort dîne. On mange moins de *toteman*.

Les œuvres post-scolaires de Tirlemont entretiennent cependant la tradition. Elles distribuent, chaque année, à la fête de Noël organisée au bénéfice des enfants des écoles communales, plus de 1100 *totemammen* de 1 kilo.

Vive le *toteman*, pain délicieux d'un Noël toujours renouvelé, parmi les sapins pleins de clarté, et d'espérance dans une vie raisonnable et meilleure!

(8) Une rasière de Louvain et de Tirlemont valait un peu moins de 30 kilos. Cinq rasières représentaient à peu près 150 kilos de blé.

Le Lion belge et nos étendards histoire millénaire (IV)

par

Louis RONKARD

DE SABLE ET D'OR (suite)

H

Il y a une question des émaux.

Nous avons vu pour l'Allemagne de longues variations pour la couleur de l'aigle et celle du fond, hésitations entre l'aigle d'or sur sable et l'aigle noire sur or, celle-ci devenant définitive.

Vers le même temps, l'aigle prend le pas sur la Croix d'argent sur gueules. Le Brabant va suivre ce mouvement.

En Brabant, d'après Butkens (Preuves... VIII), ce serait Henri I qui aurait, le premier, introduit le lion dans ses armes (sceau, écu, étendard). Nous en avons la preuve par son sceau et aussi par le fait que son demi-frère, Guillaume, Sire de Perwez, mort en 1190, continuait à porter la fasce dans son sceau, tandis qu'il avait le lion dans son contre-sceau (Gevaert — Charte pour la Prévôté de Coudenberg); de même, l'autre frère, Saint-Albert de Louvain, évêque et Prince de Liège, fils, comme Henri I, du premier mariage de Godefroid III avec Marguerite de Limbourg.

Voici d'ailleurs le texte de Butkens (Trophées du Brabant IV, p. 199) : « Henri I, le duc, 1190-1235) fut le premier de nos ducs qui, en son écu, porta le lion de Brabant, comme l'on peut connaître dans les sceaux. Cependant, Godefroid III, son prédécesseur (1142-1190) avait déjà orné ses étendards d'un lion; des monnaies frappées à son coin en font foi. Ce fut lui aussi qui pre-

mièrement commença à porter le titre de Brabant avec celui de Lothier, ce que ses successeurs ont continué. » (Cité par la Revue Archéologique du duché de Luxembourg VI 117) — (Monnaie brabançonne de 1195 : Régence de Henri I — Cabin. des Médailles Bibl. Roy.)

Sur les monnaies, le lion est simple jusqu'au règne de Jean I; ensuite il est armé, puis il est lampassé (Messager des Sciences histor. 1840 VIII p. 455) à qui je laisse la responsabilité de cet énoncé, et qui ajoute « et enfin couronné ».

Un autre argument confirme l'usage antérieur du lion en Brabant : c'est la brisure double, la couronne qui surmonte la tête du lion, et le dédoublement de la queue, dont les extrémités se recroisent. Cette double caractéristique peut être mise en rapport avec le fait historique qui marque, en même temps, la réconciliation des maisons rivales de Louvain et d'Ardenne et l'origine du titre de duc de Limbourg. Henri comte de Limbourg succède en 1100 à Godefroid de Bouillon (mort à Jérusalem) dans la dignité de duc de Lothier. Mais il en est privé en 1106 par l'Empereur Henri IV qui rend le duché à la famille de Régnier-au-Long-Col, dans la personne de Godefroid le Barbu, comte de Louvain et Brabant. La lutte est ouverte entre les deux maisons jusqu'à ce qu'en 1155, Godefroid III, petit-fils du Barbu, épouse la fille d'Henri II. Ce dernier renonce en même temps, au profit de son gendre, à ses prétentions sur le duché de Lothier, mais en se réservant les prérogatives de l'autorité ducale sur certains territoires entre la Meuse et le Rhin. Désormais indépendant vis-à-vis du Lothier, il portera le titre de duc d'Ardenne et de Limbourg avec les armes qui s'y rapportent. D'après les usages de l'Héraldique, ces armes furent celles de ses prédécesseurs, les ducs de Lothier, mais avec une *brisure caractéristique*. (Gevaert, Héraldique des Provinces Belges, p. 30.)

La brisure supposant des armes antérieures qu'elle modifie ou « brise », ramène à 1106, ou du moins avant 1155, l'emploi du lion dans les armes du Brabant. En même temps, cela nous en indique les émaux primitifs, car « il est frappant que l'une des rares peintures qui nous soient restées du XIII^e siècle, la décoration héraldique du chœur de l'ancienne église de Laeken, église qui doit avoir compté les ducs de Brabant parmi ses protecteurs, nous ait précisément conservé diverses représentations de ce lion blanc sur fond rouge. » (Cuvelier, p. 8.)

M. Cuvelier croit que tel fut le premier lion brabançon. Il était logique de donner comme fond du nouvel écu la couleur rouge du fond de l'ancien; et à Laeken le fond rouge, usuel dans les décorations murales d'alors, devait amener en surcharge des lions blancs.

Mais les couleurs des blasons étaient encore flottantes à cette époque, comme nous l'avons vu pour les couleurs impériales, étudiées afin d'éclairer des cas comme celui-ci (aigle d'or sur sable, aigle de sable sur or). En fait, ce fut le lion de gueules sur argent qui prédomina puisque c'est à lui qu'est appliquée la brisure limbourgeoise; et c'est ce blason prédominant et officiel que la ville d'Eindhoven intercale dans ses armoiries, comme plus tard la ville de Bois-le-Duc y introduisit le blason de Jean II (écartelé de Brabant et de Limbourg).

En tous cas, il n'y a pas trace, à Laeken, de lion d'or sur sable.

(Cf. A.v.H. Le chœur de l'ancienne église de Laeken du Bull. Mém. d'art, 1905-6, p. 217 — La Comm. des Mon. a approuvé la restauration faite au début du XX^e siècle, après avoir pris connaissance des dessins reproduisant les fragments subsistants.

Il est donc presque certain que les couleurs rouge et blanche sont restées celles du drapeau Brabançon... au début du XIII^e siècle : je n'osce dire avec M. Cuvelier, jusque dans la seconde moitié du XIII^e siècle, à cause du sentiment de sincérité que je trouve dans la citation suivante : le Père de Befve, chartreux à Bruxelles, reproduisant Wallius (Van de Walle ?) et probablement un auteur plus ancien (voir Ms. 678 de la Bibliothèque Van Hulthem à la Bibliothèque Royale : les causes de la guerre de Wenceslas avec Louis de Maele — probablement du XVII^e siècle) y rappelle, qu'en 1234, lors de la Croisade contre les Stadinger : « le drapeau ducal était de couleur noire et représentait d'un côté la Vierge entourée de rayons, et de l'autre un lion d'or, armé et lampassé de gueules ». Si ce fait est exact, le changement de couleurs serait antérieur à 1234.

Et avant cela ?

Nous avons, dans Butkens, un récit intéressant concernant l'étendard brabançon en 1129, mais s'il indique la nature de ce drapeau, il n'en dit pas les couleurs. Parlant de la bataille de Duras, en 1129, entre Liégeois et Brabançons, il dit : « L'étendard

de notre duc (Godefroid le Barbu) y fut aussi pris, qui était très richement brodé d'or et de soye (opere plumario, ce que certains traduisent par « au plumetis », d'autres au point de chaînette) et lui avait été présenté par sa fille Alix, reine d'Angleterre. L'Evêque de Liège le fit mettre en l'église Saint-Lambert en signe de triomphe, et le souloit porter par les rues aux processions qui se font aux Rogations. Voir Brusthem dit que la campagne où ceste bataille se donna s'appelait encore de son temps, le Standar, tant était célèbre cette victoire (Trophées, p. 103).

I

Quand donc l'étendard brabançon adopta-t-il les couleurs qui sont nos couleurs belges actuelles ?

Voici quelques faits et quelques dates.

Si l'on trouve insuffisamment garanti le témoignage lointain dont se fait l'écho le chartreux bruxellois (1234, Croisade contre les Stadinger) en voici un autre : « Les lions d'or sur fond de sable apparaissent sur une peinture murale constituant le fond du mausolée du duc Henri III († 1261) et de sa femme Alix de Bourgogne († 1273) à l'Eglise Notre-Dame des Dominicains à Louvain. Encore les anciens dessins qui nous l'ont conservée sont-ils très sujets à caution, la peinture primitive ayant déjà presque complètement disparu en 1762 (Mgr de Ram. Note sur les sépultures des ducs de Brabant à Louvain. Mém. in 4° de l'Académie Royale de Belgique. T. XIX an. 1845).

Mais comme en tous cas la décoration était postérieure à 1272, la question n'a pas grande importance, étant donné que quinze ans plus tard, à Woeringen, Jean I portait certainement la bannière de sable au lion d'or.

Il s'agit de cette fameuse bataille de 1288, à Woeringen sur les bords du Rhin, qui, écartant le prétendant luxembourgeois à la succession limbourgeoise, fixa les destinées du Brabant — et celles de la Belgique — du côté de l'Est comme la bataille des Eperons d'Or, quatorze ans plus tard, s'efforça de les fixer à l'Ouest. Certains détails, quoique non nécessaires à notre sujet, me paraissent trop typiques pour ne pas être rappelés ici. Cette journée, à défaut d'autres plus anciennes signalées plus haut, ne fut-elle pas celle du baptême de sang de nos couleurs nationales ?

Gilles d'Orval nous a dit, qu'au XII^e siècle, l'étendard de Brabant était posé sur un chariot trainé par quatre bœufs (nous avons vu qu'il en allait de même pour le caracciolo des villes lombardes, et aussi à Bouvines pour l'étendard impérial). Cet étendard fut pris en 1129 par les Liégeois. Il était précédemment déposé à l'Abbaye d'Afflighem. En 1234, la dignité de Guidon héréditaire, fut confiée à Guillaume de Grimberghe, puis à ses successeurs dans la Seigneurie d'Assche. (Messager des Sciences Histor. T. XIX, p. 476.)

Sous Jean I, à la bataille de Woeringen, la bannière de Brabant était simplement portée à dos de cheval. En l'absence du Chevalier d'Assche, malade, c'était le chevalier Rasse de Grez qui la tenait. Le cheval du Sire de Grez ayant été renversé et la bannière étant tombée avec elle, elle fut relevée par le Sire d'Ouden qui, de concert avec Guillaume de la Chapelle, continua de la porter à cette journée mémorable.

Ce texte ne nous dit pas quelles étaient les couleurs de cet étendard, mais Jan van Heelu va nous le dire, lui qui assistait à cette bataille : (M. Cuvelier).

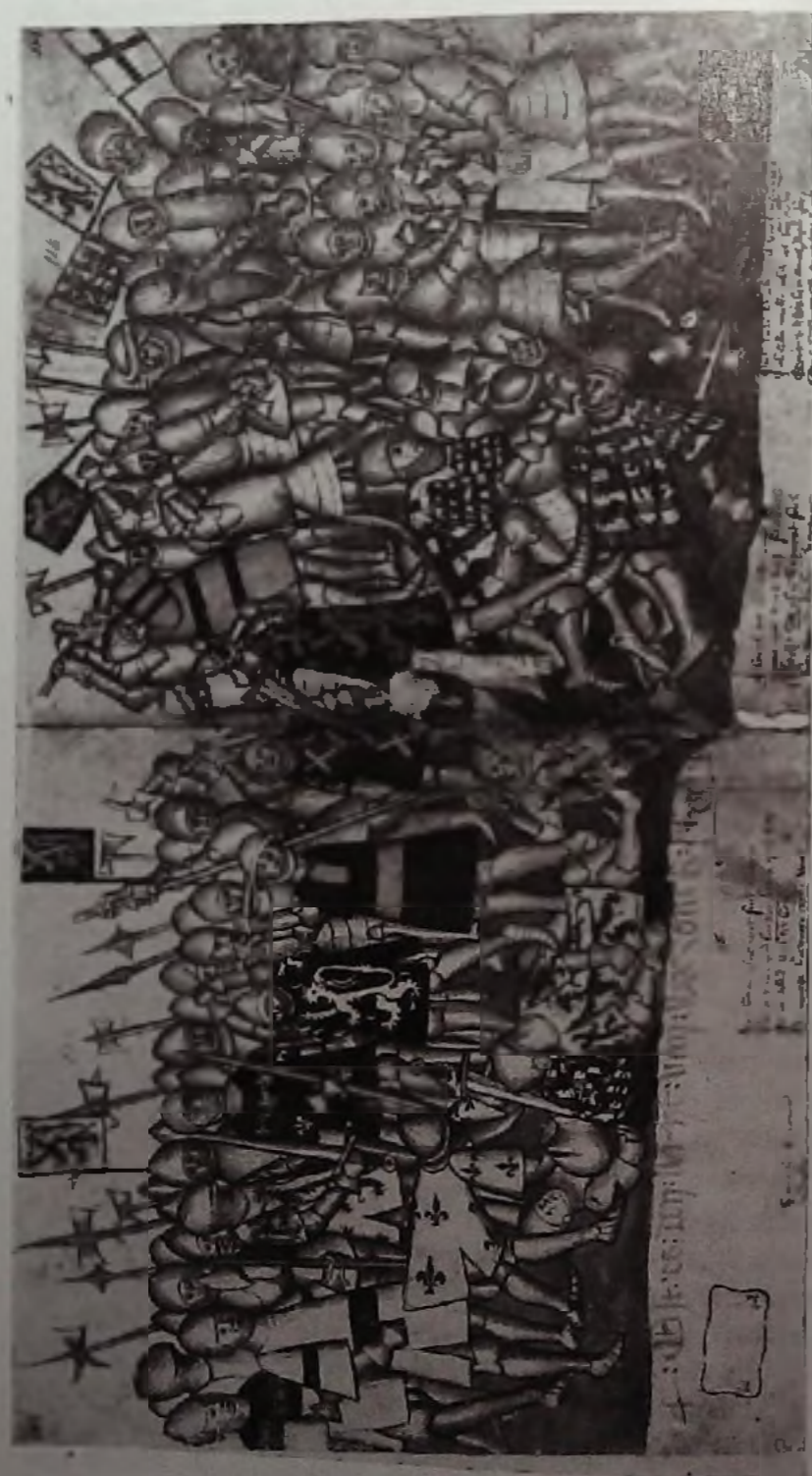
« Dat hadde al teken van zine banieren
» Van sabele metten leewe van goude. »

(Rymkroniek van Brabant vers 4486-6, Editée par J. Willems.)

Nous reproduisons ici en réduction, cette miniature qui est vers la fin de cette Rymkroniek (4^e Pie) l'une des plus belles séries des « manuscrits divers » (aux archives du Royaume). Elle provient de l'abbaye d'Afflighem, et est attribuée à Jan van Heelu.

L'enjeu de cette bataille étant le duché de Limbourg, on ne s'étonnera pas que Jean II ait écartelé son blason « de Brabant et Limbourg », nous le retrouvons dans les armoiries de Bois-le-Duc.

Boonen (édit. Van Even, p. 21) voulant rappeler la part des lignages de Louvain à cette bataille, signale que le duc Jean ayant été désarçonné, était entouré d'ennemis et sur le point d'être pris, quand Aert (Arnould) Van der Hoffstadt fonça sur les ennemis, donna au duc son propre cheval et le tira de la mêlée. Ensuite, prenant le cheval d'un ennemi tué, il regroupa vingt chevaliers brabançons, retourna dans la bataille et s'empara de la bannière du Comte de Luxembourg, principal adversaire du duc et qui



Dans sa « Bataille de Woeringen » (miniature diverse aux Archives Nationales, Jan van Heelu saisit le résultat essentiel : la défaite et la mort du candidat à la succession limbourgeoise — le Comte de Luxembourg — et montre le triomphe de Jean de Brabant et la conquête du Limbourg qui finit notre frontière à l'Est comme la bataille des Eperons d'Or; la page à l'Ouest, en 1308.

périt dans ce combat. Les alliés de celui-ci étaient les comtes de Gueldre, de Nassau, de Fauquemont, l'Archevêque Siegfried de Cologne et de nombreux seigneurs d'Outre-Rhin. Ce chevalier Van der Hoffstadt, échevin de Louvain, fut tué à la bataille des Eperons d'or (du côté français) avec ses trois neveux, avec 11.000 chevaliers et 8.000 autres soldats (Divaens, ann. Loven., p. 11).

Cette bataille de Woeringen est représentée dans un ms de la bibliothèque Impériale, dont Eugène Cecchini a donné une reproduction chromolithographique, laquelle sert de frontispice à l'ouvrage de K. Stallaerts, intitulé « Geschiedenis van Hertog Jan 1859 ». Le cadre de cette reproduction est rouge, jaune et bleu; ce bleu étant peut-être utilisé par l'enlumineur pour « améliorer » le coloris, trop foncé en noir ? (V. D. Maelen, Soc. arché. Charleroi 1870.)

J. Willems a édité la « Rymskroniek » que possèdent nos Archives du Royaume. On signale sous d'autres références des miniatures ou reproductions concernant cette bataille; certaines auraient d'autres détails que celle qui est ici, attribuée à Jan van Heelu. D'autres attribuent celle-ci à Rudeger Manesse, chevalier zurichois mort en 1304. Elle serait la plus proche des événements.

Dans celle-ci serait la plus ancienne reproduction du blason de Brabant-Limbourg avec ses quatre lions.

Il y aurait une reproduction dans la Geschiedenis van Vlaanderen (Amsterdam 1936), et dans Dusseldorfer Jahrbuch de 1938 (XI, p. 56-6).

N'ayant pu les comparer moi-même je les cite à toutes fins utiles, de même que :

P.C. Boeren, de Limb. Leeuw. Publ. Soc. Hist. et Arch. en Limburg 1940, pp. 1-8

lequel cite encore K. Zangemeister. Die Schilde, Helmzierden und Standarten der grossen Heidelberger Liederhandschrift, pp. VI-VII, Heidelberg 1892.

D'après ce dernier, cette partie de l'œuvre serait la plus ancienne, et œuvre personnelle de Manesse, donc avant 1304; tandis que d'autres parties seraient des copies d'autres auteurs.

On peut en déduire que ce travail est contemporain des événements et même que Jean I avait déjà cette hannièrre quadripartite auparavant, puisque sa prétention au Limbourg date de 1283, grâce à l'achat des droits d'Adolphe de Berg.

Et M. Boeren termine par cette phrase symptomatique (pp. 5-6 : « Si Jan van Heelu ne vit que le Lion d'Or, c'est que, étant Brabançon, il ne vit que ce qui était brabançon (1). »

Tout naturellement donc la fasce d'argent sur gueules du Brabant, a fait place au nouvel emblème. Ceci est en concordance avec le mouvement général qui porte les dynastes à s'affirmer par des marques spéciales (telles que le Lion).

Ce parallélisme frappant nous fait reconnaître l'influence des couleurs de l'Empire sur celles du Brabant. Sans cela, je n'en vois pas d'explication.

Et en Flandre ? Les sceaux au lion de 1162 étant purement plastiques, n'ont pu nous renseigner sur les émaux. Quelle que soit la date où furent adoptées les couleurs jaune et noire, c'était rompre l'uniformité de couleurs avec le suzerain français; en répudiant ses couleurs bleue et jaune, on répudiait quelque peu son vasselage, on lui tournait le dos, regardant vers l'Empire.

Ceci marque l'orientation fatale et traditionnelle de la Flandre; fatale, dis-je, car adossée à la mer et ne pouvant s'étendre de ce côté; tenue et presque poursuivie à partir du Sud par le pouvoir royal français qui se renforce et la menace, la Flandre cherchera à l'Est extension et protection.

Elle s'est d'ailleurs donné un second suzerain (afin sans doute de moins dépendre de l'un comme de l'autre !) en s'étendant sur les territoires de l'Est qui s'appelleront Flandre Impériale (Comté d'Alost, territoires à l'Est de l'Escaut).

C'est une tendance à prendre place dans le Lothier (nom de la Belgique d'alors). Louis de Maele luttera, non seulement pour avoir Malines et Anvers, mais pour s'approprier le titre ducal; et il se l'attribua bien peu avant que les descendants de sa fille Maguerite ne réalisent cette politique de façon éminente et rassemblent toutes nos terres, ducales ou comtales, sous leur sceptre.

En attendant de pouvoir trouver des documents de dates plus anciennes pour ces nouveaux émaux du pays des Klauwaerts, voici un document écrit, peu de semaines avant la bataille des Eperons d'Or : « En 1302, Martin van den Bussche, marchand à Bruges, vend à Mijneer Willem van Gulcke, du drap d'or et de l'étoffe

(1) L'usage s'établissait, semble-t-il, que le pouvoir ducal ne s'exercerait plus que sur les domaines propres du duc. « La diète impériale tenue en 1180 à Halle en Souabe consacra ce principe », prof. Boeren.

de soie jaune (cendal). Nous en donnons plus loin en O le détail et les prix. » C'est le document 159 des archives communales de Bruges; il ne parle pas du lion; on croit qu'on le peignait (au pochoir ? drapeau de batteure) ou qu'on le brodait, car il ne se prête pas à faire un « drapeau de consture » comme cela se pratique sous Philippe le Hardi.

Ceci est confirmé par les magnifiques miniatures du manuscrit de Gilles li Muisis qui est le trésor de la bibliothèque de Courtrai, et qui a été rétabli par M. Paul Faider dans son catalogue de ms de la Bibliothèque Goethals-Vercruysen n° 134-135. Le moine Cistercien de Saint-Martin de Tournai fait le récit des événements survenus dans nos pays de 1292 à 1348. A ce récit sont jointes trois miniatures illustrant deux batailles : Crecy et Mons en Pevele (d'après le bibliothécaire de Courtrai). Or, les étendards du côté « flamand » sont au Lion noir sur or, que ce soit pour les Flamands (à Groeninghe) ou pour les Brabançons (à Woeringen), comme si, en Brabant, l'attribution des couleurs inversées de celles de Flandre n'était pas encore bien établie. On ne peut guère attribuer cette identité à l'ignorance, car dans ce cas l'auteur laisse en blanc le pennon de la lance; et l'auteur donne, avec la plus grande précision, le semis de lis aux étendards français, l'un simple, l'autre avec bordure de gueules. De même, pour l'écartèlement anglais des lions et des lis de prétendant français; de même aussi pour les blasons des Villes de Flandre dans la 3^e miniature. Peut-être y a-t-il eu jadis indécision dans l'attribution des émaux; ceux du lion (or en Brabant) n'auraient-ils pas encore été observés partout ?

Nous avons en même temps, réponse à une question de date concernant l'introduction du 3^e émail (rouge dans nos deux principaux blasons; car l'un des écus donne de minuscules points rouges pour les griffes du lion.

J

Nous venons d'exposer l'origine des blasons de Flandre et de Brabant. La plupart des armoiries de nos autres provinces dérivent de ces deux.

Namur ne se distingue du blason de Flandre que par la couronne posée sur la tête du lion; mais il porte encore la bande par laquelle Jean, qui avait reçu le comté de son père Gui de Dampierre — Comte de Flandre et de Namur — se distinguait de

son père. Il y avait déjà eu une réunion de ce genre, suivie d'une cession quand Bauduin de Hainaut (VIII de Flandre) avait cédé le Namurois à son second fils Philippe le Noble (dont le dernier neveu céda ses droits à Gui de Dampierre).

Certains comtes ne portèrent pas cete bande rouge.



1 2 3 4
Les couleurs de France (or et azur) en géronné vont céder la place à partir de Thierry et Philippe d'Alsace (en 3 et 4) au Lion.

Le lion de Flandre est aussi en Hainaut, écartelé avec celui de Hollande.

Cependant, ce n'est pas le plus ancien écu de Hainaut; quand Bauduin X scellait des actes concernant le Hainaut, il employait le sceau aux trois chevrons; le sceau au lion était réservé aux actes concernant la Flandre (M. Fourez).

Le sceau au lion, des d'Avesnes, en Hainaut, est un sceau de « prétention » (à la dignité de comte de Flandre).

En suite d'une question canonique, le premier mariage de Marguerite de Constantinople avec Bouchard d'Avesnes avait été déclaré nul. Les graves difficultés qui s'ensuivirent obligèrent Bouchard et Jeanne à se réfugier chez un de leurs parents le sire de Houffalize; ils demeurèrent là six ans ! Les enfants du second



5 6 7 8
Suite des portraits et blasons des comtes de Flandre, peints sous Louis de Lale à la chapelle castrale Notre-Dame à Courtrai.

mariage de Marguerite (avec Dampierre) auraient hérité de ses deux comtés. Saint-Louis IX de France, pris comme arbitre, attribua la Flandre aux Dampierre, le Hainaut aux d'Avesnes. Ce « jugement de Salomon » (qui concordait d'ailleurs avec l'intérêt royal de France, de restreindre la puissance de ses vassaux) ne satisfait pas d'Avesnes qui conserva les armes au lion de Flandre, pour maintenir ses droits à ce Comté. La tradition nous dit que les chevrons étaient noir sur or. C'est ainsi qu'ils entrent dans les

armes de Soignies. Mais l'inféodation du Comté par Richilde à l'Eglise de Liège (pour en obtenir aide dans sa lutte contre la Flandre) a dû donner aux chevrons la couleur rouge sur or de Liège.

A la mort du dernier Comte, Florent IV de Hollande, Jean I d'Avesnes hérita de son Comté, du chef de sa mère, Alice de Hollande. Aussi, son fils Guillaume I cessa de porter les armes pleines de Flandre dont il avait fait usage ainsi que ses prédécesseurs, pour les écarteler avec celles de son comté de Hollande. C'est à cela que nous devons les armes actuelles, qui sont tout à fait « bénéluxiennes », d'autant plus que les peuples de ces deux pays et leurs assemblées tinrent fermement à ce qu'on ne les sépare plus (Fr. Quicke. Les Pays-Bas à la veille de l'unification bourguignonne).

Durant un temps assez long, il y eut un nouvel écartèlement des armes de Bavière-Hainaut, pour les descendants de l'Empereur Louis de Bavière, époux de la fille de Guillaume I; cela dura jusqu'à Jacqueline de Bavière qui dut céder ses états à Philippe le Bon.

Le duché de *Gueldre* avait le même lion que le Brabant mais couronné et sur fond d'azur. Son associé le comté de Lurphen a les mêmes armes que la Flandre mais sur fond bleu.

K

Les armes du *Brabant* aussi ont proliféré, mais au temps des anciens émaux, argent et gueules.

Nous avons vu comment le *Limbourg* devenant Duché avait gardé les armes de Lothier mais avec brisures, la couronne et les griffes en or; nous y voyons aussi maintenant la queue dédoublée et recroisée.

La couronne apparaît, en 1214, sur les sceaux. Serait-ce en rapport avec la décision de la Diète Impériale de Halle en Souabe (1180), établissant que le pouvoir ducal ne s'exercerait plus que sur les domaines propres du Duc? La couronne ayant un sens spécial en héraldique, d'après Gevaert, l'avait-elle déjà alors? Le plus ancien sceau limbourgeois connu est appendu à une charte de *Waleran III*. (De Raedt *Sceaux Armoriés des Pays-Bas* (1214) II - pp. 352 (Bruxelles 1899).

Le roman de *Henri et Marguerite de Limbourg* (XIV^e siècle) raconte la Croisade du duc en 1227 avec Frédéric II. Là, on lit que

le blason limbourgeois est « van silveren eenen leeuw van kelen, enen start gesplit ».

C'est en 1264 que sur les sceaux, la queue dédoublée apparaît pour la première fois. La fixation des armes telles que nous les voyons maintenant, doit être antérieure à 1283 (vente des droits d'Adolphe de Berg au Duc Jean I de Brabant. Après *Woeringen* (et peut-être déjà un peu avant), elles viennent en deux et quatre de l'écu brabançon (Ms de Manesse, antérieur à 1304) — (P.C. Boeren op cit.). C'est ainsi qu'il apparaît sur les armes de Bois-le-Duc.

Le Lion limbourgeois a passé en Berg, et en tant que Berg, dans les armes royales de Prusse. Voici comment :

— Peu avant 1216, *Irmgaard*, héritière de Berg († 11 août 1248), avait épousé *Henri*, Seigneur de Montjoie, Comte de Berg (1225-1247). Duc de Limbourg (1226-1247). C'est *Henri V* de Limbourg. Au XIII^e siècle, il y eut peu de changement dans les armes. L'azur de la couronne et des griffes est venu tardivement. Ce sont les armes de Berg.

— *Dusseldorf*, qui fit partie de ce Comté, a gardé ce Lion et lui fait tenir une ancre. Le Comté devint Duché, qui passa au Roi de Prusse; de là, la présence du lion de Limbourg dans les armes royales de Prusse.

De ce Comté de Berg, jadis appelé parfois *Hohen-Limbourg*, provenaient ceux qui fondèrent Limbourg sur la Lahn.

P. C. Boeren — *De Limburgsche Leeuw* — Publ. Soc. Hist. et Arch. en Limbourg, Maastricht 1940.

L

Luxembourg — *Waleran* de Limbourg, devenu veuf, épousa *Ermesinde* de Namur et Luxembourg, veuve de *Thibaut* de Bar. Le second fils, *Henri V* le Blondel, porta les armes de son père (Limbourg) avec une brisure formée de cinq butelles d'azur, en qui certains croient voir des armes anciennes de Namur (bien qu'aucun sceau de ce genre n'ait été vu par les Archivistes). Tandis que le sceau Namurois de *Philippe* le Noble, cadet de Hainaut, a les chevrons hennuyers sur le bouclier du Cavalier, le sceau de *Henri V*, en 1234, a les butelles. Celles-ci apparaissent déjà sur des monnaies d'*Ermesinde*. (Cabinet des Médailles à la Bibliothèque Royale; moulage des sceaux, aux Archives du Royaume.

Le Marquisat d'Arlon, venu du père, se joignit aux Comtés maternels de Luxembourg, Laroche et Durbuy, et constitua l'Etat, dont l'Empereur Charles IV (de la Maison de Luxembourg) fit plus tard, en 1333, un Duché pour son frère Wenceslas.

A l'extinction de la branche aînée en Limbourg, à la Bataille de Woeringen, la branche cadette reprit les armes pleines. Nous les voyons inversées en Tchéco-Slovaquie, les Luxembourg avec Jean l'Aveugle (1309-1346) étant devenus rois de Bohême par un mariage.

Les brisures amenées dans les diverses branches de la Maison de Luxembourg sont signalées par M. Wirion - Luxembourg 1945.

RESUME

M

Comme nos blasons provinciaux sont arrivés aux XIII^e-XIV^e siècles à leur complet développement, et au stade où nous les trouvons encore aujourd'hui, nous pouvons ici résumer l'histoire de leur formation, réservant pour la suite celle des étendards qui s'y rapportent.

Deux choses distinctes dans les blasons : les émaux ou couleurs, les meubles, c'est-à-dire ici, le Lion.

Pour ce dernier point (Lion) de quatorze de nos anciens Etats nous sommes ramenés à deux ou trois, Flandre, Brabant et peut-être Hollande ont les types originaux.

De Flandre dérivent Namur, Gueldre et pour moitié le Hainaut.

Hollande se retrouve en Zélande, Overijssel, Utrecht et Hainaut (l'autre moitié).

L'introduction du Lion en Flandre correspond au mouvement des dynasties régionales intercalant progressivement leur autorité propre et leur signe dynastique dans les signes impériaux.

Les émaux argent et gueules de Limbourg et Luxembourg se réfèrent à un Brabant ancien issu de la bannière de Lothier, laquelle ne serait autre que le drapeau d'inféodation remis aux ducs, par les Empereurs, dès avant l'an mil. L'argent de la bande ou du fond viendrait d'un étendard impérial ancien à croix d'argent (drapeau de la Sainte-Lance ayant évolué), lequel apparaît dans l'Empire aussi avant l'an mil, et y fut un des étendards impériaux.

Emaux récents (or et sable) sont les autres couleurs impériales accompagnant, puis prévalant sur l'étendard rouge à la Croix. Dans l'Empire, ce sont les couleurs de l'aigle regue de la Rome antique des Césars. Nos drapeaux Belge, Brabançon, Flamand, Hennuyer, Namurois, portent ce reflet de Rome. L'aigle elle-même viendra surcharger les couleurs liégeoises de Malines, en souvenir de sa fidélité à Maximilien (in fide constans). Dans Anvers, elle rappellera le margraviat (comté de frontière) du Saint-Empire. Chargeant le blason, l'aigle sera monocéphale ou bicéphale, d'après l'époque où elle fut introduite. (A Byzance, l'aigle double paraît depuis Jean Paléologue (1341-47) la Russie la reproduira; le tsar Iwan III (1462-1505) se posant en héritier de l'Empire d'Orient, du chef de sa femme, Sophie petite-fille de Michel Paléologue.

Comme nous l'avons vu plus haut la principauté de Liège reste ecclésiastique jusque dans son symbole. Par la suite, la Cité placera sur l'écu rouge primitif une croix de marché de l'époque carolingienne (le perron). Les émaux Liégeois (or et gueules) se retrouvent en Comté de Looz, Hornes, Malines et probablement dans les chevrons du Hainaut après Richilde.

La Hollande (comté) a les mêmes émaux de blason, or et gueules, depuis des dates lointaines. Le bureau central d'Héraldique de La Haye n'a pu me fournir de précisions à ce sujet. Je sais par contre que ces armoiries d'or au lion de gueules figuraient sur le coffre qui, à Aix-la-Chapelle, contenait les ornements de Roi des Romains du comte de Hollande, Guillaume II mort en 1253, appelé aussi le Bienheureux Guillaume II.

Le titre de comte de Hollande ne paraît qu'en 1183, (Vie de Godefroid de Bouillon dans Rev. B. de philologie et d'Histoire).

Sous son vêtement or, le Lion de Brabant paraît sur des étendards de l'armée des Etats de 1578. Il est armé d'un glaive. Il était alors le principal symbole de l'Union de nos pays au XVI^e siècle. En suite de l'Union d'Utrecht, les sept Provinces-Unies continuèrent à l'employer comme emblème, mais sur un fond rouge; on peut donc le considérer aussi comme invertissant les couleurs de l'écu du Comté de Hollande.

D'après Smit le Lion des Provinces-Unies était bien celui de Brabant; quant à son fond et au changement de celui-ci, il n'a pu en percer le mystère.

Après avoir parlé du contenu des bannières, parlons de leur forme.

Nous avons vu que l'usage de la Rome antique s'était longtemps conservé : un emblème plastique au-dessus d'un « vexillum », drapeler, rouge de préférence. Sur ce vexillum de drap (d'où drapeau) le signe plastique placé au-dessus fut reproduit, peint ou brodé. Ainsi en est-il de la Croix sur le bas-relief de la porte Romaine de Milan, qui date de 1171. Cela peut être aussi pour d'autres signes.

Le dictionnaire géographique et historique Suisse (Neuchâtel 1939) à l'article « Drapeau » nous donne de celui-ci et de ses changements de forme, une esquisse que nous reproduisons ici, car dans ses grands traits, elle vaut pour notre pays. Outre l'aigle, etc., le dragon fut employé aussi comme insigne militaire; un manuscrit de Saint-Gall, du IX^e siècle, en montre un pareil pourvu d'une longue queue d'étoffe verte et qui flotte.

Alors aussi se montre le gund-fanon, ou gonfanon = drapeau de guerre, pièce d'étoffe oblongue, terminée en plusieurs languettes, uni, souvent rouge ou en plusieurs couleurs, et parfois brodé. Les bannières d'églises en dérivent. Quand le gonfanon est armorié, l'axe principal du champ est perpendiculaire à la hampe (dès 1150 environ). Pour le Canton de Lucerne, la bannière est coupée et l'écu parti. Pour la Ville de Baden, le chef rouge suit la hampe, le pal est perpendiculaire.

Au milieu du XII^e siècle apparaît la vraie bannière oblongue, d'abord beaucoup plus haute que large, puis changeant progressivement elle tend à devenir plus large que haute. Elle a lentement, mais sauf pour les drapeaux d'églises, complètement remplacé le gonfanon. Elle est souvent armoriée, l'étoffe de fond servant de champ de l'écu et son axe principal est parallèle à la hampe. La bannière de Saint-Ours de Soleure (commencement du XIV^e siècle) et celle des chevaliers de l'Etsch, conquise à Sempach, sont des exemples de bannières nos armoriées du Moyen-Age. D'autres portent des représentations religieuses. A partir du XIV^e siècle apparaissent aussi des bannières légèrement arrondies au large, qui subissent, elles aussi, les changements de proportion des bannières carrées.

Le pennon apparaîtra au XIII^e siècle, triangulaire, de forme très variable; il est d'abord armorié comme le gonfanon, puis

comme la bannière et peut aussi être chargé de représentations religieuses.

« Au XV^e siècle se trouvent aussi des panoncel très longs » et étroits, d'un usage plutôt décoratif et des pennons finissant » en deux queues. Les étendards des grands seigneurs des XV^e » et XVI^e siècles sont des drapeaux du même genre, mais beaucoup plus grands. »

« Le fanon ou la flamme (Schwenkel) est une longue bande » d'étoffe, souvent rouge, attachée à la partie supérieure de la bannière ou du pennon et les dépassant plus ou moins. Il apparaît » au milieu du XIV^e siècle. »

« L'habitude d'orner les bannières de francs-quartiers décoratifs à motifs religieux, d'abord peints sur une feuille de parchemin, puis brodés, est probablement d'origine italienne, en ce qui concerne la Suisse, du moins. Jules II, par l'intermédiaire du Cardinal Schiner, en fit plusieurs dons. » Une bannière de Schwitz, rouge, porte dans son coin supérieur vers la hampe une petite croix jaune chargée des instruments de la Passion.

« La bannière et le pennon étaient employés au Moyen-Age » par les princes, les États, les seigneuries, les châtelainies, les corporations; toutefois, la grande bannière armoriée d'un État ne sortait qu'avec le gros de l'armée dans les expéditions officielles; pour les autres expéditions, on se servait d'enseignes toutes particulières (bannières de la folle vie) se rapprochant plus ou moins des bannières de l'État. Des contingents plus petits comme les arbalétriers et la cavalerie, se servaient de pennons. Chevaliers et donzels portaient aussi le pennon; le chevalier banneret la bannière. »

D'après Em. Van den Bussche (Les couleurs de la Flandre, p. 181 du T. 12 de la revue « La Flandre », 1881, éditée à Bruges chez Daveluy) :

La Flandre avait son étendard de guerre (banier) et ses pennons ou pinchelen. Pinchiel vient de pennoncel et correspond à pynniën ou pennon, petite bande d'étoffe qu'on attachait au fer de lance, ensuite enseigne, spécialement des bacheliers et parfois des écuyers :

« Et Gauvain par le penoncel

» Prit la lance au vert lioncel. » (du Roman de Perceval).

Faire de pennon bannière, c'est passer d'une dignité à une autre, car on coupait la queue du pennon quand on faisait un

chevalier « banneret ». Alors la bannière était rectangulaire, tandis que le pennon était une pièce d'étoffe longue, fendue en deux espèces de banderolles, et qu'on attachait aux girouettes, soit des tours, soit des maisons et au-dessus des tentes.

La description des funérailles, à Bruxelles, de l'Empereur Charles-Quint et plus tard de l'Archiduc Albert (aux ms. précieux de la Bibliothèque Royale de Bruxelles) distingue des bannières et pennons aux armes et aussi bannières et pennons aux couleurs, tous et toutes portés par les principaux nobles belges et espagnols.

Dans les comptes et inventaires mobiliers des ducs de Bourgogne (relevés par Prost) distinction est faite entre bannières de couture et bannières de batteurs (impression au pochoir?).

O

La matière de l'étoffe variait beaucoup; souvent l'étoffe était précieuse.

« Pour la Flandre, nous avons la preuve qu'en 1302, sa bannière était jaune, comme aussi son pennon. »

« La bannière riche était faite d'une étoffe d'or. »

« Plus simple, elle était de cendal, espèce de taffetas (de soie) dont le prix n'était pas alors très élevé, et qui servait surtout à la confection de drapeaux. »

« Les comptes des fournitures d'objets d'équipement, faites en 1302 (la bataille des Eperons d'Or est du 11 juillet 1302) par Martin Van den Bussche à Guillaume de Juliers et sa troupe, portent :

» Dit is dat Martin van den Bussche hevet ghelevert mijn here Willem van Gulcke

Item III) lib van I baniere van goude it I) banieren van goude daer je al den cost toe dede XII lib it van

It. X1) pinchele van goude II) lib.

It. I pinchele van sindale VII lib.

It. I baniere van goude II) lib.

It.) banieren van ghelewen sindale V) lib. »

« Ceci est sur parchemin, feuillet 159 de l'inventaire des chartes aux archives de la Ville de Bruges. »

(Cité par Emile van den Bussche « Les couleurs de la Flandre dans la revue « La Flandre » T. XI (1881) Bruges, Daveluy.)

Cet auteur conclut : « Les couleurs de Flandre sont l'or, et il ajoute : ou or et noir, vu l'habitude, dit-il, de peindre ou broder le lion noir de Flandre », ce que nous constatons par les miniatures de Courtrai qui sont de ce temps.

P

Les couleurs de la bannière ne sont pas toujours celles du blason. Nous verrons plus loin ce que dit le Conseiller Gryspere, écrivant en 1782 à l'Empereur Joseph II : le Comté de Flandre eut de tous temps un pavillon aux couleurs rouge, blanc, jaune.

De même pour le Comté de Hollande, dont les armes portent un lion de gueules sur fond d'or. Par contre, en 1409-1410, Philippe van Dorp, trésorier de La Haye, dans le livre de comptes (Rekenboek) du Comté de Hollande (appartenant en 1865 au Chevalier van Rappard), signale un achat voor's Graven staatssiekleed, de douze aunes de drap gris et de 2 3/4 de velours rouge blanc bleu pour le tabbairt, et c'étaient les couleurs de Guillaume VI Comte de Hollande de la Maison de Bavière. Cela correspond aux armes de son oncle Guillaume V et de son père Albert comme comtes de Hollande, de même que sur les monnaies qu'ils frappèrent pour Hollande-Zélande, Bavière formant quartier de ces armes.

(Guyot, dans *Kroniek van het Histor-Genootschap te Utrecht*.)

Nous trouvons un écartèlement semblable en Hainaut, soumis à la même dynastie.

APPENDICE

Pour la Hollande (Comté) et surtout pour l'ensemble des Provinces-Unies, les auteurs suivants ont étudié l'origine et le développement des étendards.

Corn os. de Jonge : *over den Oorsprong der Nederlandsch Vlag* 78 pp., s'Grav.-Amst. Gebr. Van Cleef 1931.

Dirk Gerhardas Muller : *De oorsprong der Nederlansch Vlag* Amsterdam, Wed Hulst Van Keulen 1864 et « *Noch een word over den Oorsprong der Nederlandsch Vlag* ».

C. de Waard *De Nederlandsche Vlag*, 1900, Groningue Wolters 1900, 98 pp. 80.

Fr. L. Jonker : Wat is de oorsprong van onze Vlag, 1936.

Smit (P.W.A) : De legervlaggen uit den aanvang van den 80 j. oorlog. 1936 van Gorcum et Cie Assen étudié des gravures de Hoogenberg et le ms. de Gortter de la Bibliothèque Royale de Bruxelles.

Je n'y ai rien trouvé concernant l'origine du blason du Comté de Hollande : Lion de gueules armé et lampassé d'azur sur fond d'or, ni dans les indications fournies par le Central bureau voor Heraldiek sauf ceci (chez Muller) : la couleur rouge du lion de Hollande serait couleur de « chrétienté ». A sa croisade, Guillaume I prit le rouge pour le lion et pour la croix des croisés; explication qui me paraît douteuse. Il note que l'endroit des réunions du peuple était marqué par une « pierre de justice »; quand les Trois-Etats se réunissaient : une pierre rouge marquait la place du clergé, une blanche celle de la noblesse (comte, baillis, officiels), une bleue celle des villes et de la bourgeoisie. Ainsi en était-il à La Haye, à Leyde, à Haarlem, etc...

L'accession de la Maison de Bavière aurait joint son bleu et blanc au rouge du Lion de Hollande.

Durant la régence de Marguerite, la livrée comtale était jaune-rouge. Sous son fils Guillaume V, elle était aux couleurs bavaoises, bleu et blanc. Les Hoeks portaient des bonnets rouges; les Cabillauds, gris bleu. D'après Guyot, en 1351, les nobles partisans de Marguerite avaient pour leur livrée le jaune de Hollande, de même pour Guillaume VI.

L'orange, venu des parements usuels chez Guillaume d'Orange, remplaça le rouge au temps de ce Prince. Il cessa de remplacer ce rouge en 1653 et après l'abolition du Stathouderat; Guillaume III conserva le rouge en 1672.

(A suivre.)

VARIA

LU ET ENTENDU...

NOTES ET TROUVAILLES...

ASSE EN BRABANT, CETTE INCONNUE.

Dans une étude sur les estaminets d'Asse, M. Jeroom Durnez, revendique pour sa commune le record du nombre de cafés par habitant. S'il faut le croire, Asse compte un établissement pour 61,7 habitants. Pour le reste du pays, voici comment se présentent les moyennes : Anvers, un débit de boissons pour 131 habitants; Brabant, un pour 122; Flandre occidentale, un pour 82; Flandre orientale, un pour 80; Hainaut, un pour 122; Liège, un pour 183; Limbourg, un pour 130; Luxembourg, un pour 171, et Namur, qui s'approche le plus dangereusement du record, un pour 77 habitants.

Mais où sont les estaminets d'antan ? soupire M. Durnez. Dire qu'avant la guerre, Asse comptait un établissement pour 45 à 50 habitants...

A PROPOS D'AIX-LA-CHAPELLE ET DE TIRLEMONT.

On ignore le nom de l'architecte qui a construit le magnifique chœur gothique du célèbre dôme carolingien d'Aix-la-Chapelle. Toutes les recherches faites pour le découvrir

sont restées vaines jusqu'ici. Il y a quelques mois cependant on a cru être sur la trace, par la découverte dans les archives de Tirlemont d'un document ancien, relatif à la construction de la cathédrale de cette ville. D'après ce qui se dit à Aix-la-Chapelle il serait question dans ce document relatif aux plans de l'église tirlemontoise, d'une consultation donnée au magistrat de Tirlemont par le nommé « Johannes », grand architecte d'Aix-la-Chapelle.

Or, le chœur gothique d'Aix et l'église de Tirlemont ont été construits à la même époque. On en a tiré aussitôt des conclusions et l'on a cherché à identifier plus avant le « Johannes » du document tirlemontois. Mais jusqu'à présent ces recherches n'ont pas fait un pas et le chœur aixois reste toujours une œuvre anonyme.

UN MONUMENT QUI N'A VRAIMENT PAS DE CHANCE...

La Régie des Voies Aériennes étudie actuellement l'agrandissement des pistes à Bruxelles-National. Elle envisage de faire dégager aussi un certain nombre de zones bâties situées autour de l'aérodrome de Zaventem. C'est ainsi que la tour de l'église de Diegem devrait être

démolie. Si ce projet est exécuté pour des raisons de sécurité aérienne, c'est la seconde fois que ce clocher d'une hauteur de 64 mètres serait démonté. En effet, la tour de l'église de Diegem, fut démontée une première fois en 1943 par l'autorité occupante.

Cette fois-ci toutefois, l'administration communale désire user de ses droits. Le conseil communal a d'ailleurs déjà voté à l'unanimité un ordre du jour à l'intention de l'autorité supérieure, protestant contre ce projet.

Cette tour d'église date de 1754. Elle est de style baroque et fut ajoutée à l'église qui elle, date du début du XV^e siècle et est de style gothique. On suppose que c'est Lucas Faidherbe qui en est l'auteur. Ce dernier a notamment construit dans le voisinage un édifice du même style, le château de Beaulieu. Le clocher de Diegem fut reconstruit en 1951 selon les plans de l'architecte De Groot. Depuis lors aussi le monument a été classé par la Commission Royale des Monuments et des Sites.

UN NOUVEAU MUSÉE A TERVUREN.

La ravissante ferme de Termunt située en face de la maison communale de Tervuren a été récemment classée comme monument. Cette demeure date du XVI^e siècle et est mieux connue comme attraction touristique sous le nom de « Hoeve van Melijn ». L'édifice pittoresque est propriété communale depuis 1925.

Ce n'est que maintenant que l'autorité locale a pris la décision de la

restaurer et de l'aménager en musée d'histoire et de folklore de la Vallée du Voer.

LES SAPEURS-POMPIERS BRUXELLOIS ONT ÉGALEMENT LEUR HISTOIRE.

La création des secours en cas d'incendie à Bruxelles remonte à une époque fort ancienne. On trouve déjà trace d'une ordonnance publiée en 1342 prescrivant les mesures à prendre lors de sinistres ou épidémies.

Trois modes d'organisation furent en vigueur jusqu'à la création de nos sapeurs-pompiers du XV^e siècle.

La première période, celle du développement général fut celle, hélas des grands incendies qui ravagèrent la ville et y causèrent des dégâts incalculables.

Le matériel d'incendie était réparti à l'intérieur et à l'extérieur de la ville. A cette époque, il consistait en « seringues », sorte de lourdes pompes à bras, munies de tuyaux en cuir, seaux de cuir, échelles et crochets.

Ces pompes au nombre de dix, étaient confiées à la garde « vigilante » des couvents et entretenues aux frais de la ville.

Dès le XIII^e siècle jusqu'à sa destruction en 1695 par le bombardement de la ville ordonné par le maréchal de Villeroy, la tour de l'église Saint-Nicolas, beffroi communal, servit de poste d'observation aux gardiens de nuit.

Ces derniers annonçaient les sinistres, à l'aide de trompettes et de porte-voix.

Il est amusant de signaler que le système d'alerte par la trompette fut maintenu en vigueur jusque sous l'administration du bourgmestre De Brouckère.

Outre le matériel ordinaire de l'époque, 292 seaux en cuir étaient répartis dans les endroits où se trouvaient les pompes et les 10 échelles. Ils étaient accrochés aux murailles extérieures des églises, couvents, bâtiments princiers, place des Wallons, chaussée de Louvain et derrière la maison du Roi.

A l'Hôtel de Ville existait en outre du matériel de réserve qui se composait de deux « seringues », tuyaux en cuir, crochets et cordages.

Par mesure de sécurité on avait creusé de nombreux puits dans les différents quartiers de la ville. Celui du Grand Sablon, si l'on en croit les archives des pompiers pouvait fournir 800 tonnes d'eau.

UN CENTENAIRE A NE PAS OUBLIER.

La modernisation du service de secours fut entamée en 1777, sous Charles de Lorraine et avec le régime républicain, l'on vit disparaître l'organisation qui ne répondait plus aux nécessités du moment.

Une garde municipale de secours fut créée en 1794. Ce corps fut placé sous le régime militaire. Il ne vécut que peu de temps.

Ce fut en l'an VIII de la République que le conseil municipal de la ville de Bruxelles organisa à la demande de M. Donceel de Pontcaulant, préfet du département de la Dyle, un corps de sapeurs-pompiers limité à 100 hommes.

Le 17 février 1806, un ordre enjoignait à tous les sous-officiers non légitimement mariés et veufs sans enfants de rejoindre la caserne où ils logeraient désormais. Le surplus des chambres était réservé « aux soldats mariés, paisibles et tranquilles ». La caserne, une ancienne brasserie, aménagée étant située au Vieux Marché, l'actuelle place Anneessens. La rue de la Caserne nous rappelle encore aujourd'hui l'existence de ce premier véritable centre de secours.

En 1830, le corps se trouvait dans un état anarchique. Le major-commandant fut chargé de réorganiser le service par le Gouvernement Provisoire. En 1850, le conseil communal de Bruxelles vota la mise sur pied d'une organisation nouvelle.

Le 23 septembre 1863, le corps des sapeurs-pompiers prit possession de sa nouvelle caserne que la ville avait fait ériger à l'endroit actuel place du Jeu de Balle. Il y a donc cent ans de cela.

Pour l'époque, il s'agissait d'un beau bâtiment aux chambres spacieuses et bien aérées. Mais sur le plan professionnel on avait perdu de vue qu'on devait y loger également le matériel d'incendie.

En août 1871, Bruxelles achetait les deux premières pompes à vapeur et deux chevaux... Ensuite, au fil des années, les échelles aériennes puis les autres firent leur apparition. L'on connaît à l'heure actuelle l'importance de l'équipement des pompiers de Bruxelles.

Cet anniversaire n'a pas été fêté par la Ville de Bruxelles. Il n'est pas encore trop tard pour combler cette lacune. En effet, la caserne de la place du Jeu de Balle est appelée

à disparaître dans un avenir relativement proche. Son emplacement est dès à présent affecté à une occupation plus fonctionnelle en rapport avec le nouveau quartier qui y sera créé.

La nouvelle caserne des pompiers s'installera alors avenue de l'Héliport, à peu près à l'emplacement de l'ancienne gare de l'Allée Verte. Son transfert peut donner l'occasion à des festivités auxquelles les sapeurs-pompiers bruxellois ont droit.

TOONE N'EST PAS MORT.

Si le dernier théâtre populaire de Marionnettes bruxelloises n'est pas mort, c'est, rappelons-le, grâce à l'initiative de la dynamique association « Les Amis de Toone ».

En attendant la découverte d'une cave tant souhaitée, en vue de reprendre les représentations traditionnelles, « Les Amis de Toone » et plus précisément le comité-directeur MM. Antoine Demol, Jef Bourgeois et José Géal, poursuit son activité de propagande. Aucune fête folklorique d'importance n'est organisée à Bruxelles sans les marionnettes de Toone. De plus, on organise régulièrement des soirées de gala.

Mais l'opération « survie » n'est nullement négligée sur le plan matériel. Une cinquantaine de poupées de l'importante collection de Toone ont déjà été remises à neuf. La plupart de ces poupées datant de la belle époque se trouvaient dans un état lamentable. Ce travail de restauration, fort délicat, a été effectué scientifiquement, c'est-à-dire d'après des documents anciens et selon la technique d'époque.

NOUVELLE ATTRACTION TOURISTIQUE ET FOLKLORIQUE A OVERYSSE.

Depuis un an environ, on procède à des essais de culture de raisins en plein air à Eizer-Overysse. Ce procédé, malgré nos conditions atmosphériques assez défavorables, semble avoir donné des résultats positifs. En effet, le viticulteur en question, a récolté quelque 2000 kilos de raisins.

Les mêmes essais seront poursuivis l'année prochaine mais sur une échelle beaucoup plus vaste. Plusieurs flancs de la vallée de l'Ysse seront ainsi transformés en vignes. Avec un peu de chance, cette région pourra donc devenir d'ici quelques années une Bourgogne-Brabançonne.

DES FOUILLES A HUYZINGEN CETTE ANNEE.

C'est pour des raisons budgétaires que les fouilles prévues en 1963 ont été remises à 1964. On sait que les services de la Province du Brabant, sous la direction de M. Victor Martiny, directeur du service des bâtiments qui est aussi un éminent historien et archéologue, vont mettre à jour les fondations de l'ancienne église d'Huyzingen. Ces documents sont d'une importance capitale au point de vue histoire et archéologie puisqu'ils sont les derniers témoins d'une des plus anciennes églises brabançonne. Les restes de cette église seront conservés sur place et constitueront le point de départ d'un musée en plein air.

La future autoroute Bruxelles-Paris qui doit traverser le site à côté de l'actuel parking du domaine pro-

vincial, passera au-dessus de l'endroit au moyen d'un viaduc.

CINQ ANNEES DE TRAVAIL A L'HOTEL DE VILLE DE BRUXELLES.

Le budget de la Ville pour 1964 prévoit une dépense de 5 millions en vue de financer la première phase des travaux de restauration à exécuter à l'Hôtel de Ville et plus précisément aux façades du prestigieux édifice. L'ensemble du programme coûtera environ 18 millions et demandera cinq années de travail.

L'adjudication de la première phase aura lieu dans les prochains jours et les travaux pourront être entamés dès le printemps. La phase de la restauration des statuettes décorant les niches a été détachée du programme à la fois pour des raisons budgétaires et des raisons d'ordre esthétique. Leur remplacement pose, en effet, des problèmes délicats : faut-il les remplacer par des statuettes modernes ou par des copies d'anciennes, mais dont la plupart ne sont pas d'époque ?

UN DEUXIEME MUSEE AU PAYOTTENLAND ?

On sait que la commune d'Anderslecht a l'intention de créer un musée du Payottenland dans la ravissante Vallée de la Pede, au terminus de la ligne 56, au bout de la rue de Neerpede. Ce musée sera du même genre que celui de Bokrijk. On y reconstruira les vieilles fermettes etc... Mais il se pourrait fort bien que le Payottenland compte encore un deuxième musée.

Un mouvement d'opinion vient de se manifester à Oetingen en vue d'aménager un musée dans le « Waterkasteel », magnifique propriété

appartenant à un industriel gantois. Ce château est quasi abandonné. Il n'ouvre ses portes qu'une fois l'an à l'époque de la chasse. Certaines salles de ce château constituent déjà, dans leur état actuel, un véritable musée.

A Oetingen, on envisage actuellement la création d'un comité d'action dans ce but.

NOUVEAU CENTRE D'ETUDES HISTORIQUES A ANDERLECHT.

Le Centre intellectuel que l'administration communale anderlechtoise vient d'inaugurer officiellement à l'ombre de St-Guidon n'est qu'une première partie d'un vaste complexe qui sera construit derrière le vieux béguinage, entre les rues du Chapelain, d'Aumale et Delcourt.

Ce bâtiment de style renaissance flamande — en vue de s'harmoniser et de s'intégrer parfaitement dans le site ancien de l'endroit — comportera notamment dans la deuxième phase un centre d'études, historiques et folkloriques. Une salle d'archives avec locaux d'exposition y est prévu.

PROCHAINE RESTAURATION DE LA TOUR SUD DE LA CATHEDRALE ST-MICHEL.

Le cahier des charges de cet ouvrage qui sera exécuté sous la direction de M. Jean Rombaux, architecte principal de la Ville de Bruxelles, stipule la remise en état complète de l'intérieur et de l'extérieur de la tour. Au sommet de l'édifice, on installera aussi une plate-forme accessible au public. Tout sera donc mis en œuvre pour faire du toit de la tour sud de St-Michel une attraction touristique, un « point de vue » d'où l'on

pourra admirer le panorama du Bruxelles moderne et ancien.

M. Rombaux utilisera quelque 650 mètres cubes de pierre dite « roche jaune de Nassengis », représentant au total un poids d'un million de kilos.

DES FOUILLES ARCHEOLOGIQUES A GRIMBERGEN.

D'importants travaux de restauration devront être exécutés dès que possible à l'église de l'abbaye de Grimbergen. A cette occasion, on y exécuterait probablement des fouilles. Ce programme est tout au moins à l'étude actuellement.

DE GARE EN MUSEE.

C'est la destination que connaîtra vraisemblablement la petite gare de

Woluwé-St-Lambert. La ligne Bruxelles-Tervuren est déjà désaffectée au transport des voyageurs depuis plus de cinq ans. Seuls des transports de marchandises empruntent encore parfois cette ligne électrique, mais ce genre d'exploitation diminue aussi de plus en plus.

Au ministère des Communications on a décidé de céder très prochainement les bâtiments des gares situées sur cette voie aux « Domaines » en vue de leur vente. Dans ce cas, les acquéreurs ne pourront pas enlever les rails ni démolir les bâtiments. L'affectation de ces sympathiques bâtisses est donc assez réduite. Aussi, un mécène bruxellois envisage-t-il d'acheter la petite gare de Woluwé-St-Lambert afin de l'offrir à l'administration communale avec obligation d'y établir un musée d'histoire et de folklore.

BIBLIOGRAPHIE

REVUES BELGES

L'ANTIQUAIRE.

Revue historique de l'Entre-Sambre-et-Meuse, 4^e année, n° 4, 1963.

Le siècle de la bataille de Gimnée, (suite) (M. Jamagne).

Lettre aux doyens et curés : document de 1705.

Ham-sur-Heure (P. Erève).

WAVRIENSLA.

Bulletin du Cercle historique et archéologique de Wavre et de sa région.

Tome XII, n° 4, 1963.

Toponymie de Limal, (Ch. De Vos) : un répertoire de 60 pages, très complet avec une douzaine d'illustrations.

LA REVUE NATIONALE.

Mensuel indépendant de Littérature et d'Histoire, 35^e année, n° 357, octobre 1963.

La Thérapeutique au temps du Roi-Soleil (Brasseur-Capart),

Les Grognards parlent (R. Mergat).

Adrien Bertrand, mourait de ses blessures (P. Chanlaine).

Un Murat, prétendant au trône de Belgique (A. de Burbure).

LA REVUE NATIONALE.

Mensuel indépendant de Littérature et d'Histoire, 35^e année, n° 358, novembre 1963.

Le Bestiaire d'Anatole France (P. Paraf).

Demeures patriciennes anversoises (E. Poumon).

Lettres inédites de Félicien Rops au peintre Edmond Lambrichs (M. Kunel).

OOSTVLAAMSE ZANTEN.

Tijdschrift, 38^e jaargang, n° 5 1963, september-oktober.

De Gentse feesten in de literatuur (R. Depoorter);

Het Volkse lied (dr. R. Haeseryn);

Volksdevoties tot St-Job in Oost-Vlaanderen (H. Rober-Van Hove).

OOSTVLAAMSE ZANTEN.

Tijdschrift, 38^e jaargang, n° 6 1963, november-december.

Artevelde iconografie (R. Depoorter);

Uit de geschiedenis van het bijgeloof (M. Daen);

Volksdevotie tot St-Job, (II) (H. Rober-Van Hove).

EIGEN SCHOON EN DE BRABANDER.

Maandschrift van het Geschied- en Oudheidkundig Genootschap van Vlaams-Brabant.

XLVI jaargang, n° 9-10 september-oktober 1963.

Dorpskeur van Wambeek (E. Stubbe);

Abdij Grimbergen (J. Verbeselt);

De kinderschrik in West-Brabant (E. Fylenbosch);

Een eerherstel : Sweder van Abcoude (J. Vercruyse);

De pastoors van Huizingen (C. Theys);

Her onderwijs te Testelt in 16^e en 17^e eeuw (T. Gerits).

DE MAASGOUW.

Tijdschrift voor Limburgse Geschiedenis en Oudheidkunde. jg 82, n° 5, 1963.

MEDEDELINGEN VAN DE GESCHIED- EN OUDHEIDKUNDIGE KRING VOOR LEUVEN EN OMGEVING.

1963, Deel 3, 2^e aflevering.

Peter Couthereel (R. Van Uytven); Oude huisnamen te Leuven (A. Meulemans); J. Van Rillaer de Oude (P. Reekmans); La collegiale St-Jacques à Louvain (J. Halflants et de Kempeneer).

REVUES ETRANGERES

BRABANTS HEEM.

Tweemaandelijks tijdschrift voor Brabantse Heem- en Oudheidkunde. Jaargang XV, n° 3, 1963.

Inheems nederzetting te Keldonk (W. H. Kan);

BRABANTS HEEM.

Tweemaandelijks tijdschrift voor Brabantse Heem- en Oudheidkunde. Jaargang XV, n° 4, 1963.

De Meierijsse Beer (J. Sicking);

De Blauwe steen (Knipperberg);

Hagelkruisen (van Oosterhout).

OSTERREICHISCHE ZEITSCHRIFT FÜR VOLKSKUNDE.

Neue Serie, Band XVII

Gesamtserie, Band 66.

Heft 2, 1963.

Das « Heilige Feuer » (E. Grabner).

« Abbeten », « Wenden » und sympathiemittel in Steiermark und Oberösterreich (H. Steininger).

BERNER ZEITSCHRIFT FÜR GESCHICHTE UND HEIMATKUNDE, 1963, 2.

Aus Waberns Vergangenheit (F. Hunni); Bürgerbsatzig: Ratwahl im alten Bern (Ch. Lerck); Die Porträtkonsolen am Berner Münster (P. Schenk).

LE LIVRE DES MOULINS BRABANÇONS

Le Service de Recherches historiques et folkloriques de la Province de Brabant agissant en association intime avec la Fédération touristique du Brabant a entrepris une étude approfondie axée sur les moulins à eau et à vent ayant vu le jour sous le ciel brabançon et examinés sous l'angle historique, anecdotique et touristique.

Ce travail titanesque, qui n'a pas la prétention d'être parfait, a nécessité de longs mois de patientes recherches et de laborieuses compilations complétées d'enquêtes faites sur le terrain même. Le fruit de ces investigations a été condensé dans un magnifique ouvrage, fort de quelque 330 pages richement et éclectiquement illustrées, d'un format de poche très commode, rehaussé d'une carte en couleurs du Brabant permettant de repérer aisément la position exacte de tous les moulins encore debout.

Ce volume exceptionnel, original et inédit dans sa conception comme dans sa tenue est mis en vente, en nos bureaux, 4, rue Saint-Jean, au prix dérisoire de 50,— F ramené à 40,— à l'intention de nos abonnés. A l'amateur d'histoire locale, au promeneur des dimanches comme au collectionneur averti, nous en recommandons chaudement l'acquisition.